

Des grandes épidémies qui ont régné à Nîmes depuis le VI^e siècle jusqu'à nos jours : typhus et épidémies de peste à bubons / [Victorin Laval].

Contributors

Laval, Victorin.

Publication/Creation

Nîmes : Clavel-Ballivet, 1876.

Persistent URL

<https://wellcomecollection.org/works/mp9hmc93>

License and attribution

This work has been identified as being free of known restrictions under copyright law, including all related and neighbouring rights and is being made available under the Creative Commons, Public Domain Mark.

You can copy, modify, distribute and perform the work, even for commercial purposes, without asking permission.



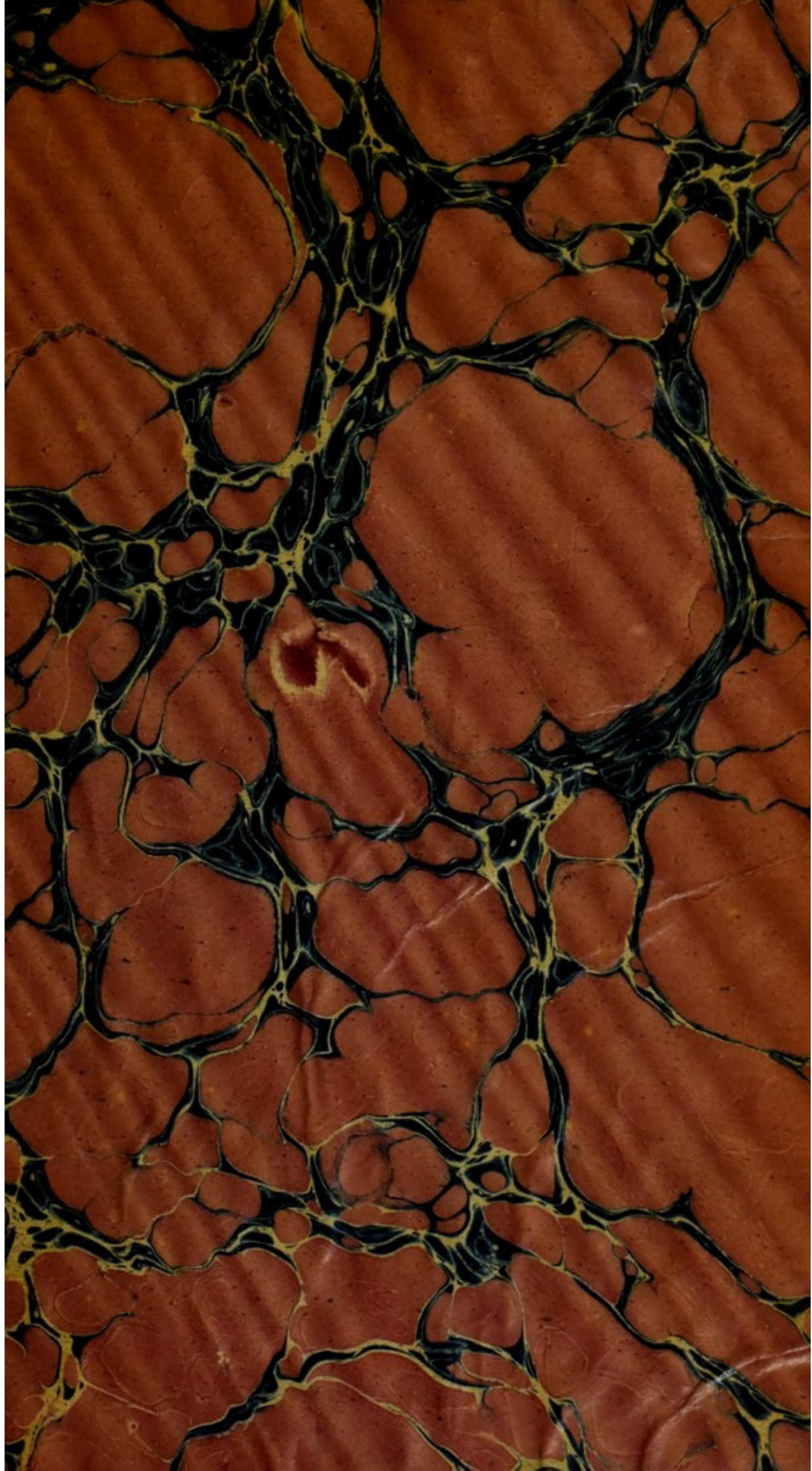
Wellcome Collection
183 Euston Road
London NW1 2BE UK
T +44 (0)20 7611 8722
E library@wellcomecollection.org
<https://wellcomecollection.org>

The image shows a close-up of a marbled paper pattern. The design consists of large, swirling, cell-like shapes in a deep red color, which are filled with intricate patterns of blue and yellow. The background is a lighter, mottled yellow. The overall effect is a complex, organic, and visually rich texture. In the bottom left corner, the text "FR-381" is visible.

FR-381



22101095382



F ~~XIX. 24~~

FR. 361(2)

PAUL GARDE

Autographe

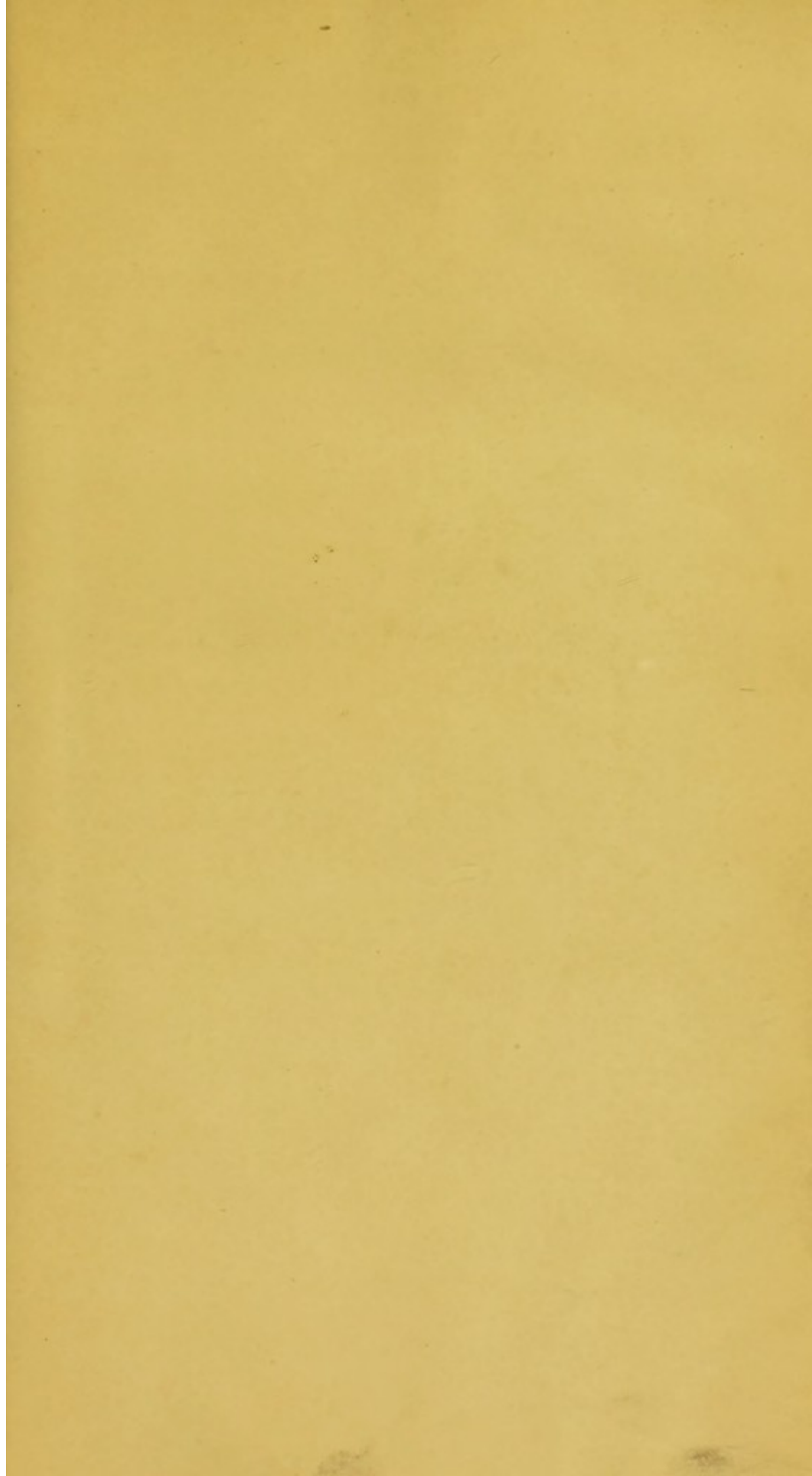
DES GRANDES ÉPIDÉMIES

qui ont régné à Nîmes depuis le VI^e siècle jusqu'à
nos jours

PAUL GARDE

— 1875 —

(Extrait des Mémoires de l'Académie du Gard, année 1875.)





NOVS CONSVLS

Gouverneurs de la
Ville & Cité de Nîmes, cer-
tifications que ce iourd'huy —

Six. Janu. 1662

Est party de ladite Ville (où
Dieu graces) y a bonne fan-
té. *N. d'auil*

Lauris Gaut

pour aller à *Mouppelher*
& les passages : En foy de ce, luy auons fait
expedier ce buletin souz le seing de nostre Se-
cretaire & seal des armes de ladite Ville.

Jenauil

A. FADEL

DES GRANDES ÉPIDÉMIES

qui ont régné à Nîmes depuis le VI^e siècle
jusqu'à nos jours.

TYPHUS

ET

ÉPIDÉMIES DE PESTE A BUBONS;

PAR

LE D^r VICTORIN LAVAL,

MÉDECIN AIDE-MAJOR DE PREMIÈRE CLASSE AU 3^e DE LIGNE,
ASSOCIÉ-CORRESPONDANT DE L'ACADÉMIE DU GARD.

NÎMES

TYPOGRAPHIE CLAVEL-BALLIVET

12 — RUE PRADIER — 12

1876

PAUL GARD

manuscript

TYPHUS, France

PLAGUE, France

IFTI

NIMES, Typhus

IFTI

NIMES, Plague

EPIDEMICS, France

IFTI

NIMES, Epidemics



FR 361 (2)

Il est de l'essence de l'esprit de l'homme, et c'est là une des sources les plus fécondes du progrès de ses connaissances, qu'étant en présence d'un effet, il en recherche instinctivement, non-seulement les causes immédiates, mais encore celles qui, plus éloignées, n'ont pas moins concouru, pour leur part, à fournir un appoint à la résultante qui le frappe. Chacune de ces causes, il l'analyse, la dissèque pour ainsi dire, et, la poursuivant alors jusque dans ses plus profondes racines, jusque dans ses ramifications les plus lointaines, non-seulement il arrive à la connaître dans son intimité, mais, chemin faisant, il trouve dans ce milieu où il opère d'autres profondeurs à sonder, de nouvelles inconnues à dégager, et ainsi s'agrandit peu à peu le champ de ses investigations et de ses découvertes.

La vue du superbe amphithéâtre de Nîmes n'excite pas seulement l'admiration de l'archéologue par la masse imposante de ses constructions et l'harmonie de toutes ses parties, mais elle le fait descendre jusqu'aux origines premières de ce gigantesque colosse, lui rappelle la manière dont il

a été bâti, les usages auxquels on le destinait, et l'amène ainsi à étudier et à connaître les mœurs, la civilisation, les goûts et les usages de ce peuple qui ne demandait rien autre chose à ses Césars que du pain et des jeux.

Et nous aussi, quand, dans une lecture faite à l'Académie du Gard par son savant secrétaire-perpétuel, l'abbé Azaïs, sur la Charité à Nîmes, nous avons vu se dérouler le spectacle magnifique de ces institutions charitables, de ces refuges et de ces hôpitaux qui soulageaient toutes les misères, abritaient toutes les infortunes, et qui tracent dans l'histoire de Nîmes, à travers toutes les époques, comme un sillon lumineux de bienfaisance et de charité, nous avons voulu aller plus avant. . . . Et si l'hôpital Saint-Lazare nous a rappelé les lépreux, l'hôpital Saint-Antoine de Méjan, les malheureux dévorés du terrible mal des ardents, l'hôpital des Chevaliers enfin, les innombrables victimes de la peste : nous avons songé aussi à ces maladies elles-mêmes, à ces affections qui, passées à l'état d'endémies ou régnant épidémiquement, étaient toutes et si graves et si contagieuses, qu'en présence de l'innocuité de l'art médical, on ne trouvait souvent d'autres remèdes que l'isolement ou la séquestration des pauvres malheureux qui en étaient atteints. Et alors l'idée nous est venue, à nous médecin, de rechercher comment de pareils fléaux avaient pénétré dans Nîmes, quels ravages ils y avaient causés, quelle avait été l'influence de ce nouveau milieu sur leur symptomatologie ; quelles modifications, bonnes ou mauvaises, il leur avait imprimées ; comment on avait cherché à les guérir, à les modifier,

à se préserver de leur retour, etc., etc.... Nous avons songé, en un mot, à faire la pathologie médicale de Nîmes à travers les siècles !

Ainsi envisagé, notre sujet était des plus vastes, si bien que, pressé par le temps et le légitime désir d'offrir au plus vite un hommage de bienvenue à l'Académie du Gard, qui, malgré notre insuffisance, avait bien voulu nous admettre au nombre de ses associés correspondants, nous avons dû le scinder en plusieurs parties qui, hâtons-nous de le dire, quoique appelées à former un tout par leur réunion, n'en constituent pas moins séparément des individualités distinctes, ayant chacune son unité propre et pouvant, sans inconvénient, être traitée à part. Réservant donc pour une étude ultérieure les endémies et petites épidémies nîmoises, nous ne traiterons aujourd'hui que : Des grandes épidémies qui, depuis les temps anciens jusqu'à nos jours, ont désolé cette malheureuse cité de Nîmes.

A défaut d'une définition précise, rigoureuse, bien difficile à donner, quelques lignes suffiront pour caractériser ce que nous entendons par grandes épidémies.

Constituées par des maladies qui, dans un temps donné, attaquent un grand nombre d'individus (1), les unes sont d'origine exotique et, par

(1) Définition de la maladie épidémique : Prus, *Rapport sur la peste et les quarantaines*, page 48.

conséquent, susceptibles d'être combattues ou entravées par des mesures quaranténaires (1) : grandes épidémies de peste à bubons, de fièvre jaune, de choléra ; les autres peuvent être produites chez nous et de toutes pièces par le concours de circonstances dont il ne dépend que de nous de provoquer la réunion : scorbut, typhus, etc.

Tandis que, pour les premières, il est nécessaire de faire intervenir comme cause du mal, une influence occulte de la nature et spécialement du sol, pour les secondes, au contraire, l'homme devient souvent l'artisan de sa propre infortune. On produit le scorbut sur un bâtiment, si les vivres y sont insuffisants et malsains, si l'équipage est nombreux et misérable, si les lois de l'hygiène y sont négligées ; de même le typhus s'engendre spontanément dans les enceintes confinées : camps, hôpitaux, casernes, prisons, villes assiégées, partout où l'air devient rare, la malpropreté excessive, où l'encombrement se joint à la misère physiologique, aux privations, aux inquiétudes morales, au découragement, aux passions dépressives, à la crainte, au désespoir.

A côté de ces deux catégories de grandes épidémies, il y a place pour une troisième, représentée par des affections dont le principe tient bien d'un poison morbide humain s'élaborant, comme celui du typhus, dans des conditions accidentelles et transitoires : émanations d'hommes entassés dans un espace trop étroit, méphitisme, fatigues excès-

(1) Léon Colin : *Epidémies et milieux épidémiques*, in *Annales d'hygiène et de médecine légale*. — Octobre 1874 et janvier 1875.

sives, épuisement, mais qu'il n'est plus dans le pouvoir de l'homme de faire naître à sa guise et quand il le veut; car ces conditions, quelque pernicieuses qu'elles soient pour la santé de l'individu, ne produiront cet empoisonnement sui generis que tout autant qu'elles seront fécondées, pour ainsi dire, par un quelque chose d'inconnu (constitution médicale), qui leur imprimera une vertu particulière spécifique, grâce à laquelle l'épidémie une fois développée survivra aux causes banales qui, au premier abord, auront paru l'avoir engendrée : ainsi pour la méningite cérébro-spinale.

Quoi qu'il en soit, en dehors de leur origine, ces grands fléaux ont tous, sans exception, quelques traits communs qui en constituent comme les attributs caractéristiques et primordiaux, sans lesquels disparaîtraient les liens qui les unissent les uns aux autres comme les membres indissolubles d'une seule et même famille. Ces caractères pathognomoniques, le professeur Charles Anglada les a résumés de la façon suivante : « Apparition intermittente à long terme, invasion soudaine et sans rapport appréciable avec les causes communes, domination universelle, léthalité rebelle à tous les efforts de l'art, spécificité profonde, aspect étrange sans analogue parmi les maladies connues ».

Nous ajouterons, ce qui, d'ailleurs, est implicitement contenu dans la formule précédente, que le règne de ces grands fléaux populaires, quel que soit sa longue durée, n'est cependant que temporaire; que, pendant tout leur cours, la pathologie ordinaire et les maladies communes du pays dispa-

raissent comme absorbées par eux (1), et, qu'enfin, devant le cachet spécial qui les marque, le diagnostic s'impose et ne saurait être hésitant.

Ce sont là tout autant de signes dont nous pourrions facilement démontrer la convenance rigoureuse et l'intérêt capital, en faisant voir, preuves à l'appui, que ce n'est que par le secours de chacun d'eux que nous pouvons assigner aux grandes épidémies leur véritable rang en pathologie générale et les différencier nettement d'avec les autres formes de manifestations morbides : endémies, petites épidémies, etc. Mais comme nous n'écrivons pas un traité sur la matière et que le but de cette introduction n'est que de donner une idée du sujet que nous allons aborder, nous nous contenterons (et qu'on nous pardonne encore cette longueur) d'attirer un instant l'attention sur l'importance de l'un quelconque de ces signes, pris au hasard, de celui, par exemple, qui est tiré de la gravité excessive du fléau (Léthalité rebelle à tous les efforts de l'art, dit Anglada).

C'est par lui, en effet, que nous pouvons exclure de notre cadre une foule de maladies qui surviennent inopinément, se généralisent avec une grande rapidité et sont, au demeurant, d'une bénignité remarquable. — Telle est la grippe ou coqueluche qui, dans les nombreuses apparitions qu'elle a faites en Europe et en France, n'a jamais été grave

(1) Thucydide nous dit d'une façon formelle que, l'année où sévit la peste d'Athènes, il n'y eut guère d'autres maladies, et que toutes celles qui se déclaraient prenaient tous les caractères de l'épidémie régnante.

par elle-même. Si quelquefois, comme en 1557, elle a fait à Nîmes de grands ravages et produit de nombreux cas de mort, ce qui eut lieu également dans l'épidémie catarrhale de Strasbourg en 1427 et dans quelques autres, il ne faut en accuser que la constitution médicale régnante, qui était pestilentielle (1) et qui venait la modifier d'une façon tout à fait défavorable pour l'organisme. Du jour où cette influence eut disparu, la grippe reprit son allure primitive et naturelle, et devint d'une bénignité telle qu'on ne la considéra plus, pour ainsi dire, que comme un caprice pathologique auquel nos ancêtres ne ménagèrent pas d'innocentes plaisanteries. C'est ce qui advint pour les catarrhes épidémiques de Paris, de 1733. Razoux nous apprend, de son côté, que, cette maladie populaire étant venue de nouveau visiter la ville de Nîmes en 1762, elle y fut si bien portée qu'on ne crut trop faire en lui donnant le surnom de baraquette, terme employé alors pour désigner tout ce qui était de mode : Manches à la baraquette, coiffes à la baraquette. Les Nîmois l'appellèrent encore la petite poste ou le petit courrier, parce qu'elle arrivait à son heure et frappait à toutes les portes (2). La grippe était redevenue à cette époque ce qu'elle était du temps d'Hippocrate, une maladie vulgaire et sans danger, de telle sorte qu'on ne la traita même pas.

(1) C'est-à-dire engendrée par la peste à bubons.

(2) Jean Razoux : *Mémoire sur les rhumes épidémiques qui ont régné à Nîmes pendant l'été de 1762*, in *Journal de médecine*, tome XVIII, p. 10.

Nous ne nous en occuperons nous-même pas davantage, et, pour être fidèle à notre plan en même temps qu'à notre titre, nous nous proposons, comme nous l'avons dit plus haut, d'exposer seulement ce que nous avons pu apprendre sur les divers fléaux qui ont paru à Nîmes sous la forme de grandes épidémies.

Ces fléaux, au nombre de quatre : typhus des camps (1), peste à bubons, choléra asiatique et méningite cérébro-spinale, forment la matière de deux mémoires.

Celui que nous offrons aujourd'hui à l'Académie est à la fois le plus important et le plus étendu ; c'est aussi celui qui nous a coûté le plus de peines et le plus de minutieuses et patientes recherches, soit dans les archives de l'hôtel de ville de Nîmes, soit dans les écrivains anciens ou contemporains. Nous ne regretterons ni notre temps ni nos labeurs, si nous sommes parvenu à mettre quelque intérêt dans notre sujet, et à montrer par le spectacle de ces fléaux épouvantables qui, après avoir jeté partout l'effroi et la consternation, cèdent peu à peu devant les progrès de la civilisation et les lumières de la science, que l'homme est, en quelque chose, maître de ses destinées, et que Dieu, en le créant, lui a dévolu une part de sa toute-puissance sur le monde qui l'environne, pour lui permettre de vaincre le mal, de quelque nature qu'il soit, et de s'élever insensiblement jusqu'à l'éternelle perfection.

(1) A fait une seule invasion à Nîmes ; c'est en l'année 925.

TYPHUS

ET

ÉPIDÉMIES DE PESTE A BUBONS

I.

Nous ignorons si Nîmes , au temps où elle était colonie romaine , fut visitée par quelques-unes de ces maladies qui ravagèrent l'empire et qui furent comme les avant-coureurs de sa ruine et les sinistres présages de cet effondrement que tant de causes avaient lentement préparé. Il est à croire cependant que les fléaux appelés pestes de Marc-Aurèle, de Commode , de Gallus et de Galba , qui survinrent dans la Narbonnaise comme dans les autres provinces , firent aussi leur apparition à Nîmes. Le fait est d'autant moins improbable que ce pays laissait beaucoup à désirer au point de vue de la salubrité. Non-seulement les fièvres intermittentes y étaient endémiques, mais nous savons encore, par les récits de Pline-l'Ancien (*Plinii Secundi Hist. nat.*, lib. xxvi), que, de temps immémorial, le charbon malin y régnait épidémiquement , quelquefois avec une violence telle que, franchissant ses limites d'endémicité, il arrivait jusqu'à Rome, où il faisait de nombreuses victimes. Témoin l'an 590 (de la République) qui vit succomber à ce mal les consuls F. Rufus et Q. Lecanius, sous le censorat de Lucius Paulus et

de Q. Martius (1). Jules César, de son côté, nous apprend que, si la soumission de Marseille (quarante-neuf ans avant Jésus-Christ) fut si prompte, c'est que ses malheureux habitants étaient cruellement éprouvés par la maladie. Nîmes, on le sait, suivit bientôt l'exemple de son alliée, et il ne serait pas téméraire de supposer que les mêmes épreuves avaient pesé sur une même détermination.

Quoi qu'il en soit, dès l'année 536 de Jésus-Christ, la peste est dans le diocèse de Nîmes et dans celui d'Uzès; et ce n'est, dit l'histoire, qu'aux prières de Rorice, évêque de cette dernière ville, que l'on dut la cessation du fléau. Mais ce saint homme ne désarma le ciel que momentanément, et le bas Languedoc, alors appelé Narbonnaise seconde, et dont Nîmes faisait partie, déjà profondément ruiné par l'invasion des barbares du Nord, fut décimé par trois invasions successives d'un mal qui a dû à l'immensité des désastres qu'il occasionna et à la terreur qui s'en suivit, le triste privilège d'être transmis jusqu'à nous par l'histoire et la tradition. Nous avons nommé la peste à bubons! Contenue pendant plusieurs siècles dans ses foyers originels, en Libye, en Egypte, en Syrie, où, au rapport de Rufus d'Ephèse, cité par Oribase, médecin de l'empereur Julien, elle faisait, bien avant l'ère chrétienne, des

(1) Cette sorte de fièvre gangréneuse a continué de régner depuis en Languedoc, surtout dans les plaines basses et au voisinage des côtes marécageuses. La dernière épidémie de ce genre a été observée à Montpellier, en 1724, après un été exceptionnellement chaud.

apparitions fréquentes et meurtrières (1); on l'avait vue subitement éclater à Constantinople, au printemps de 542, la quinzième année du règne de Justinien, importée de Peluse, ville d'Egypte, où elle s'était déclarée quelque temps auparavant. De Constantinople, elle avait passé en Ligurie; de là, dans les Gaules, à Arles et à Narbonne (549), à Bourges, à Châlons, à Clermont, à Dijon, à Lyon (567); et tandis qu'elle débordait ainsi sur toute la France, un navire infecté, venant d'Espagne, l'avait portée une seconde fois à Marseille (587) d'où elle gagnait Viviers et Avignon (580) (2). Nîmes était trop près de pareils foyers contagieux pour qu'elle ne fournît pas son tribut à la *lues inguinaria*; elle n'y manqua pas, et c'est aux années 581, 584 et 650 que remontent les trois principales manifestations épidémiques dont nous avons parlé plus haut. Puis deux siècles se passent, qui apportent à l'Europe leur contingent de funèbres maladies, mais qui respectent notre ville. La tempête ne gronde pas bien loin, et, cependant, sa fureur aveugle, arrêtée par je ne sais quelle barrière, vient se briser impuissante aux pieds de l'antique Nemausus, comme une compensation, sans doute, aux maux de toutes sortes qui l'accablaient depuis si longtemps! Soudain une horde de barbares, dont le nom était resté inconnu jusque-là, les Hongrois, race de Scythes, poussés par la rage des conquêtes et des dévastations,

(1) Voir : *Classicorum autorum e vaticanis codicibus editorum*, curante Angelo Maio, tome iv, page 11, in-8°. Roma, 1831.

(2) *Gregorii Turonensis opera omnia*, lib. x, cap. xxiii.

arrivent jusqu'au Rhône, puis viennent tenter le siège de Nîmes (925). Mal leur en prit, car ils durent repartir précipitamment, chassés par la valeur du jeune Raymond Pons, comte de Toulouse, et décimés par une fièvre pestilentielle qui envahit leur camp. Or, qu'était-ce en réalité que cette épidémie ? Les historiens nîmois ne se prononcent pas. Les auteurs de l'*Histoire générale de Languedoc* disent qu'elle consistait dans une enflure extraordinaire de la tête jointe à la dysenterie (1). Catel, dans ses mémoires de l'histoire de Languedoc, se sert des mêmes termes et a été sans doute reproduit par les écrivains nommés plus haut. Enfin, Frodoard, contemporain de cet événement et dont la chronique a servi de base à tous ceux qui ont écrit sur cette époque, appelle ce mal « une contagion d'inflammation de tête et de dysenterie ».

Si nous prenons à la lettre le texte de ce chroniqueur, nous trouverons dans l'antiquité un fléau auquel celui-ci peut être comparé, du moins dans quelques-uns de ses traits : c'est celui qu'on est convenu généralement d'appeler du nom de peste d'Athènes (430 avant Jésus-Christ). Thucydide, qui nous en a laissé la description, nous dit entre autres choses qu'elle était marquée par une grande chaleur à la tête, que les yeux *étaient rouges et étincelants*, la langue sèche et enflammée, le gosier en feu; qu'il y avait diarrhée bilieuse abondante, avec tenesme et tranchées; que

(1) *Histoire générale de Languedoc*, tome 1, page 60.

l'on mourait enfin, le septième ou le neuvième jour du mal, avec des douleurs cruelles dans les entrailles, un cours de ventre continuel, et « c'est ainsi que la maladie, qui commençait par la tête, finissait par s'étendre des parties supérieures à tout le reste du corps (1) ». A s'en tenir à ces symptômes, le rapprochement serait facile; malheureusement, il y avait encore, dans la peste d'Athènes, une toux continuelle, la peau était rouge-noire, livide, toute couverte de pustules charbonneuses. Il y avait, de plus, presque toujours gangrène des extrémités, des pieds ou des mains, du nez, des oreilles, des organes de la génération, etc., etc. Rien de tout cela dans l'épidémie hongroise; aussi semble-il, au premier abord, qu'il y aurait quelque témérité à mettre ces deux épidémies en parallèle et à les considérer comme deux sœurs nées, à plusieurs siècles d'intervalle, d'une série de causes communes. Et cependant si, d'une part, on laisse de côté les caractères pathologiques qui, dans la maladie d'Athènes, n'appartenaient pas en propre au typhus, mais à un autre fléau qui était venu le compliquer et surajouter sa symptomatologie particulière à la sienne propre (2), et que, de l'autre, on étudie bien l'histoire du typhus telle que l'a faite la science moderne; si l'on réfléchit aux mille formes que cette affection prend de nos jours

(1) *Thucyd., de Bello Peloponn.*, lib. III, § 2.

(2) Pour Krause et Daremberg, la peste d'Athènes était un typhus compliqué de petite vérole; Prus (*Rapport sur la peste*) professe des idées analogues. Nous souscrivons pour notre part à cette opinion.

dans ses apparitions encore hélas ! trop fréquentes, à ses variétés si nombreuses qu'elle paraît un véritable protée pathologique, etc., on verra que peut-être le rapprochement est, en définitive, moins hasardé qu'il ne semble ; et qu'il n'est pas impossible que, de même que nous admettons pour les individus atteints, une *typhisation à haute dose*, et une *typhisation à petite dose*, il ne se produise aussi des typhus à phénoménalisation plus ou moins intense et variable, suivant les temps et les lieux. Cette hypothèse acceptée, nous avouons que nous n'hésiterions pas à faire aussi de la maladie signalée par Frodoard un véritable typhus. Et voyez comme tout sourit à cette idée, et comme on retrouve ici l'ensemble des causes qui président à la genèse de ce fléau ! Une horde de barbares, que les historiens du temps nous représentent comme se nourrissant de chairs crues, buvant du sang dans le crâne de leurs ennemis vaincus, coupant leurs cœurs par morceaux et traînant après eux de sanglantes épaves, arrivent dans la campagne de Nîmes. Ils ont déjà traversé l'Italie, la Provence qu'ils ont couverte de ruines ; mais la mort s'attache bientôt à leurs flancs !

C'est la suprême consolation des vaincus, quand, du milieu des ruines où ils gisent impuissants, s'élève une force vengeresse, qu'elle s'appelle peste ou typhus, qui, à son tour, décime les vainqueurs ! Il semble alors que Dieu lui-même prend en main la cause de l'opprimé et qu'il dit à l'oppresseur comme aux flots de la mer : Brise-toi là, tu n'iras pas plus loin !

Le climat de ces pays a énervé ces barbares du Nord, et quand, au lieu de trouver à Nîmes la victoire et un repos nécessaire, il faut lutter encore; que l'on a devant soi un ennemi jeune et vaillant; qu'il faut se garder dans un camp encombré de femmes et d'enfants dévorés de vermine; que les vivres deviennent rares et la nourriture partant insuffisante; alors ces hommes, habitués à la guerre faite au large et dans les grands espaces, perdent courage et se désespèrent, fatigués, surmenés, affamés, débilités, la maladie les envahit... C'est d'abord la dyssenterie qui se déclare, cet autre fléau des grandes masses; la dyssenterie, à son tour, prépare les voies au typhus, et bientôt celui-ci éclate!... Qu'on lise les auteurs classiques et l'on verra que, de nos jours, les choses ne se passent pas autrement. Ainsi se passèrent-elles en Crimée, où le typhus fut précédé de dyssenterie et de scorbut; ainsi se passèrent-elles trois cent quatre-vingt-quinze ans avant Jésus-Christ, dans la peste de Syracuse, appelée aussi maladie des camps de Sicile, épidémie qui sévit sur l'armée carthaginoise, alors occupée sous les ordres d'Hamilcar au siège de cette ville.

II.

Si Nîmes n'avait eu à souffrir, dans le cours des siècles, que les maux que nous venons de rappeler, nous n'eussions jamais songé à entreprendre cette étude; car, jusqu'ici, cette ville n'a fait, en

définitive, que payer un faible tribut aux misères du temps et aux pestilences si nombreuses qui frappaient, d'une façon autrement cruelle, les cités de l'Europe entière. On peut le dire hardiment, si quelque chose, dans ces premiers siècles, doit émouvoir notre pitié, c'est bien plutôt le souvenir des invasions de barbares que Nîmes a subies, des ruines qu'elle a vu s'accumuler, que le spectacle des fléaux épidémiques qui l'ont visitée. Qu'est-ce, en effet, qu'une épidémie qui, comme celle des Hongrois, fut toute au profit des habitants de la ville, puisqu'il est à peu près certain qu'elle ne décima que les envahisseurs? Qu'est-ce encore que ces épidémies antérieures sur lesquelles l'histoire de Nîmes reste muette et dont nous ne sommes parvenu à retrouver la trace qu'à grand renfort de recherches et de conjectures? Malheureusement, ces maux ne sont que le prélude de maux plus grands; à des temps mauvais vont succéder des temps plus mauvais encore. Et voilà qu'à la suite d'un concours inoui de causes désastreuses, un immense voile de deuil va couvrir la cité pendant plusieurs siècles; c'est maintenant que véritablement la maladie va trouver une proie dont elle ne se dessaisira pas de longtemps, et alors la vie s'éteindra partout frappée dans son germe, et, dans cette ère de calamités, la mort seule engendrera la mort!... Et ici rien de conjectural, plus d'hypothèses, plus de recherches n'aboutissant qu'à des demi-solutions: la cité communale a inscrit elle-même, dans ses archives, la date de la triste apparition de chacun de ces fléaux, et relaté presque jour par

jour, les phases successives de ses malheurs et de son deuil.

De 1348 à 1649, Nîmes a été frappée trente-une fois de la peste à bubons.

Depuis la grande épidémie de Justinien, et si l'on en excepte celle qui apparut à Constantinople, sous le règne de Constantin Copronyme (745), la *lues inguinaria* (1) s'était bornée à des invasions partielles et qui ne s'étendaient pas au-delà d'un certain rayon de son endémicité ; la France l'avait oubliée depuis plusieurs siècles, lorsque tout à coup le torrent rompit à nouveau ses digues et vint bientôt, dans un débordement effroyable, se répandre sur toute la surface du globe habité !

C'est en 1346 qu'une maladie à laquelle on donna le nom de peste, de mortalité grande (*mortalega grande*), de mort noire, naquit en Chine, où elle enleva treize millions d'hommes, passa dans l'Inde, ravagea la Perse, la Turquie d'Asie et la Turquie d'Europe, gagna l'Égypte (quinze mille victimes au Caire) et une partie de l'Afrique, et, en moins d'un an, arriva en Sicile, portée par des vaisseaux venant de Crimée et chargés de malheureux fuyant devant la mort ! Sur mille voyageurs dix à peine avaient survécu, et presque tous ceux qui communiquèrent avec ces émigrés, à leur arrivée en Sicile, prirent la peste. « Nous portions avec nous la mort, dit de Mussis, et

(1) *Lues inguinaria* est le nom donné par l'illustre historien Grégoire de Tours à la peste à bubons, en raison de la localisation fréquente de ces tumeurs à l'aîne.

nous la répandions par notre souffle (1) ». La Corse, la Sardaigne, Pise, Gênes, Florence, Naples, Venise sont décimées. L'année suivante, le fléau a déjà traversé les Alpes, terrifié la Savoie, la Bourgogne, le Dauphiné, la Provence et le Languedoc. A Avignon, il emporta en sept mois vingt mille âmes et dix-huit cents en trois jours ! Laure en mourut : le simple attouchement d'une femme qui, au sortir de l'église, lui tendit la main pour lui offrir de l'eau bénite, avait suffi pour lui communiquer le germe d'un mal qui ne pardonnait point ! A Narbonne, trente mille personnes périrent. Des douze consuls de Montpellier, il n'en resta que deux ; un seul médecin fut épargné. Nîmes fut frappé à son tour, et la mortalité y fut telle que, plusieurs années après, on ne trouvait personne qui fût propre à régir les fermes publiques. *Quum propter mortalitatem adeo fuerit deventum, quod non reperiretur aliquis qui velit esse ponderator farinæ.* Le château des Arènes eut particulièrement à souffrir, puisqu'on fut obligé d'y admettre au consulat des mineurs de vingt-cinq ans, souvent même des enfants qui n'avaient pas atteint l'âge de puberté, tant était faible le nombre des chevaliers survivants !

Gui de Chauillac, docteur régent de la faculté de Montpellier, et successivement médecin de Clément VI, d'Urbain V et d'Innocent VI à Avi-

(1) Manuscrit de Gabriel de Mussis, découvert en 1842. L'auteur, qui était étudiant en droit à Plaisance, se trouvait en Crimée lorsque la peste y survint.

gnon, nous a laissé une description aussi exacte que saisissante de la peste dans nos régions.

« Ladite mortalité, dit-il, commença à nous au mois de janvier et dura l'espace de sept mois. Elle fut de deux sortes, la première dura deux mois avec fièvre continue, crachement de sang et l'on en mourait au bout de trois jours.

» La seconde fut tout le reste du temps, aussi avec fièvre continue et apostèmes et carboncles ès parties externes, principalement aux aisselles et aines; et on en mourait en cinq jours, et fut de si grande contagion (principalement celle qu'estoit avec crachement de sang) que, non-seulement en séjournant, ains aussi en regardant, l'un la prenait de l'autre; et fut si grande, qu'à peine elle laissa la quatrième partie des gens.

» Pour quoi elle fut inutile et honteuse pour les médecins, d'autant qu'ils n'osoient visiter les malades de peur d'être infectés; et quand ils les visitoient, n'y faisoient guère et n'y gagnoient rien; car tous les malades mouroient, excepté quelque peu sur la fin, qui en échappoient avec des bubons meurs (1).

De son côté, Raimundus Chalin de Vinario, qui vivait à Avignon en même temps que Gui de Chauillac, a ajouté quelques traits à ce tableau. Il note, entre autres choses, la fréquence des morts subites dans cette épidémie et signale la contagion comme une des causes générales les plus puis-

(1) *Grande chirurgie de Guy de Chauillac*, traité 2, doctrine 2, chapitre 2. Traduction de Joubert.

santes de la maladie : *Longe tamen plurimi*, dit-il, *congressu eorum qui fuerunt in locis pestilentibus periclitantur, et gravissime, quoniam e causa duplici, nempe et aeris vitio, et ejus qui versantur nobiscum vitio ; hoc itaque modo fit, ut unius accessu in totam modo familiam, modo civitatem, modo villam, pestis invehatur* (1). Cet auteur fait aussi mention d'un symptôme anatomique dont Guy de Chauliac ne parle pas et qu'il nomme *zona* ou *cinctus* (bande ou ceinture). C'est une espèce de nerf dur et solide, large de deux ou de quatre doigts, tantôt rouge, tantôt brun, tantôt verdâtre, tantôt de différentes couleurs en forme d'arc-en-ciel, étendu en différents sens sur l'habitude du corps, principalement sur les bras ou les jambes, et se terminant ordinairement, d'un bout par un tubercule pestilentiel, et, de l'autre, par un charbon : *Hujus summa, quæ desinit in emissarium* (ganglions de l'aîne ou de l'aisselle), *plerumque tuberculum pestilens visitur ; altero vero extremo, quod in propinquum membrum porrigitur, carbunculus* (2). On devine qu'il s'agit ici d'un engorgement des vaisseaux lymphatiques, lequel était bien évidemment sous la dépendance du travail pathologique, qui se produisait dans les ganglions eux-mêmes. Enfin Guillaume Bardin

(1) *Traité de la peste de Raimundus Chalin a Vinario*, publié à Lyon, en 1552, chez Guillaume Rouillé, par les soins de Jacques Daléchamp.

(2) *Biographie de Raimundus a Vinario*, in *Mémoires d'Astruc*, pour servir à l'histoire de la faculté de médecine de Montpellier. Paris, 1767.

a consacré quelques lignes à cette peste; voici ce qu'il en dit dans sa chronique : *Parva et exigua febre laborabant qui infirmabantur; vomebant sanguinem per tres dies continuos, et die quarta expirabant. Ars medicorum nemini profuit, et qui hoc morbo afflicti fuerunt, nullo salvo, perierunt.*

De ces différentes descriptions et de cet ensemble de caractères et de symptômes, nous croyons pouvoir conclure que la peste de 1348 fut à Nîmes, comme à Toulouse, à Avignon ou en Crimée, une véritable peste à bubons. Tel n'est pas cependant, nous devons l'avouer, l'avis de quelques auteurs et des plus recommandables, le professeur Charles Anglada, par exemple, qui veulent voir, dans la *mortalega grande* du quatorzième siècle, une maladie différente de la peste bubonique de Justinien et qui aurait une place unique dans l'histoire des évolutions de la pathologie. Nous n'en persistons pas moins dans notre opinion; la présence de bubons et de charbons étant pour nous un caractère pathognomonique et comme la véritable pierre de touche de la nature de cette maladie; or, cette lésion capitale est signalée par tous les contemporains. A Nîmes, on appela la peste de 1348 la maladie de la bosse !

Ce terme de bosses était, on peut le dire, universellement répandu parmi le peuple de France pour la désigner. Guillaume de Machaut, poète de l'époque, nous l'a conservé, dans son poème manuscrit (Mss. 25. Fonds Lavallière).

Car la mortalité des boces,
Qu'on appeloit epydimie,
Etoit de tous poins estanchie.

D'ailleurs, la critique de M. Ch. Anglada est étayée de raisons plus spécieuses que solides ; on peut leur opposer les arguments suivants :

1^o Dans cette maladie comme dans toutes celles reconnues véritablement comme des pestes à bubons, on voyait, indépendamment de ces tumeurs et des charbons, des pétéchiez noires, isolées ou confluentes, répandues sur toute l'habitude du corps, mais cette fois en si grand nombre qu'on lui donna le nom de peste noire.

2^o La localisation pulmonaire, sur laquelle quelques-uns ont insisté pour en faire une maladie spéciale et *sui generis*, n'est pas absolue ; de plus, elle a été observée dans des épidémies qui furent bien, de l'avis de tous et du professeur Anglada lui-même, des explosions certaines de peste bubonique. Expliquons-nous sur ces deux points.

Cette peste a sans doute quelques traits distinctifs, mais ils sont le résultat de l'intensité de l'empoisonnement. Nous avons affaire en un mot à la véritable peste d'Orient à laquelle s'ajoute un épiphénomène qui lui est spécial, savoir : la gangrène du poumon se traduisant à l'extérieur par une vive douleur de poitrine, des hémoptysies et une haleine fétide. Mais cette pleuro-pneumonie gangréneuse est due elle-même à la présence de charbons sur les organes de la respiration, et nous n'avons pas à répéter que les charbons constituent

des lésions appartenant essentiellement à la peste bubonique. Que si on nous demandait pourquoi ce raptus épidémique s'effectuant de préférence vers les organes thoraciques, nous n'hésiterions pas à invoquer les influences atmosphériques et saisonnières, qui d'habitude déterminent ces localisations pathologiques. Jamais, en effet, les excès de froid et de chaleur, de sécheresses et d'orages, de tempêtes extraordinaires et de pluies diluviennes, de perturbations cosmiques et sidérales, n'avaient été si fréquentes et si considérables que vers l'année 1348; et l'on remarqua que, là où ces bouleversements furent les plus marqués, la peste à bubons revêtit surtout cette forme. Si, en effet, la gangrène du poumon prédomina en Egypte et en Angleterre, elle fut relativement rare en Allemagne, où les bubons et les charbons restèrent la lésion pathognomonique, et à Florence, où les hémoptysies ne furent pas observées. A Avignon même, cette complication ne dura que six ou huit semaines, après lesquelles et pendant les cinq autres mois que la peste régna encore dans cette ville, les crachements de sang cessèrent tout à fait et il n'y eut plus que des bubons et des charbons.

Bien plus, l'épidémie ayant reparu en 1361, en Allemagne et en Angleterre, à Paris et à Avignon, l'altération initiale du poumon ne fut plus que secondaire, et tendit de plus en plus à disparaître là où, peu de temps avant, elle avait semblé constituer à elle seule le fond même de la maladie. Cela étant, voudrait-on admettre qu'à deux mois ou à six ans d'intervalle, des épidémies qui,

d'ailleurs, offrent tant de signes communs et des plus importants, soient en réalité de nature différente, par cela seul qu'elles diffèrent en un point?

En revanche, ce ne fut pas seulement dans la peste de 1348 que les péripneumonies régnèrent. Procope nous apprend que, lors de la peste de Justinien, dont il fut le témoin oculaire, plusieurs malades mouraient en vomissant du sang; et comme cet auteur, n'étant pas médecin, n'a pu que signaler les faits et indiquer les symptômes sans en rechercher les causes ou les lésions déterminantes, il est permis de conclure que ces crachements de sang étaient l'expression extérieure d'une localisation pulmonaire du fléau du sixième siècle. On retrouve encore des hémoptysies abondantes dans des épidémies de peste bubonique postérieures à la peste noire, et notamment dans celle de 1566.

Dès lors, le doute n'est plus permis : la peste de 1348 est bien, elle aussi, une peste à bubons; mais elle est, de plus, dans sa phénoménalisation spéciale, une confirmation probante de cette idée émise par Pariset, à savoir que, partout et en tout temps, la peste inguinale déploya ses variétés bizarres et insidieuses. Dans chacune de ses explosions, elle reste évidemment la même dans ses symptômes principaux, et qui en constituent comme l'essence; mais à côté d'eux, et suivant les temps et les lieux, il y a place pour des prédominances morbifiques accidentelles et des manifestations pour ainsi dire éventuelles et d'occasion. Le professeur Anglada ne dit-il pas lui-même : « L'épidémie garde son cachet pathologique

sans s'astreindre à l'uniformité constante de ses déterminations locales ? »

En 542 par exemple, ce sont, d'une manière générale, les phénomènes ataxiques qui dominent la scène ; quinze ans plus tard, c'est, au rapport du contemporain Agathias (1), à la forme apoplectique que l'on a affaire.

La peste de 1348, bizarre entre toutes, affecte à Constantinople deux variétés bien distinctes, l'une à localisation céphalique, l'autre à localisation pulmonaire (2) ; tandis qu'à Florence elle est marquée par des évacuations sanguines n'ayant pas lieu seulement, comme à Avignon, par les voies pulmonaires, mais principalement par les fosses nasales, l'estomac, l'urètre et le tube intestinal. L'unité de l'espèce morbide n'en persiste pas moins dans cette diversité apparente : la variole, parce qu'elle est hémorrhagique (variole noire), cesse-t-elle d'être la variole ?

L'élaboration plus longue des virus, leur degré de concentration et de spécificité plus grand, des conditions physiques et morales mauvaises parmi les pires, chez les peuples ou les individus envahis, ne justifient que trop, dans la peste comme dans la variole, cette expression formidable entre toutes que revêt l'empoisonnement à des époques données.

3^o Enfin, nous ne dirons qu'un mot d'un dernier argument que font valoir, à l'appui de leur

(1) Agathias, *de imperio et rebus gestis Justiniani*.

(2) *Johannis Cantacuzeni, ex-imperatoris, libr. IV, cap. VIII.*— Paris, typographie royale, 1645.

opinion, les partisans de la non identité de la peste à bubons et de la peste noire. Cet argument repose sur ce fait, que ces deux fléaux n'auraient pas été importés des mêmes lieux.

Il est bien vrai, en effet, que la peste de Justilien arriva d'Egypte (1) et celle de 1348 de Chine ; mais que prouve ce fait sinon qu'on aurait tort de considérer l'Egypte comme étant le point de départ obligé de la peste à bubons ? Aujourd'hui le jour est complètement fait sur cette question, et l'on sait que le berceau d'endémicité de cette redoutable affection occupe, non-seulement les pays du levant, Turquie, Egypte, mais encore l'Asie, Chine, etc.

Ce fut de l'Asie que partit, en 1450, la peste à bubons, comme en était partie déjà celle qui sévit sous l'empire de Constantin Copronyme (726). La peste de 1720, au contraire, nous arriva des échelles de Syrie. Enfin, fait plus probant encore et cette fois sans réplique, on a vu, aux mois de mai 1815 et juillet 1836, la peste à bubons naître de toutes pièces et spontanément à Pali dans les Indes et présenter une grande ressemblance avec l'épidémie de 1348.

Mais poursuivons le cours de notre récit.

A partir de 1348, la peste sembla devenir endémique à Nîmes et parut y former de véritables foyers, desquels on la vit surgir dès que des circonstances extérieures étaient à même de favori-

(1) D'autres disent d'Ethiopie. Voir Evagre, *Histoire ecclésiastique*, liv. 3.

ser son éclosion. Le prétendu empoisonnement des viandes de toutes les boucheries de Nîmes, que les auteurs disent avoir eu lieu l'an 1360, ne fut bien certainement qu'un de ces réveils de la maladie. En vain place-t-on des barreaux autour des boucheries, afin d'empêcher l'exécution des criminels desseins de ces malfaiteurs imaginaires, la mort n'en continue pas moins à faucher à grands coups les malheureux nîmois. Pareille accusation, d'ailleurs, n'est pas unique dans l'histoire. Ne vit-on pas, dans la peste d'Athènes, les habitants du Pirée, décimés par le mal, dire que les Péloponésiens avaient empoisonné les fontaines; et plus près de nous, les Parisiens, ravagés par un autre fléau, le choléra de 1832, ne prétendirent-ils pas, eux aussi, que des misérables empoisonnaient les viandes chez les bouchers? C'est qu'en effet, le peuple, dans ses jours de douleur et de deuil, malgré sa superstition et ses croyances aux influences surnaturelles, saisit avidement et en aveugle tout ce qui peut rattacher l'origine de ses maux à une cause matérielle et humaine. Malheur alors à ceux contre lesquels il dirige ses soupçons ! Frappé à mort, le peuple, comme une bête féroce, ne se connaît plus ; affolé, ivre de rage et de désespoir, il court sus à ses victimes, et aux ravages de l'épidémie se joignent bientôt les horreurs d'un massacre fratricide ! Les lépreux et les juifs furent, après la peste de 1348, les grands responsables des calamités publiques; et si les sacrifices humains avaient pu fléchir la divinité, leur sang, qui coulait à torrents et leurs chairs qui brûlaient sur les bûchers toujours allumés, eussent

été un holocauste plus que suffisant. A Strasbourg, sur 1884 juifs, 900 furent brûlés, les autres se convertirent ; à Mayence, 12,000 se brûlèrent eux-mêmes pour échapper aux persécutions. « En Allemagne et dans diverses autres parties du monde, plusieurs milliers de Juifs furent torturés et massacrés, dit le continuateur de Nangis ; et ce fut chose surprenante que leur opiniâtreté et celle de leurs femmes ; car, de peur qu'on ne recueillît les petits enfants pour les baptiser, les mères les jetaient dans la flamme des bûchers et s'y précipitaient après eux, afin d'être consumées avec leurs maris (1) ». Disons-le à la gloire des Nîmois, ils ne donnèrent pas dans ces excès ; chez eux, les Juifs furent moins persécutés qu'ailleurs, et on y considéra les lépreux comme des malheureux qu'il était nécessaire d'isoler, mais qui n'en restaient pas moins dignes de toute pitié.

En 1361, nouvelle épidémie à Nîmes ; elle y avait été importée d'Avignon, où elle avait fait périr mille sept cents personnes, parmi lesquelles cent évêques et cinq cardinaux. Toutes les précautions n'en avaient pas moins été prises pour empêcher le retour de la peste à Nîmes. Un règlement particulier de la cour royale ordinaire, publié en cette ville le 29 juillet de l'an 1350, avait fait défense de jeter des ordures ou immondices dans les rues ou carrefours et notamment au devant de l'église cathédrale, aux abords de la boucherie et du puits du marché, aux portes de

(1) Henri Martin, *Histoire de France*, tome V. — A. Laveran, *Maladies et épidémies des armées*, page 661.

la ville, le long des remparts ou dans les fossés; avait prohibé la vente, dans toute l'enceinte de la cité, des oiseaux de marécages, qu'on considérait, suivant une erreur du temps, comme éminemment nuisibles en temps de peste, et avait enfin ordonné à tous les particuliers de faire balayer et arroser, tous les samedis, le devant de leurs maisons (1). Un autre règlement de police émané de la même cour (13 mars 1353), sur la réquisition faite par les consuls représentés par Me Etienne Julian, médecin (*physicus*), de Nîmes, et deuxième consul, tout en renouvelant les défenses précédentes, avait sanctionné d'autres prescriptions: défense au maréchaux de saigner chevaux, mulets ou autres animaux de cette sorte dans l'intérieur de la ville, depuis Pâques jusqu'à la Saint-Michel, époques des grandes chaleurs; défense également à tous et à un chacun d'écorcher aucune bête morte, si ce n'est à la voirie située hors des murs; prohibition absolue de tenir dans la ville ni chèvres, ni cochons, ni boucs, etc.; d'étendre étoffes ou cuirs le long des remparts ou sur les fortifications de la ville; de garder du poisson à l'intérieur et de le laver autre part qu'aux lieux désignés à cet effet et aménagés pour un écoulement facile des eaux. Enfin, ces mesures prophylactiques d'ordre général avaient été complétées, après la peste de 1361, par deux autres ordonnances publiées en octobre 1363 et février 1364, et visant la falsification du blé et autres denrées et la mauvaise fabrication

(1) Ménard, *Histoire de la ville de Nîmes*, liv. vi, et Preuves, chart. LXXXVIII.

du pain, et spécifiant vis-à-vis des contrevenants, des peines exemplaires: confiscation, amendes, mise au pilori (1).

Ainsi avait été édifié successivement et en peu d'années tout un code de salubrité et d'hygiène urbaines; mais ces dispositions excellentes en elles-mêmes devaient être, en raison des circonstances du temps et pour plusieurs motifs sur lesquels nous reviendrons plus tard, complètement inefficaces. Bien plus et comme pour se jouer de la cité et jeter un défi à sa vaine tentative de résistance, jamais la peste n'y reparut à des époques aussi rapprochées; elle y était en 1361, on l'y retrouve pendant tout le printemps de 1374, occasionnant, cette année-là, une mortalité si grande que Pierre Scatisse, trésorier de France et général des aides en Languedoc, raconte dans son journal que le duc d'Anjou, parti de Toulouse pour chasser les compagnies qui ravageaient la sénéchaussée de Beaucaire, fut obligé de s'arrêter à Pézénas (2).

Abandonnant Nîmes un instant, le fléau fait son apparition à Avignon en 1382, et bientôt après à Montpellier, qu'il ne quitte qu'en 1391. En 1416, il est si fort à Aix et dans toute la Provence que, d'après les registres consulaires de cette ville, plusieurs terres restèrent en friche faute de bras pour les travailler. En 1425, il frappe Toulouse. Il n'a, d'ailleurs, pas changé de physionomie; sa symptomatologie est toujours la même, même aspect,

(1) Archives de l'hôtel de ville de Nîmes, et Ménard, *loco citato*, liv. VII.

(2) Archives du domaine de Montpellier, sénéch. de Nîmes.

mêmes lésions : *Qui infirmabantur feбри calida urebantur, et in templo sinistro capitis tuberculum lividum apparebat, et quum nigrescebat, moriebantur* (1).

Après cette funèbre promenade à travers tout le Languedoc et la Provence, la peste revient à Nîmes dès le mois de mai 1450, et y fait de si nombreuses victimes qu'on est bientôt obligé de suspendre, dans cette ville, l'administration de la justice. L'épidémie dura toute l'année 1451, elle sembla s'éteindre au commencement de 1452; mais en réalité ce fut pour peu de temps, car en 1455 et en 1459, elle frappait plus fort que jamais cette malheureuse cité. Alors la désolation fut immense!... Le siège de la sénéchaussée fut transporté à Bagnols.

En vain les consuls se plaignirent-ils que cette translation eût été faite sans leur assentiment et portèrent-ils leur grief devant le parlement de Toulouse; les lieutenants du sénéchal se présentèrent le front haut et n'eurent aucune peine pour justifier leur conduite. Le tableau qu'ils font du Nîmes de cette époque est navrant! Ils disent entre autres choses : *Quin imo ipsa Nemausi civitas est aquosa, male et pessime fundata et constructa, quoniam super aquam mareteam pro tribus hominum qualitatibus, videlicet sanguinosis, merencolicis, et fleomatis dampnosissimam: pro vero mere colericis, qui supra ignem ardent, bona, qui pauci reperiuntur: videmus etiam eam-*

(1) Chronique de Guillaume Bardin.

dem civitatem male fuisse et esse ædificatam, majoremque partem ejusdem postibus fusteis fabricatam, et sic igne periculosissimam; item ventosam et ventis impetuosam, tantisque malis subjectam quod de centum unus non reperitur supervivere sexaginta annos suæ ætatis, prout ab experto comperimus : quoniam nuper in Montepessulano et Avinione, duabus civitatibus populosis, anno LV et hoc anno præsentis, prius evenit pestis epidemialis in ipsa Nemausi civitate quam in prædictis civitatibus, in quibus rationabiliter, propter majorem confluentiam populi, citius venire debebat; sed procul dubio venenosa situatio dictæ civitatis Nemausi hoc effecit. . . . (1).

Dès cette époque aussi, on est frappé de l'extrême irrégularité que présente le fléau dans sa marche et dans sa manière d'être. En 1459, il est à Nîmes et non à Bagnols; en 1350, il était à Avignon et non à Beaucaire. Cela ne manquait pas de dérouter toutes les recherches que l'on pouvait faire sur cet étrange mal, et les hypothèses les plus absurdes allaient leur train. A cet égard, on était aussi peu avancé, à cette époque, qu'en 1347, où l'on avait cru, de bonne foi, qu'il avait été « produit par une vapeur de feu horriblement puante qui, sortant de la terre, consuma et dévora (en Chine) plus de deux cents lieues de pays, jusqu'aux arbres et aux pierres, et infecta l'air en telle sorte qu'on en voioit tomber des formillières de petits serpenteaux et d'autres in-

(1) Archives de l'hôtel de ville de Nîmes (année 1459)

sectes venimeux (1) ». Maintenant c'étaient les astres que l'on accusait à Nîmes, et l'opinion générale de ses habitants était que le déclin de la lune et la conjonction des planètes répandaient sur les hommes et sur tous les corps sublunaires une influence si maligne, que le danger pour la peste n'en était que plus pressant (2). Cette étiologie sidérale, qui ne valait pas mieux que la précédente, est le reflet de cette époque, où la vraie science n'existait pas, où la décadence de la médecine grecque était complète, où la foi au dogme galéniste des qualités occultes était seule debout, où toutes les maladies étaient surnaturelles dans leurs effets comme dans leurs causes, où tout enfin était empirisme et mysticisme ! Mais à défaut d'opinions raisonnables sur la manière d'être de la peste et sur les influences auxquelles elle était soumise, opinions qu'on ne doit pas cependant traiter avec trop de sévérité, vu notre ignorance même dans notre siècle de lumières, le document que nous analysons fait une remarque toute en faveur de l'esprit d'observation des Nimois : La peste paraît quelquefois éteinte, y est-il dit, durant dix ou quinze jours, mais tout à coup elle se rallume et fait plus de ravages que jamais.

Avec de pareils arguments, la conduite du Sénéchal ne pouvait être qu'excusée : elle le fut en effet ; les événements, il faut bien le dire, ne donnèrent que trop raison à ces doléances pessimis-

(1) Mezeray, *Abrégé chronolog.*, ad annum 1348.

(2) Archives de l'hôtel de ville de Nîmes (*loco citato*).

tes. Sept mois durant, la peste mit la ville dans un état calamiteux.

III.

La contagion ne disparut de Nîmes que le 15 novembre 1459, et encore ce ne fut que pour y reparaître en 1465 et 1482 (1). Ces trois dernières épidémies coïncident avec une nouvelle importation en Europe de la peste à bubons, laquelle, ayant commencé en Asie en l'année 1450 (2), s'était étendue rapidement en Illyrie, en Dalmatie et en Italie d'un côté, et de l'autre en Hongrie, en Allemagne et en Prusse (3). Les conséquences en furent très-graves. Le virus pestilentiel de 1348, qui, à force de se multiplier, s'était successivement affaibli dans chacune de ses reproductions et qui, dans les derniers temps, avait même dégénéré au point de ne plus donner naissance qu'à des pestes légères et quelquefois à de simples fièvres malignes, et ainsi avait fait naître l'espoir de le voir bientôt s'épuiser complètement, reprit tout à coup une nouvelle activité, par suite de cette revivification extérieure.

L'intervalle entre les deux dernières manifestations épidémiques nîmoises, de 1465 à 1482,

(1) *Histoire générale de Languedoc*, tome V, page 32.

(2) Fernellius, *de abditis rerum causis*, lib. II, cap. 12.

(3) *Dissertation sur l'origine des maladies épidémiques et principalement sur l'origine de la peste*, par Jean Astruc. Montpellier, 1721.

fut marqué par de grandes misères ; en 1480 notamment, une nuée de rats, taupes et autres animaux rongeurs détruisirent les moissons et occasionnèrent ainsi une disette considérable. Elles furent le prélude de la peste de 1482. Celle-ci frappa surtout le peuple. On vit les rues et les carrefours jonchés de cadavres et de mourants. Le courage fut abattu, et il sembla que tous les sentiments disparaissaient du cœur de l'homme pour n'y laisser place qu'à l'égoïsme et à la terreur ! Le croira-t-on ? Ni les médecins, ni les chirurgiens n'osèrent porter secours aux malheureux. Les prêtres eux-mêmes refusèrent leur ministère. *Dietim moriuntur, etiam sine confessione, quia curati, formidantes dictam pestem, non sunt ausi ibidem intrare. Propter quam (pestem) quasi omnes canonici et servitores dictæ ecclesiæ (cathedralis) effugierunt* (1). Tant il est vrai qu'un foyer épidémique, avec son lugubre aspect, ses scènes de désolation, ses victimes innombrables et son silence funèbre, est souvent, mieux qu'un champ de bataille, la véritable pierre de touche des grands courages, celle à laquelle ne résistent pas toujours des âmes fortement trempées !

Devant une pareille conduite, les consuls durent intervenir. Dans une délibération solennelle tenue en l'hôtel de ville le 21 février 1482, on décida d'établir, dans chaque hôpital, un prêtre, un médecin, un chirurgien et des domestiques pour l'usage exclusif des pestiférés, et de fournir à ces

(1) Archives de l'hôtel de ville, in Ménard, t. IV, Pr. p. 16, col. 1.

derniers, aux frais de la ville, les aliments, les remèdes et même le suaire.... La mortalité dura cependant longtemps encore, puisque, au mois de mai de la même année, les chanoines de la cathédrale n'avaient pas encore repris le service divin. La ville elle-même n'était plus qu'un désert rempli de désolation, et son silence n'était interrompu que par le bruit des cloches sonnant les glas funèbres ! Les boulangers, les bouchers, les hommes les plus indispensables, tout le monde enfin avait fui. Et comme si tout devait conspirer contre la malheureuse cité et faire croire à sa ruine prochaine, jamais les orages n'avaient été si fréquents ; ils ne cessèrent de s'abattre sur Nîmes et sur sa campagne, durant tout le printemps de cette année ; et, tandis que la foudre grondait dans les airs, tuant ceux à qui la maladie laissait encore un souffle de vie, les récoltes étaient perdues, noyées par les pluies ou détruites par la grêle ; puis vint une longue sécheresse, et la famine, la hideuse famine vint compliquer la peste !! Les consuls, dont on ne saurait trop admirer le zèle pour les intérêts de leur ville, crurent remédier au mal et parer à la disette générale en faisant taxer par le Sénéchal le blé, dont la famine venait d'élever prodigieusement le prix ; mais ils ne furent pas heureux dans cette circonstance et cette mesure faillit devenir fatale. Les étrangers, en effet, cessèrent d'envoyer leur blé à Nîmes, qui, réduit à ses propres ressources, eut bientôt épuisé toutes les provisions amassées dans les greniers publics ou des particuliers. La taxe fut révoquée.... La peste ne cessa point pour cela ;

aussi songea-t-on à prendre d'autres précautions. La principale consista à fermer toutes les portes de la ville à l'exception d'une seule, à la garde de laquelle furent préposées des sentinelles, ayant pour consigne de ne laisser entrer aucun individu arrivant des lieux infectés ; de cette façon aussi, on diminua le nombre des étrangers qui venaient à Nîmes, soit pour chercher des médicaments soit pour fuir la disette qui régnait dans les campagnes environnantes, et qui, dans tous les cas, non-seulement devenaient des bouches inutiles, mais fournissaient encore une nouvelle prise à la maladie et un nouvel appoint à la mortalité. Enfin, Dieu eut pitié de tant de maux et la peste commença à disparaître vers le mois de novembre 1482. Les consuls ne se départirent pas pour cela de leur vigilance ; devant un ennemi toujours menaçant, qui frappait alors qu'on s'y attendait le moins, et qui, comme un nouveau phénix, renaissait sans cesse de ses cendres, il fallait veiller, ils restèrent toujours sur le qui vive ! Par leur ordre, le blé ne sortit plus de la ville ; une seule porte continua à rester ouverte, ce qui permettait d'examiner facilement les entrants et les sortants ; pour surcroît de prudence, cette porte fut fermée pendant la nuit.

Ils prirent une autre mesure des plus utiles. Dans la dernière épidémie, on avait ouvert tous les hôpitaux de l'intérieur aux pestiférés, auxquels on donnait, dans ces établissements, les remèdes dont ils avaient besoin et les soins de toute nature que comportait leur état ; mais on s'aperçut bientôt que l'on avait de la sorte créé tout

autant de foyers épidémiques, d'où le mal s'irradiait sur toute la ville et venait encore ajouter aux ravages que le cruel fléau faisait déjà par lui-même ; aussi les consuls, représentant la cité, résolurent-ils d'acheter l'hôpital des Chevaliers, situé hors de l'enceinte, près de l'ancienne porte romaine appelée à cette époque *Porte-Couverte*, et d'y installer les pestiférés.

C'était un hôpital spacieux, dans lequel on pouvait, à peu de frais, faire de grandes salles, établir des quartiers séparés pour les pestiférés et disposer facilement les locaux pour un aménagement convenable. De l'avis de Jean Garcin, docteur en médecine et médecin pensionné de la ville, ouï dans l'enquête faite sur l'opportunité de cet achat, l'affaire était des plus avantageuses pour les pauvres ; « car, disait-il, leur réunion dans une seule maison permettrait de les secourir très-promptement, et de plus, la grande étendue de ce bâtiment rendrait facile leur isolement et empêcherait la contagion de se communiquer non-seulement aux habitants de la ville, mais même aux malades de la maison ».

En conséquence, comme tous les témoins entendus dans cette enquête furent d'un avis unanime, on vendit l'hôpital de Notre-Dame de Méjan, ceux de la Magdelaine, de Saint-Antoine et de Saint-Jacques, et on en transporta les lits dans celui des Chevaliers. On ne conserva, dans l'intérieur de la ville, que l'hôpital Saint-Marc, propriété du chapitre de la cathédrale et destiné aux fem-

mes en couches ; celui de Sainte-Croix fut transformé en école (1).

L'acquisition de l'hôpital des Chevaliers avait été faite, comme on vient de le voir, sous les meilleurs auspices ; l'isolement des malades, la position de cette maison hors des murs, au milieu de vastes jardins et de terrains non bâtis, tout devait faire espérer que désormais Nîmes serait à l'abri d'une nouvelle invasion de peste. On s'en félicitait par avance, mais cette joie était prématurée ; et, cette fois encore, un espoir en apparence si légitime fut déçu. Dès 1490, la peste se réveillait, frappait insidieusement à droite et à gauche, confondue avec d'autres maladies épidémiques ou saisonnières, qui régnaient aussi à ce moment à Nîmes, puis semblait disparaître pour surgir plus terrible et plus meurtrière en 1494.

Partout où il y avait agglomération d'hommes ou d'êtres vivants, ce fléau se déclarait. Cette année, il parut dans le mois de janvier, au moment de la séparation des Etats généraux réunis à Nîmes, et son invasion coïncida avec des passages considérables de troupes dans le Languedoc, à l'occasion des guerres de Charles VIII contre Naples et contre Ferdinand, roi d'Espagne. La fureur du mal s'accrut de toutes ces circonstances, il fut impitoyable pour le peuple. En vain implora-t-on la clémence du ciel, en vain porta-t-on en procession les reliques de S. Baudile, patron de la ville, le ciel resta sourd à tant de

(1) Voir *La Charité à Nîmes*, par M. l'abbé P. Azaïs, secrétaire perpétuel de l'Académie du Gard, Nîmes, 1875.

détresse ; et, pendant tout le printemps et tout l'été, la peste ne cessa de frapper de grands coups. Le juge-mage Guillaume de Montcalm, craignant pour ses jours, se réfugia à Marguerittes, et les consuls, à leur tour, durent abandonner la pauvre ville, et se retirer à Uchau. Chose surprenante ! Uchau, Bouillargues, Marguerittes, localités situées aux portes de Nîmes, étaient, dans ce même temps, indemnes de toute atteinte ! La mortalité fut si forte à Nîmes, qu'on ne trouva plus personne pour enterrer les morts, et qu'il fallut décider, en conseil de ville (15 mars 1494), de donner six florins, soit quatre livres dix sols tournois, salaire énorme pour l'époque, à ceux qui voudraient s'en charger. La terreur devait être bien grande, puisque, malgré l'appât du gain, c'est à peine si on trouva deux particuliers pour cette lugubre besogne. En même temps, la démoralisation était à son comble : les femmes sans pudeur et sans vertu oublièrent leurs devoirs d'épouse et se livraient à un honteux concubinage. La peste s'était faite la pourvoyeuse de la prostitution.... Mères coupables, on les vit aussi exposer le fruit de leurs relations criminelles aux portes des églises ou de l'hôpital, et il fallut lancer contre ces créatures dénaturées les foudres de l'Eglise pour tenter de les rappeler dans la bonne voie. Une pareille calamité avait appauvri la ville ; les guerres avec l'Espagne, les subsides énormes qu'on levait sur les habitants, avaient fait le reste ; et le Nîmes du quinzième siècle était lugubre à voir : ses maisons étaient pour la plupart inhabitées, ses murailles étaient en ruines. Que faire ? Les consuls

qui, un instant, oubliant les sages traditions de leurs devanciers, avaient fui devant le danger, étaient bientôt revenus se mettre à leur poste. Ils ne désespérèrent point. Pour éviter que la famine vînt augmenter le désastre, on empêcha les grains et la volaille de sortir du pays; et, à cet effet, les consuls firent, avec l'assentiment du sénéchal de Beaucaire, fermer les ports de Villeneuve-lez-Avignon, de Beaucaire, de Fourques et de Saint-Gilles; à l'intérieur, on exigea que ceux qui auraient des bestiaux malades en fissent la déclaration dans les deux jours, sous peine de cent sols d'amende. Enfin, et c'est une mesure qui fait honneur à la perspicacité d'Etienne de Vest, sénéchal de Beaucaire, le passage sur le territoire de Nîmes fut refusé à quatre cents gascons qui revenaient d'Italie et retournaient chez eux. L'épidémie cessa enfin, et peut-être est-ce encore grâce au zèle des consuls, gardiens vigilants de la cité, et aux sages précautions qui furent prises, que l'on fut redevable de voir Nîmes épargné, alors que la campagne des environs et tout le bas Languedoc étaient cruellement ravagés, en l'année 1499.

Les événements n'en venaient pas moins à l'encontre de la prudence la mieux entendue: l'agglomération des troupes augmentait chaque jour; et, malgré tous les efforts que faisaient les consuls pour s'y opposer, de nombreuses compagnies continuaient à sillonner le pays. Le résultat était prévu d'avance. Déjà l'air s'infectait, les maladies populaires devenaient de plus en plus nombreuses, les maladies vermineuses, la plus

haute expression de la pourriture des corps et signe avant-coureur le plus certain de la peste, attaquaient non plus seulement les enfants, mais les personnes de tout âge; bientôt les exanthèmes, les ophthalmies, les affections putrides, les ulcères de la bouche, stomatites, etc., etc., vinrent dominer la scène pathologique: la peste reparut en 1501 et 1502, apportée par les milices du Roussillon, qui l'avaient introduite également dans Montpellier (1). Si l'on en croit plusieurs auteurs et entre autres Laurent Joubert, chancelier de l'université de Montpellier (1568), cette peste de 1502 fut de beaucoup la plus grande de toutes celles qui jusque-là avaient désolé la province de Languedoc. Peu de malades en réchappèrent; les oiseaux eux-mêmes, dit-on, périrent en si grand nombre que la terre en fut toute couverte.

Quoi qu'il en soit, la peste commençait à présenter, à Nîmes aussi bien qu'ailleurs, un caractère particulier et auquel on n'était pas encore habitué. D'ordinaire, et le fait est d'autant plus évident qu'on se rapproche davantage de la grande importation de 1348, son invasion était brusque et instantanée; aussi meurtrière au début qu'à la fin de l'épidémie, il n'y avait dans sa marche ni période d'invasion, ni période d'augmentation, ni période de déclin. Comme ces violents incendies qu'une étincelle allume et qui, en un instant, embrasent les cieux de leurs flammes dévorantes, elle était immédiatement à son apogée, frappant sans trêve ni merci jusqu'à ce que

(1) *Histoire générale de Languedoc*, tome V livre xxxvi.

son œuvre de mort fût achevée. Maintenant, elle suivait une marche ascendante: on aurait dit que le mal couvait encore et qu'il s'essayait lentement avant de prendre son essor. Peu à peu cependant, et malgré les efforts de tous, ses ravages augmentèrent; et, « au mois de janvier 1503, l'hôpital, dit Ménard, était rempli de pestiférés ».

Dès ce moment, la mortalité fut grande et les malades innombrables. Comme il arrivait en pareille occurrence, les médecins manquèrent et les consuls furent obligés de conclure un marché avec un bachelier en médecine, Pierre d'Asperuges, qui, moyennant douze livres tournois, s'engagea à soigner les pestiférés de l'hôpital pendant une année. Disons-le à sa louange, il appert des écrits du temps qu'il s'acquitta avec zèle et conscience de ses obligations.

L'année 1506 vit reparaître la peste, à la suite de la tenue à Nîmes des Etats généraux de Languedoc (1505) et d'une disette de grains si considérable qu'elle faillit occasionner une émeute. Elle ne s'éteignit qu'en décembre 1507; et, tandis que les lieux environnants ne couraient aucun risque, elle faisait dans la ville de nombreuses victimes; ce que voyant, les officiers royaux de la sénéchaussée, suivant leur vieille habitude, désertèrent le péril et transférèrent leur tribunal à Sommière; mais, cette fois, ils eurent le bon esprit de mettre leur fuite, non plus sur le compte de l'instinct de leur propre conservation, mais sur celui de leur ardent amour pour le bien public et le salut de tous; car cette translation donnerait ainsi aux parties, dirent-ils, le moyen de poursuivre

leurs contestations en justice à l'abri de tout danger du mal. *Et ut justitia, sine periculo personarum, omnibus subditis regis, justitiam postulantibus, fieret, ordinarunt ipsam sedem in villa Sumidrii, in qua non est periculum, fore tenendam.*

Avec la peste de 1516, qui ne pénétra dans la ville, au mois de juin, qu'après avoir déjà ravagé tous les environs, naît une institution qui témoigne une fois de plus de l'esprit pratique des consuls. Ayant fait profit de l'expérience acquise dans les épidémies précédentes, et pensant qu'avant tout il fallait de la méthode dans les dispositions à prendre et que l'incurie et le manque de surveillance étaient les auxiliaires les plus dangereux de la contagion, ils firent adopter la création d'un *capitaine de la santé*, qui, armé de pouvoirs exceptionnels, devait avoir l'initiative de toutes les mesures à prendre contre la peste ou dans le but de maintenir l'ordre public, dans ces temps où la perturbation sociale n'était que trop souvent la conséquence du désarroi inséparable de ces grandes ruines d'hommes et de choses. A l'instar des *provéditeurs de la santé*, que Venise avait institués dès 1348, année de la *mortalega grande*, le capitaine de la santé fut investi, par le conseil de ville de Nîmes (7 juin 1516), de la direction entière et absolue de tout ce que comportait le service sanitaire; il eut la surveillance de l'hôpital des pestiférés, le droit de réquisition forcée de tout objet dont l'emploi ou la possession lui paraîtrait utile pour l'accomplissement de son mandat; les prêtres, médecins, chirurgiens, apothicaires, infir-

miers, fossoyeurs, et généralement tous ceux que leur profession mettait plus ou moins en contact avec les malades et qu'on désignait sous le nom générique de *serviteurs ou ministres de peste*, furent complètement à sa discrétion, pouvant disposer d'eux à sa convenance et les répartir comme il l'entendait. La propreté de la ville tant à l'intérieur qu'à l'extérieur, le nettoyage des rues et des maisons furent sous sa responsabilité. Il eut à s'assurer des approvisionnements, de la qualité de la viande, du poisson, du fruit, du pain, des herbes et de toutes denrées ou aliments que les marchands débitaient.

La besogne dont on chargea ce fonctionnaire était, comme on le voit, fort considérable, et il était à craindre qu'un seul homme ne pût suffire à une pareille tâche. C'est dans cette prévision qu'on mit sous son commandement un lieutenant chargé plus spécialement de faire ensevelir les morts, de conduire les prêtres et les chirurgiens dans les maisons atteintes et de le seconder enfin dans toutes les questions de détail. Au surplus, il fut bien stipulé que capitaine et lieutenant devaient être l'un et l'autre des hommes courageux, vigilants, infatigables et d'une moralité à toute épreuve, qualités rigoureusement nécessaires pour de pareils emplois. Comme, d'ailleurs, le côté médical des attributions du capitaine de santé : visite de malades, hygiène, assainissement, etc., etc., était en première ligne, il fut reconnu, dès le principe, qu'un médecin était plus apte que tout autre à remplir cette charge ; mais la pénurie des hommes de l'art, les occupations dont ils étaient

surchargés s'opposèrent souvent, dans la suite, à ce que la nomination de ce fonctionnaire fût faite en conformité de ces vues ; dès 1521, cependant, un médecin, Me Antoine Fabre, fut désigné par acclamation pour cet emploi, qu'il remplit, au profit de tous, pendant toute la durée de l'épidémie.

La réunion du 5 juin 1546 ne décida pas seulement la création d'un capitaine de santé ; elle vota également l'achat ou la location, au dehors de la ville, d'un local pour servir d'infirmierie, l'hôpital des Chevaliers étant reconnu, dès ce jour, insuffisant (1).

Dans un nouveau conseil, tenu le 22 du même mois, on résolut de faire vider la ville à tous les étrangers. Cette mesure était justifiée par la menace de famine qui pesait sur les habitants. On comptait aussi par là se débarrasser d'un grand nombre de pestiférés ; car la plupart de ces étrangers étaient atteints de cette maladie ou en portaient le germe. Ces décisions furent immédiatement publiées à son de trompe, et leur exécution ordonnée sous peine de fouet. Il semble néanmoins que le mal ne fut réellement dans toute son intensité qu'en septembre, puisque ce n'est que dans une délibération, prise en conseil extraordinaire le 2 de ce mois, qu'il fut ordonné de fermer les portes de la ville, à l'exception de deux, auxquelles on placerait des gardes. Or, c'était

(1) Archives de l'Hôtel de ville de Nîmes : Registres du seizième siècle, fol. 170 et fol. 214.

là une mesure qu'on ne manquait pas de prendre, dès que le danger paraissait menaçant.

Comme la peste, la famine devenait périodique. Pendant tout l'été de 1520, les orages avaient ravagé les campagnes des environs et perdu les récoltes. Le blé manqua, et celui que l'on fit venir d'Agde fut insuffisant. Surprendrons-nous quelque'un en disant que la peste parut aussi dès le mois d'août de cette année ? D'ailleurs, il faut bien le dire, la ville ne fut pas la seule à en être affligée, et on lit, dans les comptes des consuls de Nîmes pour les années 1518, 1521 et 1522, qu'elle *pulluloit pour lors par le pays*. Peut-être qu'une troupe de bohémiens, qui passaient à Nîmes à cette époque et qui, dans leurs courses errantes, venaient de traverser des villes atteintes du fléau, furent eux-mêmes les agents directs de la contagion.

Le mal ne le céda à aucun autre par le nombre d'hommes qu'il atteignit. L'hôpital des Chevaliers ne désemplit pas. On n'avait mis d'abord qu'un prêtre et un seul chirurgien pour le service des pestiférés de la ville et de l'hôpital; plus tard, un cordelier, le frère François Begon, fut adjoint à ce prêtre, et, pendant tout le temps que sévit le fléau, se dévoua aux secours spirituels des malades. A la fin de l'épidémie, le conseil de ville le gratifia d'un habit neuf de cordelier, qui se monta à la somme de cinq livres, *pour plusieurs peynes par luy prises d'avoir servy, l'année dernier passée, confessant les pestifférés, tant de la dicte ville que hospital*. D'un autre côté, un barbier venu de Calvisson, à la demande des consuls, fut attaché spécialement

aux pestiférés de l'hôpital; l'autre chirurgien eut le traitement de ceux de la ville.

Le quartier des Prêcheurs fut le plus maltraité, cette année-là; si bien que le prédicateur du carême, qui devait prêcher cette station dans l'église des Jacobins située dans ce faubourg, fut obligé de choisir pour ces exercices religieux la chapelle des frères conventuels, par la crainte qu'avait le peuple d'aller aux Prêcheurs.

Qu'on ne s'étonne pas de cette localisation spéciale de la peste; ne serait-elle pas justifiée par les conditions d'insalubrité et de misère de ces quartiers, qu'elle n'aurait pas lieu de nous surprendre encore, le fait n'étant pas nouveau dans l'histoire de ce fléau. De même, en effet, qu'on le voyait frapper une ville et ne pas toucher la voisine, on avait vu, de tout temps, des quartiers presque entièrement respectés, tandis que d'autres, dans une même localité, étaient, par une bizarrerie cruelle, horriblement éprouvés. Evagre, qui, plusieurs siècles avant, signale déjà cette particularité, va même plus loin et prétend que, de son temps, la peste n'attaquait quelquefois que certaines familles d'une même ville ou d'un même quartier (1).

Au demeurant, la crainte de la contagion était plus vive que jamais à Nîmes, et elle fut poussée à un tel point que toutes les maisons où il y avait des pestiférés furent fermées par des barres de fer munies de cadenas !

(1) Evagre, *Hist. ecclés.*, liv. iv, chapitre 29.

Nous ne devons pas passer sous silence que c'est à l'occasion de cette épidémie que le sénéchal de Beaucaire rendit une ordonnance autorisant la construction, loin des portes de Nîmes, d'une infirmerie à l'usage des pestiférés. On comprenait de plus en plus qu'il fallait isoler complètement ces malades, et que le salut de la ville ne pouvait être assuré qu'à ce prix. Cette conviction avait déjà présidé, dans le siècle précédent, à l'aménagement de l'hôpital des Chevaliers : c'était une application plus large et plus complète de ces principes de prophylaxie qu'on se proposait de faire aujourd'hui. Les considérants de cette ordonnance, qui porte la date du lundi 10 mars de l'année 1521, ne sont qu'une reproduction de la supplique que les consuls avaient adressée, dans ce but, au sénéchal.

Ceux-ci, dans un langage dont la tristesse dolente semble être un écho de celle que les prophètes bibliques expriment dans leurs jours de douleur, s'écriaient tout en larmes : « Seigneur, nous vous exposons bien humblement que, depuis plusieurs années, la peste s'alimente à Nîmes pour le plus grand malheur de la ville et de la sénéchaussée dont elle est la tête. Maintenant tout est en souffrance dans notre malheureuse cité ! Vous nous aviez donné l'ordre de faire sortir tous les pestiférés, et de les envoyer au loin ; nous avons voulu le faire exécuter, mais en vérité, comme la ville n'a à offrir à ces misérables ni lieu de refuge ni asile hors des murs, aucun d'eux n'a voulu quitter Nîmes, tous ont préféré s'exposer à une mort certaine que de se confier aux chances

aveugles de la fortune. Aurions-nous employé la rigueur pour les y contraindre? Mais, Seigneur, nos cœurs ont saigné à cette pensée, et l'humanité nous a défendu de jeter ainsi dehors comme des chiens, sans abri et sans secours, de pauvres créatures humaines ! Et cependant nous vous le crions du fond de notre désespoir, il est d'un suprême danger de garder dans la ville de tels malades; ils augmentent la mortalité quotidienne et sont pour l'avenir d'un fâcheux augure.

« Nous avons cherché dans quelles nouvelles impositions nous pourrions trouver l'argent nécessaire pour construire à l'extérieur une infirmerie; mais, hélas ! les temps sont bien durs, la pauvreté est générale, et comment frapper le peuple de nouvelles tailles, lorsqu'il se saigne aux deux bras pour payer les contributions que le souverain lui impose à l'occasion de ses guerres ?

« Réduits à une extrême indigence, il ne nous reste d'autres revenus que ceux du grenier à sel, que le roi notre Seigneur et Maître veut bien nous abandonner, à la charge de pourvoir à l'entretien de nos remparts. Eh bien ! nous vous demandons à genoux de nous autoriser à employer, cette année, ces minces revenus à une œuvre de salut pour nous.

« Certes, le roi ne veut pas notre ruine, lui qui veille si attentivement à notre sûreté contre les ennemis du dehors, et rien ne lui est plus cher que le corps et la fortune de ses sujets; or, quel emploi plus utile de ces deniers et plus conforme à la volonté royale, que de les faire servir à la construction et à l'entretien de murs capables de

défendre la ville et ses habitants contre l'invasion de la peste, ennemi autrement redoutable, dans ces temps de guerre ouverte entre Dieu et les hommes ? Enfin, Seigneur, les remparts et les fortifications sont dans un excellent état, aucune réparation ne presse; mais, hélas ! à quoi serviront-ils, si bientôt ils n'ont plus de corps à protéger?....».

Touché de leurs prières (et quel cœur aurait pu y rester insensible ?), le Sénéchal accorda ce qu'on lui demandait; mais ce ne fut pas sans conditions, si nous nous en rapportons au texte même de l'ordonnance ainsi conçue :

« Veue et rapportée ladicte requeste au conseil, ensuyvant la délibération d'icelluy, appoinctons et ordonons que, des restes des émoluments du souquet des graniers et des claveres, sera édifiée et construite une maison pour mettre les pestiférés et aultres dangereux de peste, jusqu'à la somme de deux cens livres tournois, *sauf que, quand la ville se trouvera aysée, remborsera le roy de ladicte somme*, ainsi que sera ordonné par le conseil de la cour de céans; et, en oultre, que à la délivrance de la dicte maison au rabais ung des officiers de la cour sera présent....».

La mortalité cessa en août 1521. Six ans de répit, et en 1527, Nîmes était attaqué une fois de plus par son plus mortel ennemi. Celui-ci entra dans la place dès les premiers jours d'avril; et c'est ainsi qu'à huit siècles d'intervalle, la peste présentait dans son invasion les mêmes particularités. Car à Nîmes, comme autrefois à Constantinople, c'était au printemps qu'elle éclatait et faisait le

plus de victimes ; l'hiver, elle disparaissait ou se ralentissait considérablement. Les médecins nimois de l'époque auraient pu, en lisant Procope, prédire à l'avance sa marche et ses traits essentiels.

Elle frappa ses premiers coups dans l'hôtellerie des Trois-Rois, et de là s'irradia dans la ville et les faubourgs, qu'elle désola jusqu'au 7 août suivant.

Il fut pourvu largement, pendant tout ce temps, aux besoins des pauvres malades.

Sur l'article médicament en particulier, la ville fut d'une largesse extrême ; elle paya à sire Claude de Menonville, apothicaire, la somme de dix-neuf livres sept sols tournois, *pour avouer forny drogues et ce que le barbier demandoit nécessaire à la saineté des pestifférez et infectz, durant ledict temps.*

A l'égard de ce barbier, qui avait pour nom Bernard Villar et qui était venu se louer pour servir les pestiférés pendant cette épidémie, nous avons trouvé, dans les archives de l'Hôtel de ville de Nîmes cataloguées par M. de Lamothe (1), la teneur des clauses consenties entre les consuls et lui ; nous en mettons le texte sous les yeux du lecteur comme spécimen de ces sortes de contrats.

« L'an 1527 et le vingt-cinquième jour d'avril, honorables personnes Pierre Pujet, maistre Mathieu Fasendier et Gilles Guiraud, consuls, ont loué maistre Bernard Villar, barbier et chirurgien du bourg Saint-Andéol, présent, pour servir

(1) Délibérations de l'Hôtel de ville. Registre, K. 4.

les malades de peste épidémique audit Nysme à présent régnant, avec les pactes que sensuyvent :

« Premièrement, que ledit Villar sera tenu bien et deuement exercer son art de chirurgie et soubzvenir aux mallades de la dite peste.

« Item, seront tenus lesditz consulz luy fournir de toutes drogues nécessaires à ladite maladie, avant qu'il antre.

« Item, seront tenus fere la vie audit Villar et à son serviteur.

« Item, sera tenu ledit Villar aller pancer les pestifférés, tant dedans la ville que dehors, et ce à la dicte et discreption et commandement du maistre et capitaine de la santé.

« Item, ne devra, ne pourra rien prandre des pauvres gens.

« Item, sera payé ledit de Villar de ceux qui auront de quoy, à la dicte des consulz et des maistres en la communauté des chirurgiens de Nismes.

« Item, ne pourra ledit Villar aller pratiquer ailleurs, deurant ladicte peste audit Nismes, sans licence desdits consulz.

« Item, ne sera loysible audit Villar se absenter ne laysser ladite ville despourvue, durant ledit temps de peste, sans licence desdits consulz.

« Item, seront tenus lesdits consulz ly donner, pour chascun moys qu'il vacquera au service de la dicte peste, huit livres tournois, payables à la fin de chaque mois.

« Item, sera tenu ledit Villar demeurer dans la maison que luy sera balhée par lesdits consulz, avec le confesseur et aultres étant depputés pour le service desdits infectz.

« Item, et finie la peste, aura ung mois ses gaiges et vy pour son despens.

« Et pour ce faire et non contrevenir, ledit Villar en oblige touz ses biens, meubles et immeubles, présents et à venir et sa personne propre ;

« Et lesdits consulz, tous les biens de la maison commune dudit Nysmes, aux rigueurs des cours de Mgr le Sénéchal, conventions royaux, spirituels de Nysmes et une chacune d'icelles, an renonçant à touz droits que pourraient alléguer. Ainsy l'ont promis et juré.

« Faict en la maison consulaire de Nysmes, aux présences de Martin Andrieux, Escalier Barbier, Anthoine Chevallier et de moy, Mathieu Ollier, greffier ».

Ainsi donc ce pauvre barbier, pour quatre mois d'un labeur incessant, de services de jour et de nuit, pour quatre mois pendant lesquels il eut à tous les instants la mort devant les yeux et suspendue sur sa tête, reçut trente-deux livres tournois !

Le service médical ainsi assuré, tout le souci des consuls fut de localiser le fléau, ou pour mieux dire de faire la part du feu et de sauver le reste, s'il était possible. Le capitaine de santé se chargea de les seconder à leur désir. D'une part, il fit remplir d'eau les fossés de la ville pour tenir au large les troupes qui étaient dans les campagnes voisines, et de l'autre, non-seulement il fit fermer au cadenas les maisons des malades, comme on l'avait fait dans l'épidémie précédente, mais il interdit encore le passage dans les rues où il s'en trouvait. C'est ainsi que la somme de une livre

six sols tournois fut donnée au sieur Antoine Mornet, pour avoir fermé avec du bois les avenues de la rue de Malbec (rue Maubet actuelle). Enfin, en attendant que l'infirmerie, dont nous avons vu autoriser la construction, fût prête, il fit dresser dans la campagne des *cappitelles*, petites huttes en bois dans lesquelles furent transportés tous les malades qui consentirent à quitter la ville.

Comme d'habitude, ces maladies avaient jeté l'épouvante : les intelligences et les cœurs se tournèrent vers Dieu, et bientôt on attribua des miracles innombrables et se répétant chaque jour à une croix de Nîmes appelée la Belle-Croix et située au quartier de la Curaterie. C'était le moment où la mortalité diminuait, le peuple vit, dans ces miracles, une preuve de la miséricorde du Seigneur, qui venait enfin au secours de son peuple.

Bientôt cependant d'autres maux apparurent ; des bandes de pillards, sous la conduite de deux capitaines, vinrent commettre les dégâts les plus effroyables dans la campagne, rançonnant les paysans, pillant les maisons, égorgeant ceux qui leur résistaient, violant les femmes, semant partout la terreur (1529). Il fallut marcher contre eux ; ce qui suffit pour réveiller la peste dans le pays. Alors, le dernier lundi du mois de janvier 1530, les officiers royaux de la Sénéchaussée tiennent un conseil solennel présidé par le juge-mage Jean de Montcalm, et auquel assistent le prévôt de l'église cathédrale, les premier et deuxième consuls, le viguier et divers docteurs et conseillers, et

élaborent un règlement de police dont le but est de préserver la ville du fléau. Mais quelque grande que fût l'autorité de ces divers personnages et quelque étendue que fût leur capacité, ils ne firent, en définitive, que consacrer les prescriptions et renouveler les défenses contenues dans les règlements précédents ; notons cependant quelques points sur lesquels ils semblent de préférence avoir porté leur attention.

Et d'abord, on défendait aux corroyeurs de faire désormais leur métier dans la ville ; ils devaient, dans les trois jours, sous peine d'une amende de 25 marcs d'argent, murer toutes les portes ou issues qui, de leurs maisons, donnaient sur les fossés. Puis guerre ouverte était déclarée aux mendiants robustes et valides, en leur donnant également trois jours pour rompre avec leur oisiveté et se mettre au travail, passés lesquels ils seraient arrêtés et employés aux travaux publics.

Tout ceci n'a sans doute rien de bien extraordinaire et ne dépasse pas les limites d'une sage prévoyance. En est-il de même de la défense qu'on se proposa de faire, dans ce même conseil, à tous courtiers, fripiers et revendeurs d'apporter ou de vendre à Nîmes aucuns effets de laine, aucune espèce de linge, sans en avoir obtenu la permission des consuls, lesquels, avant de la donner, devraient s'enquérir soigneusement de la provenance de ces hardes et friperies ? Est-ce que la théorie de la contagion et des corps contumaces, telle que l'a formulée pour la première fois, quatorze ans plus

tard, l'illustre Fracastor (1), n'est pas tout entière en germe dans cette disposition nouvelle ? Nous avouons hardiment, pour notre part, que nous voyons là un pas de plus fait heureusement dans l'histoire de la peste ; il y a un progrès incontestable sur les idées que l'on avait antérieurement ; les préjugés ridicules, la croyance invétérée à la possibilité de la transmission du mal par la voix et le regard des malades, ont perdu de nombreux adeptes, tandis que l'attention se porte sur des dangers réels non soupçonnés jusqu'alors et que les esprits sont ramenés à une observation rationnelle des faits.

L'assemblée se sépara après avoir décidé qu'indépendamment de l'exécution des articles de ce règlement, une proclamation serait faite aux habitants pour défendre à chacun d'aller dans aucun lieu où il y avait danger de peste, sous peine de 25 marcs d'argent pour les personnes d'état, et du fouet pour les autres, et pour interdire d'une façon formelle toute espèce de réunions, soit dans les tavernes, soit pour les jeux publics, jeux de boules longues, de quilles etc., etc. (2).

Ces prescriptions et ces défenses furent, en effet, peu de jours après, publiées à son de trompe, afin que nul n'en ignorât, dans tous les carrefours accoutumés de la ville. La peste y pénétra néan-

(1) *De contagionibus, et contagiosis morbis, et eorum curatione.* Venetiis, 1546.

(2) *Règlement du Sénéchal de Beaucaire sur la police de Nîmes* (1530) ; extrait des registres du seizième siècle des Archives de l'Hôtel de ville de Nîmes, in *Ménard*, tome iv, Pr., p. 116.

moins, dès le mois de février 1530. Ennemi invisible, elle avait échappé aux sentinelles qui la guettaient, veillant aux portes depuis le mois d'avril de l'année précédente. Disons cependant que, relativement aux épidémies antérieures, elle fut bénigne, et que le capitaine de santé, Jacques Cotel, ne resta en fonctions qu'un mois et trois semaines. Les affaires même continuèrent, et les assemblées ordinaires purent être tenues.

Et maintenant, considérons-nous les grands ravages qu'elle fit, en mars 1531, comme la continuation de la dernière épidémie ou comme le fait d'une importation nouvelle ? Il est bien difficile, à plus de trois siècles de distance, de pouvoir se prononcer, d'autant plus que les documents contemporains font complètement défaut. Il est cependant incontestable que la peste, après chaque invasion réelle dans une ville, y laissait, pour ainsi dire, des centres de génération, où subsistait à l'état latent le germe nocif de la maladie, jusqu'à ce qu'une influence, quelquefois mystérieuse mais souvent saisissable, vînt le faire lever. De ces influences, une des plus certaines est celle qui se produisait lorsque, à la fin d'une épidémie, revenaient dans les lieux infectés les personnes qui avaient fui au premier danger. Alors l'infection locale, qui s'était épuisée sur tous ceux qui étaient restés, qui avait frappé tout ce qui était susceptible de l'être, mais qui existait encore virtuellement dans la ville, trouvait un nouvel aliment à sa voracité dans des organismes pour ainsi dire vierges ; l'agitation de l'air, le mouvement, la fatigue, déterminés par une nouvelle installation, le contact

de personnes qui, pour n'avoir pas succombé, n'en avaient pas moins subi l'action miasmatique, faisaient le reste. Les nouveaux arrivants étaient fauchés, et ceux-ci devenaient à leur tour la cause d'une explosion plus formidable du terrible fléau. Et en effet, pour le cas présent, le Sénéchal dut transférer sa cour à Millau et les consuls se retirer à Bouillargues et à Courbessac.

Quand le mois d'octobre fut arrivé, le nombre des malades se réduisit à fort peu ; il y eut bien encore quelques cas de peste, même en novembre, mais ils furent isolés et comme les dernières étincelles d'un incendie qui s'éteint. Les Etats généraux de Languedoc purent s'assembler, le 10 novembre, dans la grand-salle de l'évêché de Nîmes, et se séparer, à la fin du même mois, sans avoir eu à en souffrir.

Au mois de mai de l'année 1532, le fléau reparut (1). Peut-être que l'introduction du Luthéranisme à Nîmes, dans les premiers mois de cette année, et les troubles qui s'en suivirent, contribuèrent pour leur part à cette nouvelle éclosion. La maladie dura tout l'été et sembla s'éteindre en hiver, pour renaître au mois de mai 1533. Les quartiers pauvres, et particulièrement le faubourg des Jacobins, furent cruellement éprouvés.

Comme d'habitude, l'automne et l'hiver suivants n'eurent pas à compter avec la maladie ; mais on la revit dès le mois d'avril 1534, à la faveur, sans doute, des bohémiens, des vagabonds et des

(1) Archives de l'Hôtel de ville de Nîmes, registre du seizième siècle, loco citato.

pauvres mendiants, qui inondaient la ville et les campagnes. Malgré tous les efforts faits dans ce sens, il n'avait pas encore été possible de diminuer le nombre de ces derniers. C'est qu'en effet la mendicité fut, au moyen âge et jusqu'au dix-huitième siècle, la plaie de l'Europe et du midi de la France en particulier. Pour ce qui regarde notre pays, il est facile d'expliquer comment on ne pouvait la guérir. Deux causes principales s'y opposaient : c'étaient, d'abord, les guerres continues que les seigneurs et riches propriétaires continuaient à se faire entre eux, ou que le roi avait à soutenir contre des étrangers ou de puissants sujets qui se souvenaient encore de la féodalité ; guerres qui avaient toutes pour résultat de ruiner le pays, de jeter la perturbation dans les classes pauvres, en détruisant l'économie de leur existence, en les déshabituant de leurs travaux ordinaires, en détruisant quelquefois le champ qui les faisait vivre, la cabane qui les abritait, ne leur laissant d'autres moyens de sustenter leur malheureuse vie que la mendicité et le vagabondage. La seconde cause, et incontestablement la plus puissante, résidait dans la nature même du méridional. Sobre, vivant de peu, se passant facilement de tout luxe et de tout confortable dans l'existence, n'aspirant qu'à avoir la plus grande part de repos et de soleil, qu'avait-il besoin de travailler, lorsqu'au seuil des églises, aux portes des couvents et de l'hôpital, il trouvait, avec la pitié des fidèles, le repos et le pain de chaque jour, en même temps qu'une pierre pour reposer

sa tête par les nuits étoilées de ce ciel enchanteur ?

Les consuls cependant résolurent d'en finir à tout prix avec eux. Dès ce jour, ils se mirent plus sérieusement à l'œuvre et poursuivirent, par tous les moyens en leur pouvoir, la disparition de cette plaie sociale. Le salut public commis à leur garde leur en faisait un devoir, et le péril de l'heure présente le leur commandait impérieusement. Aussi, qu'on s'imagine la terreur qui gagna la gent en haillons, lorsque ces pauvres hères apprirent que, *affin de obvier que, pour occasion des assemblées et conversations desdits pauvres qui font les ungs avec les aultres, quelque contagion de peste ne advienne en ladicte ville, ainsi que l'on a trouvé plusieurs fois*, ils étaient menacés, tant hommes que femmes, d'être arrêtés, chargés de chaînes et, sort plus lamentable, d'être employés au nettoyage des rues, fossés et autres lieux publics de la ville ou aux travaux des nouvelles fortifications.

Que leur importait qu'en retour de leur travail on leur donnât comme salaire la nourriture et le vêtement ? Il fallait dire un éternel adieu à la vie libre, aux charmes du *far niente*, aux mille petits profits d'un métier peu pénible, etc. ! C'est qu'ils avaient beau réfléchir et chercher par quelles ruses ou nouveaux stratagèmes ils pourraient se soustraire à ce sort cruel. Les consuls avaient, cette fois, tout prévu et d'avance déjoué toutes leurs manœuvres. Non-seulement ils allaient être pourchassés à travers les rues de la ville par le viguier ou un de ses lieutenants, mais ils ne pou-

vaient même plus espérer trouver un asile chez les particuliers ; car défense expresse était faite à tout habitant de recevoir ou de cacher mendiants et vagabonds, et il devait, sous peine de fortes amendes, dénoncer immédiatement à la justice tous ceux qu'il connaîtrait. Si encore ils avaient pu se couvrir du masque de la dévotion, ils n'auraient pas hésité, ces hommes, quoique pour la plupart « sans religion », à mettre un chapelet à leur ceinture et à errer un bâton à la main, se disant pèlerins de Saint-Baudile ou de Saint-Jacques de Compostelle ; mais ici encore, bon ordre avait été mis : nos pèlerins ne pouvaient plus, comme au bon temps, s'arrêter à Nîmes et s'y reposer pendant la durée de jours qu'il leur plaisait, hébergés et nourris aux frais de la ville : leur halte devait être au plus maintenant de trois jours, passés lesquels ils étaient forcés de reprendre leur route. Et puis, pour comble d'infortune, Anne de Montmorency, gouverneur de Languedoc, venait de rendre presque en même temps (18 novembre 1533) une ordonnance qui défendait aux bohémiens, sous peine d'être envoyés aux galères à perpétuité, d'entrer, de passer ou de séjourner dans le pays de Languedoc, avec obligation, pour tous ceux qui s'y trouveraient au moment de la publication de cette ordonnance, d'en sortir sans délai, voire même à grandes journées et par le chemin le plus court.

Dès le début de l'année 1535, la peste était dans les environs, à Bernis, Langlade, Saint-Dionisy et Calvisson. Or, comme on savait pertinemment que la contagion se faisait surtout d'homme à

homme, les consuls envoyèrent le trompette de la ville publier à son de trompe, dans tous ces villages, qu'il était défendu à leurs habitants de venir à Nîmes jusqu'à nouvel ordre sous peine du fouet; et pour rendre la défense plus efficace, ils tinrent, pendant trois mois, à quelque distance de la ville, des hommes dont la consigne était de s'assurer minutieusement de la provenance de quiconque se présenterait (1).

La peste engendre la famine, la famine à son tour est le levain de la peste: voilà une vérité à laquelle l'histoire des épidémies de Nîmes a donné l'évidence et la certitude d'un axiome; mais lorsqu'à la famine se joint l'encombrement, le résultat est, s'il se peut, plus fatal encore, et il semble alors que le mal procède de ce double facteur d'une façon aussi indubitable que le fruit procède de la semence et la mort de la maladie. Ce qui suit en est un nouvel exemple et il ne sera malheureusement pas le dernier.

En 1540, règne dans le pays une grande pénurie de blé, et elle est suivie de la peste en août 1542. C'était aussi une époque où toute la région était traversée par des troupes nombreuses qui, sous la conduite du Dauphin, étaient allées faire le siège de Perpignan. La campagne n'avait pas été heureuse, le Dauphin s'était vu forcé de renoncer à son entreprise, et, l'armée du Roussillon ayant été dissoute, les troupes, composées en grande partie de Piémontais, avaient dû retourner chez eux par le

(1) Archives de l'Hôtel de ville de Nîmes; délibérations du Conseil de ville, année 1535.

même chemin ; c'est ainsi qu'ils apportèrent la peste à Montpellier, et qu'à leur tour les soldats du sieur de Montpezat, disent textuellement les archives, la firent pénétrer dans Nîmes, bien que les consuls, pour éviter ce malheur, eussent obtenu que le gîte d'étape fût établi assez loin de cette place.

C'est de cette épidémie que date la mise en pratique, à Nîmes, des *quarantaines individuelles*. Voici à quel propos :

Il arrivait, à chaque peste, qu'une grande partie de la population quittait la ville pour se retirer dans les lieux voisins, et se mettre ainsi à l'abri du danger ; que si par malheur le mal les poursuivait dans leurs refuges, alors ils n'avaient pas de cesse qu'ils n'eussent obtenu leur réintégration dans la cité. Rien n'était cependant plus préjudiciable à l'intérêt général ; on sait pourquoi. D'un autre côté, les habitants des localités indemnes ne voulaient pas le plus souvent, et cela dans un but de sécurité personnelle dont on ne saurait leur faire un crime, recevoir les Nîmois qui fuyaient le fléau ; il en résultait que plusieurs de ces malheureux n'avaient plus alors ni feu ni lieu, et étaient condamnés à errer misérablement dans la campagne comme des vagabonds, ce qui compromettait tout autant le salut public. Quant à empêcher le véritable Nîmois de rentrer dans sa ville, le jour où il le voudrait absolument, il était difficile d'y songer. Il y avait encore à cette époque un droit qui primait tous les autres, devant lequel toute considération, de quelque ordre qu'elle fût, qu'il s'agît même du salut public, devait s'effacer,

c'était celui du citoyen ; droit qui faisait véritablement la force des cités communales du temps passé et qui, en imposant à chaque habitant sa part de charges et d'obligations envers la communauté, lui donnait en échange une place inaliénée et inaliénable, sauf indignité, dans la cité, et comme une part au sol que l'on y foulait et à l'air que l'on y respirait.

Comment lever ces difficultés et concilier des intérêts si opposés ? Après mûres réflexions, les consuls crurent que le parti le plus sage et le seul capable de remédier à ce dangereux état de choses était de permettre à tout habitant de rentrer, quand il lui plairait, à la condition qu'il demeurerait rigoureusement enfermé dans sa maison pendant quarante jours, laps de temps pendant lequel, isolé complètement du reste des citoyens, il serait facile de s'assurer s'il n'était pas atteint de la maladie ou s'il n'en portait pas lui-même le germe.

Cet avis ayant été adopté dans un Conseil de ville extraordinaire, tenu le 11 décembre 1542, sous la présidence de Jean d'Albenas, la quarantaine individuelle fut ainsi, dès ce jour, instituée et rendue obligatoire pour tous.

On se demandera peut-être pourquoi cette période de quarante jours plutôt que telle autre ? La question n'est pas nouvelle, et dès 1586, c'est-à-dire moins d'un demi-siècle après la date mémorable que nous venons de rappeler, Jean Vergier, chirurgien, la posait à Jean Suaud, médecin, de Nîmes, et jurisconsulte : « Frère, lui disait-il, pourquoi le temps de quarantaine précis et non autre, est ordonné et commandé pour la purifica-

tion des infects? » Et Me Suau lui répondait: « La quarantaine pour les particuliers plus tôt que la trentaine, cinquantaine, soixantaine ou autre temps, et la double quarantaine pour les villes et communautéz, est de superstition, non de nécessité, pour la similitude (comme je croy) des quarantaines mentionnées en l'escriture sainte, faictes es lieux solitaires et déserts, sans manger ny boire (moyen certes fort propre pour préserver et guérir de tout mal); car vrayement, le temps légitime, raisonnable et nécessaire pour la purification, est le vraysemblablement suffisant, ayant esgard aux moyens d'icelle: car le temps de soy ne purifie aucunement » (1). Me Suau dit vrai, et nous pensons que le lecteur se contentera comme nous de sa réponse. Au surplus, ce n'est pas ici le lieu d'entrer dans de plus longues considérations à ce sujet.

Comme corollaire à l'institution de cette quarantaine, les habitants des environs, qui avaient refusé l'hospitalité aux Nimois, se virent défendre l'accès de la ville, alors même qu'ils étaient de provenance irréprochable; l'intérêt de la cité vint ainsi masquer, d'une façon fort naturelle, une petite vengeance.

Du Gévaudan, du Velay, d'Arles et des environs de Nîmes où elle régnait, la peste pénétra encore dans la ville en 1543. La principale précaution que

(1) *Traitez contenant la pure et vraye doctrine de la peste, etc.*, par Maistre Jean Suau, natif de Nîmes, médecin et juriconsulte. Paris, 1586. — Cet ouvrage se trouve à la bibliothèque de la ville de Nîmes, sous le n° 1032 du catalogue de 1861.

l'on prit, indépendamment de celles qui étaient habituelles, fut de fermer la maison publique. Ménard nous dit à ce sujet : « La crainte de la maladie vénérienne, regardée longtemps comme une espèce de maladie épidémique, faisoit interdire ce lieu de débauche, dans les temps de peste, où la contagion paroissoit beaucoup plus dangereuse par cette complication de maux. Mais, aussitôt que la peste étoit éteinte, on le laissoit facilement rouvrir, soit qu'on en craignît beaucoup moins les approches, soit que la force du débordement de mœurs l'emportât sur le devoir et sur les ordres publics (1) ».

Le 13 du mois de mars 1545, les Etats de Languedoc s'assemblent extraordinairement à Nîmes; et, dès le mois d'avril, la peste y fit son apparition et y demeura une partie de l'été.

La contagion, une fois à peu près éteinte, les rues et chacune des maisons où il y avait eu des malades, furent soigneusement parfumées. Il semble que ce mode de prophylaxie, employé alors pour la première fois à Nîmes, eut un excellent résultat, si toutefois les bizarreries innombrables de ce fléau nous permettent de rattacher un effet à une cause.

L'année suivante, en effet, bien que les montagnes du Gévaudan, du Vivarais, du Velay et la ville d'Arles fussent terriblement éprouvées, Nîmes jouit d'une immunité à laquelle depuis longtemps elle n'étoit plus habituée. Cependant

(1) *Histoire de la ville de Nîmes*, liv. XII, tome IV, page 181.

les Consuls firent défendre, par prudence, dans toute la ville, et à son de trompe (21 mai 1546), toutes danses et réjouissances, sous peine de cent sols d'amende, tant contre les danseurs que contre les ménétriers qui les auraient accompagnés de leurs instruments. En vérité, était-ce bien le temps de s'amuser et de danser, quand la désolation était partout, quand la misère était si grande à Nîmes et les pauvres si nombreux que, comme le dit Ménard, les fonds qui leur étaient destinés, la charité, même la plus large et la plus généreuse des habitants aisés, ne suffisaient pas pour subvenir à leur sustentation. Et puis, les danses avaient un double danger : indépendamment des grandes réunions, si nocives par elles-mêmes, qu'elles provoquaient, il arrivait que, alors même qu'aucune personne infectée n'y assistât, les fatigues et l'excitation qu'elles déterminaient, forçaient les individus à prendre haleine plus souvent; ce qui, comme on le sait, était réputé fort dangereux, dans un temps où l'air tout entier était vicié.

En 1549 et en 1557, le haut Languedoc fut cruellement ravagé; en moins de deux mois, il y eut à Toulouse plus de quatre cent cinquante maisons infectées; la même année (1557), la maladie enleva à Carcassonne 2,000 habitants et 1,500 à Rodez. A ces deux époques, Nîmes eut encore l'heureuse chance d'être totalement préservé. Il n'en fut pas de même en 1564.

Dès la fin de l'année précédente, la peste avait, dit-on, passé d'Espagne en Languedoc et atteint plusieurs villes des environs du Rhône. Dès que la nouvelle s'en fut répandue, un conseil de ville,

tenu à Nîmes, le 16 juillet 1564, sous la présidence du juge-mage, Jean de Montcalm, seigneur de Tresques, nomma des commissaires qui, dans le cas où le mal pénétrerait dans la ville, auraient à pourvoir à toutes choses pour le plus grand bien de la communauté et décida de ne plus se réunir en conseil extraordinaire, à cause de l'affluence dangereuse que ces sortes de réunions occasionnaient. Cette dernière partie de la délibération, est assez curieuse pour être reproduite dans le style pittoresque de l'époque.

« Et attendu le grand dangier de peste estant en plusieurs lieux circumvoysins, et que desja en la present ville y a eu quelque excès, tellement qu'il serait chose fort fâcheuse et dangereuse de assembler conseil extraordinere, et pour raison de la cloche sonnand grande multitude de peuple survient, conclud que où, durant ledict bruit de peste, surviendroyt aulcuns affaires concernans ladicte ville et requerroient estre expédiés par le conseil extraordinere, que lesdictz consulz, avec leur conseil ordinere, y pourront pourvoir, comme verront à fere par raison; et ce que sera faict et arresté par eulx de l'advis dudict conseil ordinere, aura aultant de vigueur et efficace, comme s'il avoyt esté faict par ledict conseil extraordinere (1) ».

L'imminence du danger croissant de jour en jour, et déjà plusieurs cas s'étant déclarés dans la ville, les commissaires se réunirent le 20 juillet 1564 « pour donner ordre sur le faict de la

(1) Archives. Délibération de l'Hôtel de ville, *loco citato*.

peste ». Une des dispositions principales du règlement qu'ils élaborèrent, portait que l'on mettrait dans un même local, qui serait l'hôpital Saint-Vincent, tous les fossoyeurs, avec les objets nécessaires pour leur service. Quant aux pestiférés eux-mêmes, ils seraient réunis, avec leur prêtre et leur chirurgien, dans le couvent de Sainte-Claire ; car l'hôpital Saint-Vincent, qu'on avait, depuis quelque temps, affecté à leur usage, tombait déjà en ruines et, d'ailleurs, manquait complètement d'eau. Le couvent de Sainte-Claire, par contre, avait de l'eau en abondance, des jardins et une très-bonne situation. Son voisinage des portes Saint-Antoine et de la Madeleine devait permettre de plus, en construisant une petite muraille haute de douze pans à chacune des avenues desdites portes, d'établir un préau où les malades pourraient venir parler aux habitants de la ville et à leurs parents, n'en étant séparés que par l'épaisseur de cette muraille.

Nul d'ailleurs, ajoutait le règlement, ne pourra désormais garder un malade chez lui sans l'avoir déclaré aux consuls ou au capitaine de la santé, sous peine de 500 livres d'amende. Les morts seront visités pour constater la cause du décès, et devront être déclarés également aux consuls avant d'être ensevelis. Les médecins et chirurgiens qui visiteront un malade sans la permission du capitaine de santé, et qui ne lui révéleront pas la nature de la maladie, les apothicaires enfin qui ne feront pas la déclaration des médicaments et des drogues qu'ils auront vendus, seront frappés également de la même peine.

Et afin que la recherche des malades fût encore plus exacte et la révélation moins facile à éluder, il fut dit qu'on préposerait dans chaque quartier quelques habitants qui, sous leur propre responsabilité, veilleraient au bon ordre et à l'exécution rigoureuse de ces mesures.

A l'issue de cette séance, les consuls et les commissaires se rendirent au présidial pour faire approuver leur délibération. Le président Guillaume Calvière, Jean de Montcalm, juge-mage, le juge criminel, les conseillers du roi et juges magistrats furent tous d'un avis unanime, et ordonnèrent la prompte mise à exécution de ce sage règlement. Et comme l'argent manquait, que les consuls venaient de déclarer que les caisses de la communauté étaient absolument vides, un emprunt pouvant s'élever jusqu'à concurrence de six cents écus fut autorisé, et Jehan de Voluntat, deuxième consul, fut désigné pour centraliser les sommes qui en proviendraient. Alors on vit, dans un généreux élan de patriotisme et de charité, Pierre Rozel, avocat, s'inscrire pour deux cents écus; maistre Andron, noble François Barrière, seigneur de Nages, le sieur de Caissargues, sire Jean Deyron, maistre Léonard Favier, greffier, maistre Maurice Favier, greffier, maistre Guillaume Martin, chacun pour cinquante. MM. les officiers de la sénéchaussée suivirent à leur tour ce bel exemple et s'imposèrent de vingt-quatre charges de blé, qui furent levées immédiatement par les soins de maître Jacques Bortéri.

Il n'était que temps de se tenir sur ses gardes.

De Lunel, la peste avait, depuis quelques jours, pénétré dans Nîmes et elle y était maintenant en pleine évolution. Aussitôt les officiers du présidial furent requis par les commissaires de la santé de faire cesser les prêches et autres assemblées des protestants : « Parce qu'il s'y rendait une si grande affluence de peuple que le danger ne pouvait manquer de devenir plus pressant et la peste plus enflammée ». Ils firent valoir un autre argument : c'est que ce fléau faisait tous les jours de nouvelles victimes et que, jusqu'à présent, tous ceux qui avaient succombé appartenaient à la religion réformée. Au surplus, la loi devait être la même pour tous, et les prêches catholiques avaient cessé depuis déjà plus de quinze jours. La requête était, semblait-il, sans réplique ! Le prêche devenait un centre générateur du mal, quoi de plus naturel que de le détruire ? Mais on comptait sans maître Guillaume de Calvière, qui répondit bravement qu'il ne ferait cesser les prêches que lorsque les consuls feraient cesser les messes. Les représentants de la cité objectèrent bien qu'ils demandaient qu'on supprimât les prêches, comme ils l'avaient déjà fait eux-mêmes pour ceux des catholiques, mais qu'à l'égard des messes, en réalité, elles ne présentaient aucun danger : « Car, de messes, ajoutaient-ils, s'en disent plusieurs en diverses heures, et le peuple n'y va à si grand nombre, mais bien les uns ouissent une messe, et les autres l'autre, et se trouvent fort écartés, l'église étant fort ample ».

Là était la vérité ; car, il faut bien le dire, l'œuvre de Calvin avait étrangement prospéré

à Nîmes, et la foi nouvelle s'était d'autant plus vite répandue, avait fait des prosélytes d'autant plus nombreux et plus dévoués, que les obstacles avaient été plus grands. Depuis le mois de septembre 1559, Guillaume Mauget était à Nîmes, catéchisant et prêchant à toutes les heures et partout; et soit que le prêche eût lieu dans la maison du citoyen Guillaume Raimond, soit qu'il se tint dans un jardin du faubourg des Prêcheurs, ou dans les églises de Saint-Augustin, de Sainte-Eugénie ou des Cordeliers-Observantins, la foule s'y rendait à flots pressés, avide d'entendre la parole de ce nouvel apôtre, et d'autant plus désireuse de montrer ses convictions au grand jour qu'elle avait dû les cacher plus secrètement pendant tout le règne d'Henri II. Par une raison inverse, les églises catholiques étaient abandonnées; et, tandis que Pierre Viret, le coadjuteur de Mauget, entraînait jusqu'à huit mille personnes à ses sermons, c'est à peine si un petit nombre de catholiques assistaient aux offices divins. Le danger n'était donc pas dans les messes; le président Guillaume de Calvière ne l'ignorait pas, mais, tout dévoué à la cause de Calvin, il n'en feignit pas moins de le croire et persista dans sa première réponse. Dès lors, il ne resta plus aux consuls qu'à protester contre son refus et à rendre le présidial responsable des maux qui pourraient survenir par suite de son coupable endurcissement; ils ne se découragèrent pas cependant, et n'en continuèrent pas moins à veiller au bien de tous; et, grâce à eux, cette épidémie de 1564 est

particulièrement remarquable par les innovations hygiéniques auxquelles elle donna lieu.

Nous avons vu qu'une première délibération avait décidé que tous les pestiférés seraient traités dans le couvent de Sainte-Claire; une deuxième, tenue à la date du 20 août de la même année, institua un véritable système de désinfection pour ces pauvres malades. Pour cela, au sortir de ce lieu, on devait parfumer tous les convalescents, et, afin de ne pas exposer la population saine à prendre le mal à leur contact, les faire passer immédiatement à l'hôpital Saint-Vincent, où ils seraient soumis à de nouvelles pratiques de désinfection, et de là dirigés successivement sur plusieurs autres stations, où ils achèveraient peu à peu de se purifier, et grâce auxquelles le virus, pour ainsi dire de plus en plus dilué, devait finir par perdre toute puissance de contagion. C'est à ce moment que le malade serait rendu à la société, pour laquelle il ne pouvait plus être un sujet de crainte.

Pourquoi faut-il encore que tant de soins aient été pris en vain, et que l'événement soit venu, une fois de plus, montrer la faiblesse et le néant de toute œuvre humaine, lorsque le temps ne l'a pas consacrée! Le mal passa de la ville dans les faubourgs et dans toutes les campagnes des environs; aucun quartier de Nîmes ne fut respecté, et ceux-là même qui jusqu'alors avaient été indemnes du fléau, lui payèrent cette fois un tribut considérable. Que faire, dans ces circonstances douloureuses, si ce n'est se réunir en conseil de ville? Là, on s'éclairait mutuellement,

et de tant d'hommes voulant le bien de la ville et de leurs concitoyens, il était toujours à espérer qu'il naîtrait quelque idée salulaire. On se réunit donc le trois octobre, le six novembre et enfin le huit de ce dernier mois. La première assemblée n'eut pas une portée considérable. On défendit la circulation dans les villes circonvoisines à tout individu qui ne serait pas porteur d'un certificat authentique, mentionnant le lieu d'où il venait et le séjour qu'il y avait fait; dans la seconde, fut adopté le projet de la construction en dehors de la ville, de cinquante baraques où feraient quarantaine ceux des habitants qu'on soupçonnerait atteints de peste et que par prudence on ferait sortir de la ville. La crainte qu'inspirent les grands rassemblements motive les décisions prises dans la troisième réunion. Jusque-là, ceux qui se louaient pour le travail de la terre avaient l'habitude de se rassembler par troupe, chaque matin, aux portes de la ville, en attendant leur ouverture. Pour éviter ces rassemblements toujours dangereux, on convint de s'entendre avec le sonneur de la cathédrale qui, chaque matin, annoncerait, par une sonnerie spéciale, le moment de cette ouverture. De cette façon, les paysans n'avaient qu'à se tenir prêts chez eux.

En janvier 1565, le mal cessa ses ravages: prêtres, chirurgiens, fossoyeurs, etc., affectés au service des pestiférés, furent congédiés.

IV.

Pendant plus de treize ans, la ville de Nîmes vécut dans une complète sécurité; elle s'applaudissait des sages mesures prises par ses gouvernants, et, oubliant ses maux passés, se laissait aller à espérer que l'ère des temps lugubres était finie pour elle; mais déjà, pour la troisième fois depuis le quatorzième siècle, la peste venait de s'élancer de l'Orient. C'était le temps (1566) où l'empereur Maximilien II luttait contre le sultan Soliman. La peste, qui s'attise des feux du combat et s'alimente des horreurs de la guerre, avait elle-même plus que triplé le nombre des morts et, s'attachant aux survivants des troupes impériales, était arrivée avec eux jusqu'à Vienne en Autriche. Maintenant elle traversait l'Europe, marquant chacune de ses étapes de funèbres orgies (1).

Quand on apprit qu'elle était dans le Gévaudan, Nîmes se mit au régime. Les habitants abandonnèrent la nourriture habituelle, pour ne plus faire usage exclusivement que d'aliments ayant la réputation d'être réfrigérants, tels que les jambons, les anchoix, les sauces aigres et salées, l'oseille,

(1) Cette peste, dite *peste de Hongrie*, et qu'on appela, en Provence, « La grand pesto », fut bien une peste à bubons. Partout où elle parut, à Constantinople, en Allemagne, en Italie, en Portugal, en France, elle présenta ces tumeurs. Fallope les note à Padoue; Palmarus et Ambroise Paré, à Paris; Pomaret, à Montpellier, etc., etc. Il y eut aussi des crachements de sang, ce en quoi elle se rapprochait de la peste de 1348.

les oranges, etc. Les riches ne burent plus que du vin des meilleurs crûs, *fort trempés*, il est vrai, avec une bonne eau pure; les pauvres, le remplacèrent par l'*oxicrat aromatisé de cannelle*. Mais ce à quoi chacun veilla minutieusement, ce fut à se tenir le ventre libre. On avait, pour cela, une foule d'opiat et de conserves. Les pilules dites *communes de Ruffi contra pestem*, composées d'aloès, de myrrhe et de safran, furent surtout l'évacuant par excellence; on les disait *Holagogues*, c'est-à-dire convenant à tous et à toutes natures. La précaution était des meilleures, et les médecins, en conseillant les purgatifs, avaient de séduisantes comparaisons. « Quand nous voulons, disaient-ils aux Nimois, orner et embellir une maison, nous commençons par la nettoyer et en enlever les ordures, ainsi du corps »; ils ajoutaient, pour entraîner la conviction: « Quand on est sur le point d'être assiégé, ne commence-t-on pas par chasser et détruire toutes choses qu'on suppose devoir favoriser l'ennemi? ainsi faites de même »! Par analogie, les individus atteints de goutte, hémorroïdes, fistules, etc., se virent envier leurs infirmités; car ils avaient un préservatif permanent contre la peste et comme une sorte de soupape de sûreté; aussi cette époque fut-elle plus que jamais le règne de la saignée, des ventouses, des cautères et autres exutoires.

La courge, le concombre, la citrouille, le melon, furent supprimés, comme étant trop humides et partant fort sujets à se corrompre et à pourrir; il en fut de même pour le chou, qui logeait, disait-on, l'air infect dans ses replis, les légumes....

Mais, inutile de poursuivre plus loin la nomenclature de tous les aliments qui, dès ce jour, furent réputés mauvais, la liste en serait trop longue, les détails à la fois trop subtils et trop fastidieux. On s'en fera, d'ailleurs, une idée suffisante par le tableau que nous allons présenter de la journée, en temps de peste, d'un Nimois du seizième siècle, dans laquelle la composition des repas tient une large place.

Et ici, qu'on nous pardonne notre audace grande d'entrer de plain-pied dans le foyer domestique de l'homme privé et de soulever le voile qui nous cache sa vie intime. Quand trois siècles s'interposent entre un secret, est-ce un secret? et l'indiscret qui le livre, le coupable a droit à quelque indulgence; et, s'il y a crime, sans doute que la prescription doit le suivre de bien près.

Or donc, le Nimois s'appliquait, en temps de peste, à réaliser, dans sa manière de vivre, ce triple but : 1^o ne pas rendre le corps plus chaud qu'il ne doit ; car, par suite de cette chaleur excessive, les pores de la peau se dilatent et le miasme pestilentiel peut ainsi être plus facilement absorbé; 2^o ne pas l'humecter par trop ; car les corps trop humides se pourrissent et se corrompent facilement; 3^o respirer le moins possible, puisque plus il pénètre d'air vicié dans le poumon, moins le cœur est apte à s'en défendre avec efficacité.

Aussi, quand, après une nuit passée dans une chambre bien close, fréquemment parfumée, et pendant laquelle l'époux et l'épouse avaient quelque peu oublié leurs droits et leurs devoirs de

conjoint (1), notre honnête citoyen s'était levé, vite il courait à sa toilette. Et alors quelle Laïs sur le retour, pour donner le change sur des charmes passés, quel petit maître, avide de plaire, eut pû montrer un arsenal mieux fourni que celui qu'il entretenait dans le seul but « de purger le corps de toute ordure et saleté » ! Quelle prodigalité de cosmétiques, de dentifrices, d'essences et de parfums de toutes sortes ! Pour la tête, il avait une eau dans laquelle il avait fait infuser de la marjolaine, de la lavande, du romarin et de la sauge (2); pour les dents, une poudre composée de fleurs d'iris, de zest de citron, de racines de cinnamomum et d'œillet; pour les oreilles, de l'huile odorante d'aspic. Il s'oignait les narines avec de la thériaque ou une préparation faite de feuilles de laurier ou de citronnier, et se lavait le visage et les mains avec un vinaigre spécial. Le bain suivait de près; mais, comme en ce temps-là l'eau était rare à Nîmes, il était remplacé le plus souvent par des lotions et des frictions répétées sur tout le corps avec les huiles de camomille et de lis, et par des pédiluves à la décoction de rosés mêlées de fleurs de lauriers, de feuilles d'orangers et de quelques grains de sel.

Il s'habillait. . . . Comme vêtements, il portait,

(1) On sait que les médecins conseillaient, en temps de peste, de n'user qu'avec la plus grande modération des rapports sexuels, tous les sept jours seulement, et, encore de préférence le matin, en ayant soin de faire suivre l'acte d'un petit sommeil réparateur.

(2) On était loin, à cette époque, des prescriptions des Romains, qui voulaient qu'en temps d'épidémie, on ne lavât jamais la tête : *sæpe manus, raro pedes, nunquam caput*.

de préférence ceux faits de tissus épais et serrés qui empêchaient ainsi l'air infect d'arriver jusqu'à la peau, tels que soies, camelots, maroquins, samis, mi-ostades, toutes étoffes sans poils et parfaitement lisses. Il avait soin, d'ailleurs, d'en changer fréquemment et de les parfumer chaque fois. Sa chemise surtout et son pourpoint étaient l'objet de minutieuses attentions. Il ne revêtait jamais la première qu'elle n'eût été au préalable plongée dans une dissolution d'eau de rose avec santal et camphre (1), et le second était toujours couvert de poudre de violette et de cypre.

Ces diverses opérations terminées, et tranquille de ce côté, il songeait à son *armement intérieur*; pour cela, et suivant le conseil de son médecin, il prenait, chaque matin, une mie de pain trempée dans du jus de limon, ou bien un petit bouillon de poulet cuit à l'oseille, tantôt un peu de thériaque.

Si alors la journée était belle, que quelque affaire fût urgente, etc., quand une fois le soleil avait complètement dissipé les vapeurs de la nuit et chassé les brouillards du matin, il sortait de son logis, non sans avoir au préalable mis à ses doigts ou suspendu à son cou toute une parure de bagues à grenats, émeraudes, saphirs, topazes, pierres précieuses, regardées universellement comme talismans infailibles contre « le mauvais

(1) Le camphre, nouvellement découvert, jouissait vers la fin du seizième siècle d'une haute réputation parmi tous les parfums connus. Il était réputé avoir, par rapport au corps, des propriétés analogues à celles du vent de bise vis à vis l'air extérieur, c'est-à-dire qu'il purgeait le corps humain et suffoquait la chaleur pestilente.

air », et garni ses poches, sa ceinture, voire même sa chemise de sachets odorants de toute espèce et de toutes dimensions.

Dehors, il évitait soigneusement les réunions d'hommes. Était-il obligé de parler à quelqu'un, il ne le faisait qu'à son corps défendant et en tournant son visage du côté opposé, afin d'éviter l'haleine de son interlocuteur. Il marchait lentement, faisait un tour au champ de Mars ou dans les garrigues; ne sautait, ne courait, ni ne chevauchait, exercices pénibles et qui l'auraient contraint à respirer plus souvent... Quelquefois il risquait une partie solitaire et bien calme à l'arc ou à l'arbalète, afin de se récréer l'esprit et se bien persuader qu'il vivait sans crainte et sans alarmes, puis rentrait en son logis ou plutôt en son tombeau.

N'était-ce pas, en effet, un sépulcre vivant que cette maison dont portes et fenêtres étaient rigoureusement closes, surtout lorsque le temps était pluvieux ou que soufflait le vent du midi (1), et de laquelle s'exhalait au loin l'odeur de funèbres aromates? Et comment imaginer un spectacle plus lugubre que celui qu'elle présentait à l'intérieur? A toute heure, des feux étaient allumés dans chaque pièce, et arrosés continuellement d'eau de rose et de vinaigres odorants. Partout, le long des murs et sur tous les meubles, étaient

(1) Le vent du nord était réputé plus salubre; sa froidure tempérerait les ardeurs de la saison, sa sécheresse détournait la pourriture; il dissipait les brouillards, chassait les miasmes, aussi, l'appelait-on, à l'instar des latins, le « balai du ciel » (*cæli scopa*).

étendus des linges imbibés de ces mêmes compositions. Des feuilles de roses, de myrthe, de saule, de roseau, infusées le plus souvent dans le vin, jonchaient le sol; des charbons ardents étaient promenés dans les moindres recoins. Jour et nuit enfin, on y brûlait de l'encens, du styrax ou des préparations spéciales, telles que oiselets de cypre, trochisques de *Gallia moschata*, de xilaloé, d'*Alypta moschata*, confections de vera, de camphre, etc., etc.

Cependant l'heure du repas arrivait.... Les mets étaient peu nombreux, mais choisis: d'abord, un poisson, barbeau, sole, turbot, truite, brochet, frits à la poêle ou rôtis sur le gril et assaisonnés de poivre et de cannelle. C'était le mets obligé en temps de peste, et en vérité ce n'était que justice, puisque le poisson, en raison de son habitat dans l'eau, avait la réputation de pouvoir le moins facilement de tous les animaux, se corrompre et s'infecter (d'où le proverbe attribué à Aristote: Sain comme un poisson). Un petit œuf mollet venait après, et le plus souvent le dîner était terminé. Un repas plus copieux *eût engendré trop de sang, et le sang trop abondant bouchait les conduits du corps, empêchait la libre perspiration, d'où pourriture et inflammation*. Pas même une petite rasade d'un bon vin pur pour arroser le tout, à plus forte raison abstinence complète des vins muscats ou de fantaisie, tels que *Hippocras*, *vin miellé*, *pigment* etc., qui auraient échauffé les humeurs, allumé la fièvre et fait courir un horrible danger. A peine si le vieillard atone et débile ou les tempéraments par trop froids pouvaient une fois sans

conséquence en mouiller le bord de leurs lèvres; mais l'homme à la fleur de l'âge ne devait avoir qu'une seule boisson, faite d'un petit vin blanc ou claret, coupé avec de l'eau dont on éprouvait la pureté en y jetant une pièce d'argent enflammée, un morceau d'acier en fusion et de préférence une parcelle d'or brûlant.

La première moitié de la journée passée, le temps était fort long du dîner au souper, et les heures s'écoulaient d'autant plus lentement que le paisible rentier n'avait plus, comme dans la matinée, la ressource de la promenade, condamné qu'il était à la réclusion la plus complète, par la croyance générale que le miasme pestilentiel se renforçait toujours de midi jusqu'au soir, et que l'air extérieur en devenait alors sursaturé; heureusement que l'appétit venait à son secours et le mettait à même de tromper son ennui en lui permettant de se livrer, sur les trois ou quatre heures, à un nouveau petit repas appelé le *reciner* (nôtre goûter actuel). Une petite salade de laitue, de chicorée, d'endive ou d'oseille, mais toujours fortement épicée; un fruit acide: grenade, griotte, orange, etc. en faisaient tous les frais. Que disons-nous? le plus souvent un citron coupé en tranches et sucré suffisait à son désœuvrement. Il est vrai que le citron était le roi des fruits, l'antiputride par excellence, celui dont on vantait le plus les propriétés merveilleuses!

Le souper était le repas le plus copieux: un potage aux herbes, bourrache, buglosse, chicorée, pimpinelle, parfumé avec la sauge, la menthe, l'hysope, la marjolaine, la rue, la bétoine, le

fenouil, la mélisse, pour le rendre plus cordial; quelques capres confites dans le sel, des olives, un morceau de viande rôtie et saupoudrée de girofle et de noix muscade; enfin, une tranche de *blanc-manger*, gâteau fait d'amandes douces pilées et relevé par des grains de grenades; ce gâteau remplaçait avantageusement le pain, car il était accrédité que les amandes résistaient au venin.

Ainsi, chacun veillant sur sa propre conservation, les consuls n'eurent plus à s'occuper que des mesures d'ordre général. Comme toute la campagne et les lieux environnants paraissaient parfaitement sains, et que depuis longtemps on n'y avait plus entendu parler de la maladie, toute leur attention se porta sur Mende, signalée comme le foyer de l'épidémie naissante. Incontinent, il fut décidé (mai 1578) de ne plus laisser entrer à Nîmes aucun étranger venant de cette direction, sans connaître la date exacte à laquelle il avait quitté ce pays, et sans exiger un bulletin portant mention des lieux par lesquels il avait passé. On eut aussi l'intention de former autour de Nîmes un véritable cordon sanitaire, en prévenant les consuls de Lunel, de Beaucaire, d'Uzès, d'Alais et de Sommière de l'état de choses, afin qu'eux-mêmes prissent pour leur ville des précautions semblables, et qu'ainsi, en se protégeant, ils protégeassent aussi les Nîmois. Nul doute que ces recommandations, strictement observées, n'eussent été pour la ville un rempart efficace contre le fléau. Les expériences plus modernes, faites à propos du choléra et de la peste, ont démontré, en effet, d'une façon incontestable, que la transmis-

sion de ces maladies se fait surtout d'homme à homme, et que le plus sûr moyen de s'en préserver est d'arrêter tout individu venant des lieux suspects. Le succès est dans la pratique la plus rigoureuse de cet isolement, et l'on sait que, pendant le choléra de 1832, la cour impériale de Russie, composée de dix milles personnes, ainsi que les villages de Péterhoff et de Tsarskoé-Selo, dans lesquels elle s'était retirée, durent leur préservation complète à un cordon de troupes placé à quelque distance et qui interdisait tout accès. Malheureusement les grandes calamités comme les grands événements sont quelquefois à la merci des circonstances en apparence les plus futiles.

Il arriva qu'un muletier, du nom de Brouquet, venant d'Alais, et ayant à première vue toutes les marques de la santé, portait en réalité le germe du mal qu'il avait contracté dans cette ville, en touchant un individu porteur d'un bubon à l'aisselle et regardé comme un simple furoncle. Ce fait s'était passé dans une auberge où plusieurs rouliers étaient déjà morts de peste et avaient été ensuite secrètement enterrés. Quoi qu'il en soit, peu de jours après son arrivée à Nîmes, le jeune Brouquet tomba malade et mourut. La mort arriva très-probablement d'une façon fort rapide, et avant que les lésions caractéristiques de la peste ne se fussent produites; car personne ne songea à avoir la moindre méfiance, si bien que beaucoup de gens allèrent dans sa maison, assistèrent à ses funérailles, cherchant à consoler des parents malheureux qui venaient de perdre un fils unique. Alors, les grands feux de bois et d'her-

bes odoriférantes, les aspersions faites dans toutes les rues et carrefours, toutes les précautions, en un mot, tant privées que publiques, ne sauvèrent pas la ville. « En peu de jours, dit Ménard, ceux qui avaient pénétré dans le logis de Brouquet, furent atteints de la contagion et moururent ».

Fait surprenant : dans cette épidémie, c'est le 15 octobre 1578, c'est-à-dire au commencement de l'hiver, que la peste fit son apparition à Nîmes.

Quand le doute ne fut plus permis sur la réalité de cette invasion, un capitaine de santé fut immédiatement nommé, auquel on adjoignit des chirurgiens pour le service des malades (1) (25 novembre 1578); puis, comme le nombre des victimes allait toujours croissant, le vendredi 2 janvier 1579, ordre fut intimé aux régents du collège de ne plus faire les classes que par sections, et à un petit nombre d'élèves à la fois. Les pestiférés furent logés aux maladreries, et les ladres tous transférés à la maison qu'ils possédaient à Marguerittes.

Le mal était marqué par des « bosses, carboncles, morbilles, fièvres aiguës, syncopes, phrénésies, convulsions ». Les vomissements étaient abondants; le pouls petit et fréquent, il y avait de l'oppression; les bubons étaient, en général, gros comme une amande, et quelquefois comme un œuf; leur siège principal était à l'oreille, à l'aisselle

(1) Parmi ces chirurgiens, fut Vergier, beau-frère de Jean Suau, et dont le père, mort depuis quelque temps, passait pour avoir été fort versé dans la connaissance et la cure de la peste, et avoir laissé à son fils ses secrets. C'est sur la relation, que fit plus tard Vergier à Suau de cette épidémie nîmoise, que ce dernier composa son traité.

ou aux aînés. La mort arrivait le troisième ou le cinquième jour; à ce moment, la langue était noire, fuligineuse, les yeux enfoncés dans leur orbite, les extrémités froides.

En mai, le fléau était dans toute sa fureur. La reine-mère, revenant à cette époque de la conférence de Nérac, n'osa passer par une ville si cruellement affligée. Il mourait alors jusqu'à quatre-vingt et cent personnes par jour. Plus de trois cents soldats, préposés à la garde des portes et pris parmi les habitants, succombèrent. La ville fut bientôt déserte. Les uns étant morts, les autres ayant fui au loin, il n'y resta plus, à un certain moment, que trente-huit hommes, parmi lesquels : Balthazar Fournier, quatrième consul, sire Antoine Theiron, sire Jehan Deyron, sire Domergue Angle, apothicaire, etc.

Nous puissions tous ces détails dans le journal de Balthazar Fournier, consul de Nîmes en ces temps calamiteux, et duquel la ville doit conserver un éternel souvenir.

Balthazar Fournier est, en effet, la personnification la plus magnifique de l'abnégation de soi-même et du dévouement des magistrats à leurs concitoyens, et c'est en l'admirant qu'un nouvel Horace aurait pu s'écrier aussi :

.....
Nec fulminantis magna Jovis manus :
Si fractus illabatur orbis ,
Impavidum ferient ruinae !

On le vit, durant cette épidémie si meurtrière, et tandis que ses trois collègues avaient quitté la

ville, lui, quatrième consul, braver les plus grands dangers pour le salut et le bien publics, pourvoir à tout, sans peur et sans reproche, et donner, aux rares citoyens qui étaient restés, l'exemple d'une intrépidité admirable.

La peste finit en août 1579, après avoir enlevé sept mille personnes, soit la moitié du nombre total des habitants (1). Balthazar Fournier, soldat intrépide, resta le dernier sur la brèche, et quand tout danger présent eut cessé, il veilla encore aux intérêts de la cité, et prit les plus sages mesures pour conjurer tout péril à venir. Il fit allumer de grands feux dans tous les carrefours de la ville, afin de purifier l'air, fit balayer, nettoyer, parfumer chaque rue, chaque maison. Alors, quand il eut fait tout ce que la sagesse humaine prescrivait d'accomplir en pareille occurrence, le 29 septembre, à onze heures du matin, fut publiée par toute la ville, en présence des consuls, des avocats et de plusieurs notables, tous à cheval, l'ordonnance des Officiers de la Cour royale, annonçant que l'épidémie avait cessé, et que désormais tout le monde pouvait entrer et sortir, à la seule condition d'être muni d'un billet de santé.

Cependant, tant de labeurs et tant de dévouement de la part du quatrième consul ne restèrent pas sans récompense. La ville se montra reconnaissante des services qu'il lui avait rendus, en lui conférant, dans un conseil de ville, réuni en assemblée extraordinaire, le 14 juin 1580, le droit

(1) Manuscrit d'Aubays. — Voir *Recueil des pièces fugitives d'Aubays*. Bibliothèque de Nîmes, n° 10892 du 1^{er} catalogue.

de bourgeoisie et l'exemption de tout impôt extraordinaire et de capage, sa vie durant. « Et ce, en considération des bons services par lui faicts durant l'année passée et durant la grand contagion de peste ; ayant il seul, comme quatrième consul, gardé ladicte cité ».

Au demeurant, le zèle déployé par ce magistrat tourna au bien public, et lorsque, en 1586, le Vivarais tout entier et la Provence gémissaient des ravages de l'éternel fléau, Nîmes, tranquille sur sa salubrité intérieure, n'eut qu'à songer à fermer tout accès à l'ennemi venant du dehors. Elle interdit tout commerce sous peine de confiscation des marchandises, et défendit aux étrangers, et spécialement aux habitants de la Vau-nage, de venir dans ses murs « à *peyne d'estre arquebusés* ».

La rigueur de cette mesure, quoique excessive, était justifiée par ce fait qu'Anduse, Sommière, Calvisson, Clarensac, Saint-Côme et Castries, après avoir été fortement atteints, revenaient à la santé, lorsque le peu de soins que Clarensac avait mis à se désinfecter et à défendre ses abords avait amené une nouvelle recrudescence de l'épidémie dans toute la vallée; une enquête minutieuse, faite sur les lieux par un des consuls de Nîmes en personne, ne laissait aucun doute à cet égard.

Depuis plus de trois ans, la peste était ainsi aux portes de Nîmes, sans les avoir encore franchies; malheureusement, il y avait dans son sein trop de guerre civile, les hostilités entre les protestants et les catholiques étaient trop ardentes, pour qu'elle conservât une plus longue immunité. Et comment

aurait-on pu être sûr de l'exécution des ordres donnés pour sa sauvegarde et répondre d'une importation extérieure, quand toute la campagne était à feu et à sang? Elle fut cependant moins frappée qu'elle ne le craignait; et si la maladie y faisait son entrée le 15 octobre 1589, elle en disparaissait, dès la fin de décembre, sans avoir marqué sa présence par de bien grands ravages.

V.

Quarante ans se passent; et tandis qu'à la suite de l'édit de pacification, donné à Nîmes par Louis XIII (juillet 1629), on procédait à la démolition des fortifications de la ville, la peste y parut subitement, et il sembla qu'elle s'élançait, toute armée, de dessous chacune des pierres que les travailleurs arrachaient. En réalité elle venait de l'extérieur. Introduite dans Lyon par l'armée du marquis d'Uxelles (1628), elle était descendue de là en Dauphiné et en Provence. D'Aramont, village de cette dernière province, et éloigné de Nîmes de quatre lieues seulement, elle fut portée dans cette dernière ville, dit le médecin Baux, par la fille d'un tailleur d'habits qui mourut la première, le 21 de juillet (1).

Les commissaires que le roi avait désignés pour veiller à l'exécution de cette clause de l'édit, furent obligés d'arrêter les démolitions; le présidial se

(1) *Traité de la peste, etc.*, par M. Baux, le fils, docteur en médecine, à Nîmes. Toulouse, 1722.

retira à Bezouze et les consuls dans les villages voisins, si bien que, le jour de l'élection des successeurs de ces derniers étant arrivé sur ces entrefaites, on procéda à cette cérémonie en plein champ, le 1^{er} décembre 1623.

Cette émigration des magistrats, dont l'exemple fut, on le comprend aisément, suivi par la plupart des notables de la cité et la foule du peuple, eut pour premier résultat de ralentir les coups du fléau. En fait, n'était-ce pas « tirer le bois du feu et l'empêcher de brûler » ? Mais bientôt le peu d'habitants qui restèrent commencèrent à être cruellement décimés. C'est à ce moment (18 janvier 1630) qu'on agita de nouveau la question bien des fois traitée de la construction d'une infirmerie hors des murs. Si on se le rappelle, c'est à l'année 1522 que remonte le projet primitif d'un pareil établissement. L'exécution avait suivi de près, et dès 1531, le bâtiment était à moitié construit. La bonne volonté pour l'achever n'avait pas manqué, mais il n'en avait pas été de même des fonds, et peut-être qu'il fût resté longtemps en construction, « si Robert de la Croix, prévôt de la cathédrale, animé, dit Ménard, par l'esprit de la charité, n'eût offert à la ville d'achever ce bâtiment et d'en mettre en état les chambres des pestiférés, moyennant deux cents écus ». Son offre, proposée au conseil de ville (5 mai 1531), avait été unanimement acceptée; et bientôt cette infirmerie, qui prit le nom d'Hôpital de la Santé et dont l'emplacement était près des faubourgs de la Magdelaine, pouvait recevoir les pestiférés (1533). Mais c'est ici le cas de le dire, tout établissement vient tard et dure peu;

construit sans solidité, il ne résista ni au temps, ni au va-et-vient des malades ; et cet hôpital, appelé aussi Hôpital Saint-Vincent, fut bientôt hors d'état de les abriter. Les mêmes raisons, jointes à l'opinion de plus en plus accréditée que les maisons qui avaient reçu, pendant un certain temps, les pestiférés, se chargeaient de miasmes que la désinfection la mieux faite ne parvenait pas à détruire, faisaient un devoir de changer fréquemment de local : ainsi à l'asile Saint-Vincent, avait succédé le couvent de Sainte-Claire. Cette fois, le conseil de ville décida, d'une manière formelle, la construction d'une nouvelle infirmerie tout à fait dans la campagne, et à une assez grande distance de la ville, et l'envoi immédiat dans cette maison de ceux qu'on soupçonnait atteints de la peste. L'avis des médecins, au nombre desquels était Pistorius, des chirurgiens et des apothicaires, consultés sur ce projet, fut ici prépondérant et l'emporta sur celui de quelques membres du conseil qui voulaient simplement que les pestiférés fussent renfermés dans leurs propres maisons. Il n'en est pas moins vrai, toutefois, que c'est en définitive ce dernier avis qui fut suivi, puisque la santé était proclamée le 11 mai 1630, que les infirmeries n'étaient point encore construites. Coupable négligence, car, s'il faut en croire certains auteurs, la maladie enleva huit mille personnes en dix mois.

Depuis le printemps de 1630, tout allait pour le mieux à Nîmes qui, « lorsqu'elle n'était ni malade ni affamée, était en fête » ; dans ce moment même, elle s'occupait activement de la cons-

truction d'un jeu de mail et consacrait plusieurs séances de son conseil à examiner et à discuter les propositions faites à ce sujet par Jean Guiraudenc (1637), lorsqu'il fut bruit dans tout le pays que la peste était à Lyon, et que déjà plus de trente maisons étaient fermées. Ce ne fut cependant qu'en avril 1640, que le fléau, qui pour lors ravageait les contrées environnantes : Orsan, Roquemaure, Aubord, Grand-Gallargues, la Bégude-Saint-Nicolas, villages dans lesquels la contagion s'était renouvelée, dit-on, par quelques hardes qui avaient été enfermées durant la peste de 1629, et dont on voulut se servir alors (1), pénétra dans la ville.

Déjà, depuis plusieurs jours, les faubourgs étaient l'objet d'une surveillance rigoureuse, et dès le 3 avril, les citoyens Dugras et Drouilhon avaient été préposés à la conservation de la santé de celui des Prêcheurs et avaient reçu, en conséquence, des consuls une commission dont la teneur suit :

« Les Consuls et gouverneurs de la ville et cité de Nismes, sçavoir faisons que, sur la confiance et probitté que nous avons dans personnes du sieur Daniel Dugras et Anthoine Drouilhon, habitant aux fauxbourgs des Prêcheurs de Nismes : Nous les avons commis et commettons, par arrêt particulier, pour veiller tous deux ensemble, et chacun entre soy, sellon que la nécessité le requerra, à l'observation des ordres concernant la santé de ladite ville et faubourgs, dont la copie

(1) Voir Baux, *loco citato*.

luy a esté baillée et l'original publié aux dits faubourgs, et également en tout ce quy regarde la santé; en telle sorte que, par le deffaut ou connivence d'ycelluy, la santé ne puisse estre altérée par aucune fréquentation de personnes venant de lieux affligés de la contagion ou autres soupçonnés ni d'ailleurs; enjoignant aux habitants des dits faubourgs, de les reconnaître, et obéir en tout sujet, sur les peines qu'il appartiendra, et auxdits Dugras et Drouilhon de nous tenir avertis de leur diligence. En foy de quoy leur avons fait expédier la présente commission. A Nimes, le treizième jour d'avril 1640 : DE LABAUME, premier consul; GUIRAUD, consul ».

Le 6 du même mois, le bureau de santé fut établi en permanence, et les citoyens Brun, médecin, Duré, apothicaire, et Mitier, chirurgien, reçurent ordre d'assister désormais à chacune de ses séances.

A dater de ce jour, cette institution du bureau de santé prend une telle importance qu'il est nécessaire d'en expliquer brièvement les attributions et le but.

Sa création à Nimes remonte à l'année 1586, époque où, d'une part, les hostilités entre les religionnaires et les catholiques étaient dans toute leur fureur, et où, de l'autre, la peste, qui ravageait le Vivarais, menaçait d'arriver jusqu'à Nimes, deux circonstances, également graves et qui exigeaient une vigilance continuelle. L'établissement de ce bureau devait répondre à cette double nécessité; composé de personnes choisies, il pourrait parer plus promptement

aux affaires urgentes, sans avoir besoin de convoquer le conseil de ville. Créé le 25 août 1586, il fut le même jour organisé. On le composa d'un magistrat, des quatre consuls, d'un assesseur et de huit habitants pris dans les différentes échelles de la cité. « Le pouvoir qu'on attribua à ce conseil, dit Ménard, fut de conduire et de régler toutes les affaires concernant la guerre, les fortifications et réparations de la ville, la peste, les voyages et députations, les finances et emplois des deniers publics, les démolitions, les provisions de poudre, de salpêtre, d'armes et autres munitions, en un mot, de régir les affaires de la ville comme le feraient les conseils ordinaires et extraordinaires (1) ». Sa composition lui donnait, il faut le reconnaître, toute l'autorité morale et matérielle pour la prompte exécution de ses décisions. Les consuls y venaient, pour leur part, munis de pouvoirs considérables et indiscutés, ayant par devers eux, depuis de longs siècles, le droit de faire des règlements pour la ville et de les faire exécuter sous peine de punitions déterminées pour les délinquants, d'administrer la justice, de connaître des actions personnelles, réelles, des mixtes, des pétitoires, des possessoires, des querelles et des injures, des blessures, etc., de pourvoir enfin à toutes choses regardant exclusivement la ville. Les magistrats, eux, y apportaient la loi, dont ils étaient les représentants, validant, par leur présence seule, toutes les décisions prises et leur donnant, pour ainsi dire, force de loi ; les

(1) Ménard. *Histoire de la ville de Nîmes*, liv. XVIII, tome v.

habitants, à leur tour, garantissaient d'avance le consentement de la cité, en même temps que, par le mode qui présidait à leur choix, était donnée satisfaction à ce droit de représentation dont chaque classe était si fière, et sans lequel légitimement aucune mesure d'intérêt général n'aurait pu être prise, aucune sentence rendue. Enfin, plus tard, l'évêque, et à défaut son vicaire général, ayant été appelé à faire partie de ce bureau, la consécration de l'église vint lui donner une nouvelle puissance et une nouvelle force, en faisant considérer ses décisions comme l'expression en toutes choses de la volonté de Dieu aussi bien que de celle des hommes. Ajoutons à cela que ce bureau, qui primitivement devait se prononcer, comme on l'a vu, non-seulement sur les choses concernant la santé, mais encore sur les affaires politiques de la ville, perdit peu à peu ces dernières attributions ou du moins n'eut à en user que dans des proportions fort restreintes et dans des circonstances fort rares, attendu qu'il ne siégeait que dans les temps de peste, périodes malheureuses, où la santé primait toutes autres occupations et tous autres intérêts, et pendant lesquelles la guerre civile était généralement suspendue et les questions d'ordre politique, militaire ou gouvernemental, remises à des temps moins dangereux. De ce fait, n'étant plus dans le cas d'être discuté en haut lieu, et n'ayant plus à lutter avec les autorités supérieures, sur des points aussi litigieux et sur lesquels souvent la Ville et l'Etat avaient des vues différentes, il n'eut plus aussi à craindre de se voir entamé ou amoindri, et acquit par con-

séquent une plus grande autorité dans les choses qui restèrent de sa compétence. Le bureau de santé devint non-seulement un arbitre souverain, mais encore un véritable tribunal, devant lequel furent portées toutes les infractions contre les mesures sanitaires, et qui eut à prononcer contre les coupables des châtimens quelquefois d'une très-grande sévérité, quitte à les faire ratifier ou non par le Sénéchal.

Voici quelques exemples de ces contraventions et des peines dont elles furent frappées :

Un jour, un nommé Lauriol, introduit dans la ville, grâce à la connivence d'un cabaretier du nom de Touboulègue, une charge de fromage achetée à Arles, ville présentement atteinte de contagion ; le fromage est confisqué au profit des pauvres de l'infirmerie, ledit Lauriol est mis en quarantaine dans sa maison, et Touboulègue, le recéleur, condamné à une amende de dix livres, distribuées aux soldats qui ont fait la capture.

Peu de temps après, c'est un nommé Boisson, qui tient caché dans le temple de Diane, du fil de laine acheté à Grand-Gallargues, et qui attend le moment favorable pour l'introduire dans la ville au mépris des réglemens ; mais il est découvert, on confisque le fil, et on met Boisson en quarantaine.

Une autre fois, c'est un jeune garçon qui, suborné par un individu du nom de Margarit, vole pendant la nuit un âne qui était dans la hutte du sieur Pinot, chirurgien de l'infirmerie, sous prétexte que cet âne lui appartenait comme héritier de défunt Lasage ; les consuls l'apprennent, et, du

coup, font mettre à l'infirmierie l'âne et le jeune garçon.

Mais ce fait est plus grave : Le vendredi 25 mai, le premier consul expose au bureau de santé que, malgré l'ordre formel donné aux habitants de la ville de venir déclarer au capitaine de santé les malades qu'ils auraient dans leurs maisons, et cela, dès le premier jour de la maladie, afin qu'on les fit visiter immédiatement par les médecins et chirurgiens, un certain Granier dit Simon, tailleur, désobéissant à ce commandement, a gardé pendant quinze jours chez lui, un de ses enfants malade, sans en prévenir personne et sans même rompre ses relations avec les voisins. Le bureau arrête incontinent « que ledit Granier dit Simon et toute sa famille seront mis dez aujourd'huy hors la ville, en deux huttes escartées l'une de l'autre, avec un homme de garde à leurs despens, pour empescher qu'aucun ne communique avec eux; et d'autant que n'a tenu à luy qu'il n'ait infecté, perdu tous ses voisins, l'a condamné en cent cinquante livres d'amende applicables à la nourriture des pauvres, pour le payement de laquelle, après que sa maison sera parfumée et désinfectée, sera tiré hors d'elle des meubles à concurrence de ladite amende; et que Messieurs du Siège présidial de ceste ville seront priés de l'autorizer, attendu qu'elle a esté donnée par bonne considération, pour la conservation de la santé de la ville (1) ».

(1) Archives de l'Hôtel de ville de Nîmes. Registres du xvii^e siècle, année 1640.

Au 17 avril, s'étaient déjà déclarés dans Nîmes quelques cas de peste; le premier consul ayant exposé, ce jour-là même, tant en son propre nom qu'en celui de ses collègues, que les occupations de leur charges étaient trop nombreuses pour qu'ils pussent veiller autant qu'ils le voudraient aux intérêts sanitaires de la ville, et que, en conséquence, il était urgent de nommer un capitaine de la santé, le choix du bureau se porta sur Charles Rivière (1).

En même temps, furent mis en vigueur les anciens règlements usités en temps de peste et concernant la garde des portes, l'inspection des hôtelleries, les bulletins de santé, la propreté des rues, etc.

Tant de précautions n'étaient pas faites pour

(1) Le procès-verbal de cette nomination est consigné dans les termes suivants dans les archives : « Le bureau , bien informé de la bonne vie , prudence du capitaine Charles Rivière , habitant de la présente ville, attendu la nécessité qu'il y a d'establis un cappitaine de santé pour veiller sur les mallades qui sont dans laditte ville , les faire traiter et enterrer les morts , l'a nommé pour exercer laditte charge de capitaine de santé dans ladite ville, aux gages de septante cinq livres par mois, quy luy seront payées, par Monsieur le second Consul Guiraud, sur les fonds qu'il a en son pouvoir destinés pour les affaires de la santé; et que ledit cappitaine Charles sera mandé pour voir d'accepter ladite charge. Ce qu'ayant esté faict, et l'ayant promis et juré, la main levée à Dieu, comme faisant profession de la religion prétendue refformée, de bien et deuement s'en acquitter avec la fidellité et loyauté requises, et de révéler les malades qui seront en la ville à Messieurs les consuls, affin que ils donnent des ordres de les faire visiter ; ce que ledit Rivière a promis et s'est obligé de fayre ; et moyennant ce, ledict bureau l'a estably en ladite charge de cappitaine de santé, avec injonction à tous habitants de le reconnaître et luy obéir ; et, pour faire exécuter ses ordres, qu'il luy sera baillé quatre soldats qui seront payés de leurs gages sur lesdits fonds ».

rassurer les Nimois, et il arriva ce que nous voyons encore de nos jours, que la crainte du danger grandit avec les mesures que l'on prenait pour le conjurer. Presque tous les officiers du présidial et la plupart des habitants allèrent se réfugier dans les villages environnants, si bien qu'on fut bientôt en peine de réunir, en bureau de santé, trois ou quatre de ses membres. Il n'en était pas moins urgent cependant de veiller au salut de la ville. Aussi, n'écoutant que leur conscience, et pour ne pas être un jour taxés de négligence dans l'accomplissement de leurs devoirs, les consuls résolurent de prendre sur eux de créer, en outre du capitaine général de la santé, quatre autres capitaines pour les quatre quartiers de la ville, de mettre huit hommes sous le commandement de chacun d'eux, et de nommer un distributeur de vivres assisté de deux soldats. Ce qui fut dit fut fait.

Le soir de ce même jour (19 avril), on parvint enfin à réunir ce bureau introuvable. Il approuva toutes les nominations faites, et décida, en outre, que Me Jean Pinot, chirurgien, serait adjoint à Guillaume Thérémin, au cas où ce dernier ne pourrait suffire à sa tâche.

Sur ces entrefaites, des religieux catholiques, des ministres protestants et des étudiants en théologie de cette religion étant venus s'offrir pour soigner les pestiférés, leurs services furent acceptés, et on les distribua dans la ville et aux infirmeries.

Une telle organisation ne laissait rien à désirer. Un personnel comprenant en tout plus de cin-

quante employés, tous liés par la foi du serment, devait consacrer ses soins et ses veilles à l'exécution des ordres donnés et des mesures prescrites. Ces mesures elles-mêmes, et les règlements émanés du bureau de santé ou des consuls, étaient marqués au coin de l'expérience et du bon sens. Indépendamment de celles que nous avons relatées, nous voyons encore que, dès le début de cette épidémie, il est expressément recommandé aux familles qui auront des malades de rester enfermées chez elle, jusqu'à ce qu'il ait été pris une décision à leur égard; que, si ces malades sont envoyés à l'infirmierie, l'individu le plus vigoureux et le plus robuste de la maison frappée, sera tenu d'aller les y soigner pendant tout le temps de leur maladie, sans avoir à en espérer aucune récompense; que défense expresse est faite à qui que ce soit de donner ou recevoir, par dessus les murailles de la ville, ni linges, ni denrées d'aucune sorte, à peine de confiscation et d'une amende arbitraire pour la première fois, et d'un châtiment exemplaire pour la récidive; que toutes les femmes *lubriques* doivent être arrêtées et enfermées dans la tour Vinatière; enfin, que personne ne pourra sortir de la ville et aller en quelque lieu que ce soit sans prendre un garde (25 mai 1640).

Tout ce qui concernait le service médical proprement dit était sous la haute direction du sieur Brun, docteur en médecine, entouré à juste titre d'une considération universelle. Il était chargé particulièrement des constatations de l'état sanitaire des personnes et des lieux.

C'est sur son conseil que les infirmeries furent changées de place.

Au début de l'épidémie, on les avait installées dans les bas faubourgs, au-dessous des jardins; le quartier était de tout temps réputé insalubre. Sa position déclive par rapport à la ville faisait qu'il en recevait toutes les émanations morbides; plusieurs marais étaient dans son voisinage, sans compter qu'il fallait aller assez loin pour trouver de l'eau potable et bonne pour les usages domestiques. Le médecin Brun appela bien vite l'attention du bureau sur cette mauvaise installation, et incontinent les pestiférés furent transportés au quartier Saint-Baudile, près des ruines de l'église dédiée à ce saint martyr. On ne pouvait choisir un meilleur site; le lieu était élevé, assez loin de toute habitation, exposé au vent du nord, si salubre dans la contrée, embaumé des suaves odeurs de la garrigue, ayant enfin de l'eau à discrétion; car la source qui, suivant une pieuse légende, était née à l'endroit même qu'avait arrosé le sang du saint martyr, lors de sa décapitation, était dans le voisinage, et elle n'avait jamais tari, même par les plus grandes sécheresses: avantage inappréciable, l'eau étant de plus en plus considérée comme de première nécessité pour les pestiférés, et comme le meilleur agent de destruction du virus pestilentiel. Là furent réunis, non-seulement les malades des premières infirmeries, mais tous ceux aussi qui se trouvaient dans les *capitelles* disséminées aux alentours de la ville.

Ces infirmeries, il faut bien le dire, n'étaient autre chose que la réunion d'un grand nombre de

barraques en planches reliées les unes aux autres, ou massées par petits groupes à la manière d'un véritable camp, ressemblance rendue plus grande d'ailleurs par les nombreux soldats qui en défendaient les abords, et qui n'eussent pas hésité à arquebuser quiconque violemment aurait voulu forcer la consigne. A l'intérieur, la discipline y était des plus sévères ; et, en vérité, ce n'était pas sans raison, lorsqu'on songe qu'à peine un malade venait de mourir dans une hutte, que les pestiférés des huttes voisines, n'ayant eux-mêmes souvent que quelques instants à vivre, se précipitaient pour dévaliser le mort, et frustrer les héritiers de ce qui pouvait leur revenir ! Il avait même été nécessaire, pour mettre fin à ces vols sacrilèges, de faire faire, par ceux qui avaient charge de l'infirmérie, un inventaire des meubles, argent, linge et autres objets trouvés aussitôt après le décès, et de faire publier à son de trompe, dans les infirmeries et aux environs, que tout individu, malade ou non, qui, à l'exception des ayants droit, entrerait dans la cabane d'un décédé, serait puni de mort (26 juin 1640).

Aux grands maux, il avait fallu les grands remèdes, et à de grandes fautes, de grands châtimens. Mais, quoique armés d'un pouvoir considérable, les consuls n'en essuyaient pas moins parfois des échecs dans l'exercice de leur autorité.

C'est que rien n'est si difficile que de tenir le pouvoir par les temps de calamités publiques, alors que, dans la société en dissolution, il n'y a plus ni foi, ni loi, ni autorité civile, ni frein moral, et que le ciel lui-même semble mettre, à un

rang égal, la prudence des sages et l'ignorance des sots, les confondant toutes deux dans la même impuissance !

Citons à l'appui un fait entre mille :

Exécuteurs des décisions du bureau, les consuls venaient de prescrire que les moissonneurs et les glaneurs n'entreraient plus dans la ville à la fin de leur journée, mais seraient hébergés par ceux qui les auraient loués, afin d'éviter que ces hommes, débilités par la mauvaise nourriture et un travail excessif fait au milieu des plus grandes chaleurs, et plus susceptibles, par conséquent, d'être contagionnés, ne communiquassent leurs dispositions morbides aux autres habitants. Un soir donc, le premier consul se trouvait à la porte de la Couronne pour veiller à l'observation de cette consigne, quand tout à coup les travailleurs se présentent en grand nombre et demandent l'entrée. On la leur refuse. . . . Alors, dans leur exaspération, ils se mettent à murmurer; des murmures ils passent aux menaces, aux vociférations et finissent par organiser une véritable sédition. . . En vain, le premier consul essaie de leur représenter que cette résolution n'a été prise que pour le bien de la cité, et qu'en définitive il s'agit ici du salut de tous les habitants: rien n'y fait, et cette troupe mutinée, obéissant à la voix d'un meneur, n'en continue pas moins ses clameurs insolentes! Le consul dut se retirer, quitte, le mardi suivant (26 juin 1640), à donner connaissance au bureau de santé des incidents de cette orageuse soirée. D'un accord unanime, la prescription fut maintenue dans toute sa rigueur; seulement, on

donna au consul une compagnie entière pour lui prêter main forte, si jamais besoin en était.

Les moissonneurs n'eurent désormais aucune velléité de résistance : l'arquebuse ou la baïonnette a été, à toutes les époques, un argument sans réplique.

Un point sur lequel le bureau et les consuls portaient toute leur attention, était celui des *quarantaines individuelles*. Nul n'en était exempt, témoin le sieur Guiraud, deuxième consul, qui, étant sorti de la ville, ne put y rentrer dans la suite qu'après avoir fait la sienne dans un logis des faubourgs, en compagnie de Me Santon, son chirurgien. Quiconque était en quarantaine ne pouvait la rompre sans avoir été, au préalable, visité par le médecin ; et, pour peu que celui-ci émit le moindre doute sur la santé du requérant, on le renvoyait à quelques jours et à un nouvel examen. Les étrangers étaient soumis à des formalités plus minutieuses encore ; non-seulement ils faisaient quarantaine, mais ils n'étaient admis à la commencer qu'après avoir produit des bulletins de santé, pris dans tous les lieux par lesquels ils avaient passé, et dont l'authenticité était soigneusement vérifiée.

En juillet, on redoubla de vigilance ; c'est l'époque où les victimes furent les plus nombreuses et où l'aspect de la ville rappelait davantage celui de ses plus grands jours de deuil. Toutes les maisons où étaient morts des pestiférés, toutes celles qui avaient été habitées par des personnes suspectes, et qu'en cette qualité on avait forcées à quitter la ville, étaient fermées avec une plaque de fer à la

porte, et avaient, sur un point élevé de leur façade, un linge blanc attaché au bout d'une perche, de façon qu'on pût le voir de loin et que les habitants s'écartassent. Ces vieux murs, ainsi pavoisés de linceuls, semblaient comme recouverts d'un suaire ! Les rues étaient désertes ; à peine si quelques rares passants, le visage marqué d'une sinistre pâleur, la bouche et le nez couverts d'une sorte de masque (car ils tremblaient de respirer l'air empoisonné), troublaient le silence de cette solitude. . . . Quelquefois on entendait le bruit que faisait, en tombant sur le sol, un cadavre jeté d'une croisée !

N'oublions pas, à ce propos, de mentionner un fait consigné dans les archives du premier monastère des Ursulines de Nîmes (manuscrit de la sœur de Ferrières). L'historien Ménard le reproduit dans les termes suivants : « Elles (les Ursulines) avoient fait sortir, sur le soir, leur tourrière pour quelque affaire importante. Celle-ci, se trouvant à quarante pas du couvent, tomba sur le cadavre d'un pestiféré qu'on venoit de jeter des fenestres dans la rue ; s'étant relevée toute effrayée, elle n'osa pas parler de l'accident qui venoit de lui arriver, et poursuivit son chemin jusqu'à l'évêché, où on l'envoyait. Après qu'elle eut parlé à l'évêque, elle revint au couvent, atteinte d'une grosse fièvre pestilentielle, qui lui dura jusqu'au septième jour, auquel elle demeura sans connoissance pendant quatre heures de suite (1) ;

(1) Ces sortes de morts apparentes, dues à l'action sidérante du principe pestilentiel, ont été observées de tout temps dans les épi-

la sœur qui la servait se disposoit à la jeter par la fenêtre de l'infirmerie, lorsqu'elle revint tout à coup à elle; mais ce fut avec une sueur si horrible que la sœur en pensa tomber en défaillance. Elle se trouva mieux, toutefois, depuis ce moment et fut entièrement guérie au bout de quelques jours.... etc. » (1).

La contagion durait encore, et la ville n'avait plus d'argent. Il en avait tant fallu et il en fallait tant chaque jour pour des dépenses de toutes sortes: entretien des malades à l'infirmerie, subsistance des pauvres de la ville et des faubourgs, gages des médecins et des chirurgiens, achat de drogues et de médicaments, de bois, de linge, construction des huttes, traitement du capitaine de santé, des quatre capitaines de quartier, des intendants des faubourgs, des distributeurs de vivres, des parfumeurs, des *corbeaux*, des *serviciaux*, des valets de cuisine, des contrôleurs, des gardiens de portes, des gardes de l'infirmerie, des huttes de quarantaine, etc., etc.

La ville, comme autrefois, n'avait ni rentes ni revenus; elle avait dû parer jusqu'ici à tous ces frais, soit au moyen d'un emprunt de 8,000 livres, contracté au début de l'épidémie, soit avec l'argent provenant des amendes infligées pour con-

démies de peste, et elles ont failli occasionner souvent de funestes méprises. On trouve, dans le livre, si souvent cité, du docteur Anglada, l'histoire d'un individu de Nimègue, qui, atteint de peste, était tombé, au troisième jour de la maladie, dans une léthargie qui dura cinquante-quatre heures, et qui ne dut qu'à une circonstance insignifiante par elle-même de ne pas être enterré vivant.

(1) *Hist. de la ville de Nîmes*, tome vi, liv. 22.

traventions aux règlements sanitaires, ou résultant de l'expédition des bulletins de santé. Mais l'emprunt lui-même n'avait pu être réalisé tout entier, parce qu'un grand nombre d'habitants aisés, auxquels on aurait pu imposer une quote-part, avaient fui dans les environs, ne laissant rien chez eux; l'argent des bulletins ne faisait pas, de son côté, une somme bien considérable, la moitié de l'argent perçu de ce chef revenant au secrétaire de la maison consulaire, qui était chargé de les signer et de les expédier aux habitants et autres gens allant dehors (1). Quant aux amendes infligées, leur perception était des plus difficiles et, en réalité, elles étaient plutôt nominales qu'effectives, d'autant que la population pauvre, qui, en majorité était restée dans la ville, était, par conséquent, celle qui fournissait surtout les contrevenants.

Toutes ces raisons n'expliquent que trop comment, dès le 2 juillet, le bureau de santé dut songer à faire un nouvel emprunt, expédient que l'on ne pouvait d'ailleurs éviter, si l'on ne voulait pas que le relâchement s'introduisît dans l'exécution des règlements. L'argent n'était pas seulement le nerf de la guerre, mais il était déjà, à cette époque, le mobile du dévouement de beaucoup d'hommes et le levier de toutes les entreprises; si bien que, le jour où la solde aurait manqué, les gardes auraient cessé leurs services, et les maisons des habitants retirés aux champs seraient restées exposées au pillage.

(1) Ces billets coûtaient six deniers aux Nimois et vingt sols aux étrangers.

Pour que l'emprunt fût plus solide, les consuls se mirent en demeure de demander au juge-mage de Rochemaure la permission de convoquer le conseil de ville général.

Il se tint le samedi 21 juillet, sur les deux heures après midi, au moulin de Valérargues, sur le petit Vistre, au-dessous des jardins de la ville. Il y fut délibéré d'emprunter, des habitants les plus aisés, la somme de 6,000 livres, dont on avait besoin.

On était alors à la fin de juillet; depuis déjà quelques jours, il n'y avait plus eu de décès pour cause de peste, et le père gardien de la maison des capucins de Nîmes, qui était l'inventeur du parfum dont on se servait dans cette épidémie, se faisait fort de rendre inoffensive l'entrée dans la ville de tous ceux qui, après avoir été atteints de la contagion, en étaient présentement guéris, à la seule condition qu'il eût pratiqué au préalable la désinfection de leurs hardes et de leurs personnes, dans un lieu choisi pour cette opération; le bureau de santé fut donc d'avis de faire la publication de la quarantaine, sauf à la prolonger si, pendant sa durée, il survenait quelques nouveaux cas de contagion. C'était une façon de répondre victorieusement aux propos mensongers de quelques alarmistes, qui publiaient partout que le fléau continuait à faire à Nîmes les plus cruels ravages, alors que cependant les derniers malades avaient, au témoignage du médecin Brun, leurs plaies *consolidées et entièrement guéries depuis longtemps*. Toutefois, avant de commencer la quarantaine, le bureau de santé, dont la prudence ne

saurait être trop louée, ne voulut rien faire sans avoir au préalable entendu le capitaine de santé, qui, mieux que personne, en raison de la nature de ses fonctions, était à même de fournir des renseignements précis sur le véritable état de la ville. En conséquence, le sieur Tallar, qui avait remplacé Charles Rivière dans cette charge, fut appelé, le 1^{er} septembre 1640, devant le bureau, pour émettre son avis sur l'opportunité de la proclamation de la quarantaine. Il le fit dans les termes suivants: « Depuis une quinzaine de jours, il ne s'est trouvé que six ou sept malades, et parmi eux un seul ayant un bubon, *qui estoit marque certaine de peste*, laquelle fut reconnue et vérifiée avoir été contractée dans les huttes mêmes, par la fréquentation trop ordinaire et approche trop grande des malades; que tous les autres n'ont que du *tac* (1), *sans charbons ni bubons*, et que, selon les apparences, la santé de la ville sera parfaite en peu de jours, pourvu que les ordres y soient sévèrement exécutés; qu'au reste, depuis deux ou trois jours, il n'y a eu aucun malade; ce que le sieur Brun, médecin de la ville, peut confirmer et assurer être véritable, pour avoir assisté aux vérifications desdits malades (2) ». Une nouvelle séance (6 septembre) fut encore consacrée à cet objet,

(1) *Le tac* n'était autre chose qu'une forme atténuée de la peste à bubons, ce que, par exemple, la cholérine est au choléra. Voir notre brochure: *Qu'était-ce que le tac*, Paris, G. Masson, éditeur, 1876, et *Procès-Verbaux de l'Académie du Gard*, séance du 8 avril 1876.

(2) Archives municipales. — Délibérations de l'Hôtel de ville de Nîmes, registre L, 21 et 23.

mais le capitaine de santé ayant fait les mêmes déclarations que précédemment et ayant ajouté que, depuis plusieurs jours, il n'y avait plus eu de malades, et que dès l'instant on pouvait faire commencer la quarantaine; le médecin, le chirurgien et l'apothicaire, employés au service des pestiférés et aptes à se prononcer, par conséquent, en toute connaissance de cause, ayant aussi de nouveau émis un avis favorable, il fut unanimement résolu cette fois que la ville serait mise le jour même en quarantaine, et que, dès le lendemain, la proclamation en serait faite après l'autorisation du conseil général. Le jour suivant, en effet, cette assemblée générale fut réunie dans l'Hôtel de ville, en présence de l'évêque de Nîmes et de Jean d'Albénas, docteur ès-droits, capitaine-viguiier de la ville; elle ratifia la délibération de la veille, et immédiatement on publia, à son de trompe, la quarantaine dans tous les carrefours accoutumés (7 septembre 1640).

Alors la joie fut sur tous les fronts et l'espérance dans tous les cœurs; on salua d'un *Te Deum* solennel la naissance d'un second dauphin de France, dont le roi annonça la nouvelle aux consuls de Nîmes, par une lettre datée de Saint-Germain-en-Laye, 21 septembre. Le vendredi 12 octobre, eut lieu une procession pour remercier le ciel de l'heureuse délivrance de la reine, et le dimanche eut encore lieu, en l'honneur de la famille royale, un grand feu de joie à la place de la Trésorerie, auquel assistèrent les consuls, le viguiier d'Albénas, en l'absence des magistrats présidiaux, qui n'avaient point encore quitté Alais, retenus

sans doute par quelques procès qu'ils n'auraient pu juger à Nîmes; les treize officiers du guet et du papegay s'y trouvèrent aussi, portant une écharpe de taffetas blanc, attachée avec un ruban bleu. L'air retentissait des cris de « Vive le Roi ! Vive Monseigneur le second fils de France » ! Le soir, il y eut illumination générale de la ville (1) ! Heureux peuple, qui, une fois le danger éloigné, oubliait si vite tant de mois de mortelles terreurs !

La quarantaine se passa sans accident ; on ne releva, pendant toute sa durée, qu'un seul cas de peste ; ce fut un jeune enfant enlevé à Bouillargues, dans les derniers jours de septembre, d'un charbon pestilentiel. Le bureau de santé, qui en fut informé, se réunit le 2 octobre, au corps de garde de la Couronne, et fit publier, à son de trompe, que défense formelle était faite aux habitants de ce village et à tous ceux qui s'y étaient réfugiés d'entrer dans la ville, ou d'approcher des barrières jusqu'à nouvel ordre, et à tous habitants des faubourgs, jardins ou métairies des environs de Nîmes, de retirer ni individus ni meubles, sans autorisation des consuls.

Le 17 octobre, la quarantaine était expirée, et la peste n'avait plus reparu, malgré la rentrée en foule de ceux qui avaient déserté la ville ; le présidial lui-même était revenu s'installer à Nîmes. C'était un signe des temps... Il n'y avait plus à en douter, la santé pouvait être proclamée en toute sécurité. On se réunit toutefois en conseil de ville

(1) Ménard, *Histoire de Nîmes*, loco citato ; Registres des délibérations du conseil de ville, année 1640.

général, pour délibérer une dernière fois à ce sujet (23 octobre).

Le juge-mage ayant, dès l'ouverture de la séance, requis le docteur Brun de donner son avis sur l'objet de la délibération, ce médecin s'exprima comme il suit: « Depuis ledit jour, septième de septembre, que la publication de la quarantaine fut faite, jusqu'à présent, j'ay reconnu la maladie contagieuse presque estainte, n'ayant vérifié que six ou sept malades, qui, en autres temps moins suspects, auroient esté visités familièrement, et du dernier y a quinze jours et davantage, et que, pour une ville populeuse comme celle de Nismes, cella ne peut pas avoir interrompu la quarantaine. Considéré même la saison où nous sommes, les fraischeurs, estant revenues, ont purifié l'air et l'ont rendu moins douteux; partant je juge, selon les apparences, que la publication de la santé se doit faire au plus tôt ».

Immédiatement il fut conclu, à la pluralité des voix, qu'il n'y avait plus de contagion dans la ville, et que, en conséquence, la santé serait publiée, le même jour, par les places et lieux accoutumés, en présence du juge-mage et des consuls revêtus de leur robe d'écarlate et portant la livrée consulaire; qu'à dater de ce moment, les portes de la ville s'ouvriraient librement devant toute personne venant *des lieux de santé* et munie d'un bulletin, et que le commerce serait rétabli.... Alors le juge-mage, prenant la parole, remercia, au nom de tous les membres du conseil et de tous les autres habitants de la ville, les consuls de la peine et des soins qu'ils avaient pris, eux qui n'avaient pas

hésité à exposer leur vie, pour le public, en des temps si déplorables; il les assura de la reconnaissance que la cité aurait toujours tant pour eux que pour leur postérité, et voulut que les archives de la ville portassent à tout jamais la mention de leur dévouement. Mgr Cohon ne fut pas oublié dans ce concert d'éloges; sa louange était sur toutes les bouches et au fond de tous les cœurs. Pendant ces longs mois d'angoisse, il n'avait pas quitté la cité, passant ses jours et ses nuits à visiter les malades (1), à les consoler de ses bonnes paroles et à les aider de sa bourse, assistant à toutes les séances du bureau de santé, qu'il réunissait le plus souvent dans son propre palais, près de la Belle-Croix. Héritier du mâle courage de Charles Borromée, il avait été pour Nîmes, pendant tout ce temps, ce que moins d'un siècle plus tard fut Belzunce pour Marseille; le dévouement et l'intrépidité de l'un et de l'autre furent les mêmes. Si l'évêque de Nîmes n'a pas eu de statue comme celui de Marseille, et si son nom n'a pas retenti comme celui de ce dernier à travers le monde, synonyme d'héroïsme et d'abnégation, c'est que le théâtre de son dévouement fut plus petit et l'épidémie moins connue. Du moins, Mgr Cohon vécut dans la mémoire de tous les

(1) « Les pestiférés étaient portés hors la ville, à l'ancien monastère de Saint-Bausile, où l'on avait pratiqué une espèce d'infirmerie qu'on appela le *lazaret*; notre évêque les y allait exhorter, ravi d'exposer sa vie, en véritable pasteur, pour le secours et la consolation de son troupeau » (*Histoire des Evêques de Nîmes*, par Léon Ménard. La Haye, 1737).

Nimois, et plus tard, en 1656, quand, après avoir échangé le siège épiscopal de Nîmes pour celui de Dol, en Bretagne, il fut une seconde fois nommé à l'évêché de Nîmes, le peuple et la cité entière, pleins de joie de ce retour, l'attendirent avec l'impatience la plus vive; et, quelque retard s'étant produit à Rome dans l'expédition de ses bulles, les différents états catholiques de la ville n'hésitèrent pas à écrire directement au pape plusieurs lettres dans lesquelles ils le réclamaient à grands cris. « Et certes, s'écrient-ils dans une de ces lettres, quand nous ne dirions rien de notre prélat, sa personne si charitablement exposée au feu de la peste, les églises redressées.... etc., publieront toujours hautement sa gloire et son mérite: *et, si tacuerimus nos, lapides ipsi clamabunt* (1) ». La ville et son évêque étaient dignes l'un de l'autre!

La santé fut proclamée le 23 octobre 1640 dans tout Nîmes, cité et faubourgs compris. Voici la formule de cette publication, élaborée dans la séance mémorable du conseil de ville général tenue le même jour:

« Dé par le Roy,

« Et de l'ordonnance de M. le Sénéchal donnée ce jourd'hui dans l'hostel de ville de la présente ville de Nîmes, authorisant la délibération du

(1) « Le roi lui-même, pour récompenser les services que Mgr Cohon avait rendus à la ville pendant la contagion, le nomma conseiller au parlement de Toulouse et lui donna l'abbaye de Saint-Gilles » (*Evêques de Nîmes, loco citato*).

conseil général extraordinaire des habitants assemblés à son de cloche.

« Est fait à sçavoir à toute personne que, par la grâce de Dieu, la peste, mal contagieux, a cessé en la ville de Nismes et la santé remize; et partant, de l'avis du médecin, chirurgien et apothicaire, il est permis à un chacun venant des lieux de santé, d'entrer, sortir en ladite ville, en portant bulletin ou attestation en la forme accoutumée; et que l'avis déjà faict pour le nettoiyement des rues sera observé. Enjoignant à tous chefs de maison de sortir de leurs logis et de la ville tous les fumiers, immondices, balayures, incontinent après la criée: à peine de soixante sols d'amende pour la première fois et de plus grande en cas de récidive ou de reffus.

« A Nismes, le xxiii octobre 1640 (1) ».

Depuis, les choses allèrent si bien que la contagion disparut complètement, et que bientôt il ne resta plus de cette épidémie qu'un témoignage éclatant de la piété de l'évêque et des consuls, qui, comptant avant tout sur la puissance céleste pour chasser le fléau de la ville, avaient, au plus fort de la tourmente, fait vœu d'offrir à l'église cathédrale dédiée à Marie: les consuls, une statue de la Vierge en argent, et l'évêque, une lampe de même métal. Le tableau représentant ce vœu se voyait encore, au siècle dernier, dans le fond de la sacristie de la cathédrale, avec cette inscription latine :

(1) Archives. Délibérations de l'Hôtel de ville, L. L., 21 et 23.

Ex voto

Ut quæ prole sua Virgo pestem abstulit orbis,
Ipsa sibi sacræ geminam pestem auferat urbis.

Clerus ac populus Nemaus.

Anno MDCXL (1).

L'épidémie de 1640 n'est pas la dernière qui ait frappé Nîmes au dix-septième siècle. Nous ne parlerons pas des alarmes que fit naître, en juin 1643, l'apparition subite de la peste à Vienne, en Dauphiné, et à Grenoble, ni des précautions qu'on prit pour s'en préserver. Le fléau ne descendit pas jusqu'à Nîmes, mais il était, dès le prin-

(1) Des recherches faites dans les tables mortuaires de l'époque, nous pouvons conjecturer que la peste de 1640 enleva à Nîmes à peu près un millier d'individus ; elle fut donc beaucoup moins grave que celles de 1575 et 1629 ; aussi la maladie inspirait-elle moins de terreur qu'alors. A la fin de l'épidémie, surtout, on venait visiter les malades par simple curiosité ; on s'approchait sans crainte des huttes des suspects ; les parents, les amis leur apportaient des vivres à toute heure de la journée, choisissant, de préférence, celles où ils savaient les gardes très-occupés, afin de pouvoir plus facilement se soustraire à toute surveillance et prolonger leur entretien. Les abus furent tels que, le 1^{er} septembre, le bureau de santé avait dû prendre des mesures spéciales : visites autorisées seulement le matin de huit à neuf heures, et le soir de quatre à cinq, etc. Ce qui démontre également la bénignité relative de l'épidémie, ce fut le grand nombre de guérisons qu'il y eut. Tous les médicaments et toutes les médications complèrent des succès, la diète et l'expectation comprises. Il en fut un peu de même, disons-le par anticipation, dans l'épidémie de 1649, au sujet de laquelle Baux raconte « qu'une femme pauvre, qui était seule dans une maisonnette, fut prise de la peste, et, ignorée dans son habitation, en n'ayant que du pain très-sec et de l'eau ; elle ne prit d'autre nourriture, pendant toute sa maladie, que quelques petits morceaux de pain qu'elle faisait amollir dans l'eau : elle se tira d'affaire par cette seule nourriture ». (Baux, *loco citato*).

temps, à Marseille, attaquait plusieurs villes et villages de la Provence, et se répandait bientôt en Languedoc. Beaucaire, Saint-Gilles, et autres localités et métairies du voisinage de Nîmes étant infectés, la contagion passa dans la ville. D'autres disent qu'elle fut apportée directement de Beaucaire, où elle sévissait, par des Nîmois qui s'étaient rendus dans cette ville pour leurs affaires.

L'isolement, les quarantaines, tels sont, cette fois encore, et plus que jamais, le but vers lequel tendent tous les efforts du bureau de santé, nommé dès le 2 août. Les consuls eux-mêmes, ayant pris leur chaperon, et suivis du greffier et des valets de ville, se rendirent, dans l'après-midi du lendemain, dans toutes les hôtelleries et cabarets des faubourgs, pour leur défendre *nomina-tivement* de recevoir ou loger aucun étranger sans billet de santé, vérifié à la porte principale. On éleva pour les suspects des cabanes à l'endroit dit des *Moulins-à-vent*, tandis que le véritable lazaret fut installé, comme dans l'épidémie précédente, au quartier Saint-Baudile. Un individu fut chargé spécialement de puiser de l'eau à la source et de la distribuer aux suspects et aux malades, avec injonction de n'avoir d'autre communication avec eux. On mit des barrières aux principales avenues de la ville; les marchandises de laine furent mises sous clef chez tous les marchands, par les consuls en personne; enfin, défense fut faite, à son de trompe, d'aller en masse à la promenade et de former des attroupements dans les rues ou au-devant des portes. Chacun dut rester chez soi.

Ce ne fut que le 9 du mois d'août que quelques individus furent véritablement soupçonnés d'être malades de peste. Ce jour-là, Baux s'aperçut qu'un meunier, pour lequel il avait été appelé, était mort de cette maladie; il en fit immédiatement sa déclaration à l'Hôtel de ville.

Avant cette date, ce même médecin, ainsi que le docteur Brun, accompagnés des chirurgiens ordinaires, avaient bien fait vérification des corps de quelques décédés, mais, tout en disant qu'il fallait veiller, n'avaient pu cependant se prononcer en toute certitude sur la cause de la mort (1). Il était même arrivé, le 6 août, qu'un compagnon charron avait été porté à l'hôpital ordinaire après avoir été reconnu par le docteur Saint-Martin non atteint de maladie suspecte; mais le lendemain, ce médecin, ayant procédé à un examen plus attentif, avait découvert un charbon sur le ventre, de telle sorte qu'on avait dû immédiatement placer ce malheureux dans un quartier éloigné de l'hôpital. Mais ce n'était là, en somme, que des indices et il n'y avait eu jusqu'au 9 que des présomptions.

Le 17, la certitude fut absolue; car les médecins et chirurgiens s'étant, sur ces entrefaites, trans-

(1) Les caractères (bien incertains) auxquels on croyait pouvoir reconnaître qu'un homme était mort de peste, étaient les suivants : 1° présence de charbons sur le corps ; 2° présence de bubons à l'aîne, aux aisselles ou ailleurs ; 3° taches noires plus ou moins grandes et plus ou moins nombreuses sur tout le corps (pourpre noir) ; 4° mollesse du corps après la mort. Ce dernier signe, pour certains médecins, avait plus de valeur que tous les autres, si bien qu'ils tenaient pour certain que tout cadavre roide n'était pas celui d'un pestiféré.

portés au domicile d'un certain Istor, dit Rouillet, qui venait de perdre un fils, reconnurent que trois autres de ses enfants portaient des marques visibles de la maladie contagieuse. Le fléau de Dieu pesait donc bien sur Nîmes et la malheureuse cité *n'avait plus qu'à chercher à fléchir le courroux céleste par ses prières ardentes et à pourvoir aux choses nécessaires*. On continua néanmoins, pendant quelque temps encore, à délivrer des billets de santé et à enterrer de nuit les quelques suspects qui moururent. Bientôt cependant les décès augmentèrent tellement et les malades devinrent si nombreux, qu'on ne put céler la vérité plus longtemps.

La maladie était maligne, presque tous ceux qui en étaient frappés mouraient subitement, et, de l'avis unanime des médecins, elle était contagieuse et pestilente, ce dont elle portait toutes les marques extérieures. Les charbons étaient surtout fréquents aux mains, aux cuisses et aux jambes. Ils survenaient chez les enfants du premier âge comme dans la vieillesse la plus avancée. Quand un individu était atteint dans une maison, il était rare que les autres locataires ne le fussent pas également. Les trois enfants de Rouillet, une fille demeurant dans une maison voisine, la domestique de cette fille étaient tous les cinq morts subitement dans la nuit du 16 au 17. Les médecins Brun, Baux, Saint-Martin, les chirurgiens Mitier, Santon, Antoine et Guillaume Thérémin avaient procédé minutieusement à la visite des décédés et avaient reconnu les marques non *douteuses* de peste. Le vendredi 20 août, les con-

suls eux-mêmes, portant leur livrée consulaire, assistés de Brun et de Saint-Martin, purent reconnaître publiquement qu'une fille demeurant chez X... avait réellement la peste et présentait un bubon à l'aine.

Ce fut, à ce moment que les officiers du présidial partirent, « comme étant le plus expédient de s'eslargir et sortir de la ville, affin d'empescher le progrès que ceste malladie faict aux villes publiques comme celle-ci ». Ils se retirèrent à Bouillargues, où ils tinrent leurs séances dans une maison appartenant à un avocat de Saint-Gilles ; mais, avant de sortir de la ville, ils députèrent le juge-criminel Calvière au bureau de santé, pour informer les consuls de leur résolution, et les assurer qu'ils ne manqueraient jamais de les assister dans tout ce qui dépendrait d'eux pour le bien et l'avantage de la ville. Ceux-ci les remercièrent de l'intérêt qu'ils portaient à la ville, mais ajoutèrent que eux, consuls, « ont fait une ferme résolution d'exposer leur vie pour faire maintenir dans la ville les ordres et règlements nécessaires pour y conserver la santé ». Calvière applaudit, et, le soir même, lui et le présidial tout entier étaient à Bouillargues. On doit leur rendre toutefois cette justice, que, durant cette épidémie, ils ne cherchèrent pas à entraver l'action du bureau de santé et des consuls, comme ils l'avaient fait en 1640 (1). C'est ainsi que, les progrès du mal ayant nécessité

(1) Voir, au sujet de ces vexations, Ménard : *Histoire de la ville de Nîmes*, tome VI, liv. XXII, et Archives de l'Hôtel de ville, registre des délibérations, etc., 1640.

de nombreuses dépenses, et partant de fréquents emprunts, qui avaient besoin d'être validés par le conseil général, celui-ci fut convoqué, sans trop de difficultés, le mercredi 15 septembre. La réunion eut lieu à la campagne, dans un pré voisin de la fontaine de Bouillargues et traversé par le ruisseau qui en provient (1). Les magistrats présidiaux, les officiers de la cour royale ordinaire, un certain nombre d'avocats et de procureurs, toutes personnes retirées à la campagne à cause de la maladie, se tenaient entre le ruisseau et le village; les consuls et autres habitants venus de la ville occupaient le côté opposé. Placés ainsi sur les bords des deux rives, et se croyant protégés par ce faible courant d'eau plus que par toutes les barrières ordinaires, la séance fut ouverte. On se salua, de part et d'autre, on se complimenta; après quoi, le premier consul rappela ce qui s'était

(1) Bouillargues et sa fontaine ont toujours été réputés d'une très-grande salubrité; c'est ce qui explique le double choix que fit le présidial de ce village pour s'y installer, et du champ où coulaient les eaux de la fontaine pour la tenue de l'assemblée générale. Dans une dissertation *sur les eaux de la fontaine de Bouillargues, au diocèse de Nîmes*, par M. Lecointe, ci-devant lieutenant du régiment de l'Isle-de-France, membre de l'Académie royale de Nîmes (manuscrit compris dans le tome II du recueil n° 13.810 de la bibliothèque de la ville et écrit vers 1760), l'auteur ne tarit pas en éloges sur la bonté de cette source. Il raconte que la *fontaine servait d'abreuvoir aux bestiaux des environs et à des troupeaux entiers qui venaient de toutes parts, et qu'on avait remarqué que ceux qui s'y désaltéraient ordinairement ne contractaient presque jamais aucunes des maladies épidémiques qui causent de si grandes mortalités dans certaines provinces*. Il ajoute que, suivant son grand-père, l'eau de cette source « avait, comme la fontaine de Jouvence, la vertu de redonner la fraîcheur au visage . » etc.

passé dans la ville depuis le départ du présidial, les maux et les ravages que la peste y avait occasionnés, les mesures prises pour arrêter le mal, etc., et finalement l'emprunt de 3,200 livres fait en dernier lieu, à la date du 13 du présent mois : emprunt, règlement, ordonnances de police, le présidial et le conseil approuvèrent tout ; trop heureux en définitive d'apprendre que l'épidémie était, en ce moment, en voie de décroissance.

Hélas ! bien assez de deuil avait couvert la ville, pendant les trente jours qui venaient de s'écouler ! Le fléau s'était acharné, comme d'habitude, sur les classes inférieures, et ainsi depuis la formidable explosion de 1348, à l'occasion de laquelle un contemporain, Simon de Covino, disait : « que celui qui était mal nourri d'aliments peu substantiels tombait frappé au moindre souffle de la maladie ; que le vulgaire, foule très-pauvre, mourait d'une mort bien reçue, car pour lui vivre c'est mourir ; mais que la Parque cruelle respectait les princes, les chevaliers, les riches, parce que une vie douce leur est donnée dans le monde(1) » ; rien n'était changé ! Hier, le faubourg des Prêcheurs était décimé ; aujourd'hui, c'est l'enclos des Arènes ; demain, ce seront les Jacobins ou Corcomaire, tous quartiers habités également par la partie la plus pauvre de la population nimoise. Les Arènes surtout étaient, depuis le

(1) *De judicio solis in conviviis Saturni* (opuscule en vers relatif à la peste de 1348, composé par Simon de Covino, à Montpellier, en 1350) in Bibliothèque de l'école des Chartes, tome II (1840-41).

quinzième siècle, peuplées de misérables et de mendiants. Ce n'était plus, comme autrefois, ce château fort, demeure des chevaliers, véritables représentants de la noblesse du pays, fournissant à eux seuls, quoique peu nombreux, autant de consuls que la cité entière, ayant leur sceau à part et capables de résister, avec leurs propres forces, aux milices réunies de toute la bourgeoisie ! Au lieu des splendeurs et des richesses de la vie féodale, à la place de ces quelques demeures somptueuses et renfermant tout ce que comportait le luxe de ces époques, on ne voyait plus aux Arènes que des masures appuyées les unes sur les autres, étagées sur les gradins qui avaient autrefois porté les maîtres du monde et qui fléchissaient maintenant sous le poids de tant de misères ! De l'époque glorieuse des chevaliers, il ne restait plus qu'une église que le temps et la ruine n'avaient pas même respectée et dont quelques rares sculptures et quelques blasons à moitié effacés rappelaient seuls que ce fut là autrefois la maison du Dieu des riches et le sanctuaire de la dévote noblesse ! Dans cette enceinte, vivait maintenant pêle-mêle toute une population, non-seulement de travailleurs, mais aussi de pauvres mendiants, au nombre de plus de 2,000. Véritable cour des miracles, où, entassés les uns sur les autres, ces malheureux se disputaient un peu d'air et de lumière. . . Une arcade de cet amphithéâtre était alors toute fière de servir de portique à la demeure du bourreau de Nîmes ! Où trouver donc pour le fléau de meilleures conditions de receptivité que dans ce milieu putride et

miasmatique ? Aussi est-ce là qu'au témoignage des historiens, la maladie se concentra, pendant l'épidémie de 1649, et fit le plus de victimes.

Le danger venant de ce lieu, le bureau de santé avait interdit aussitôt à ses habitants toute espèce de communication et de commerce avec ceux de la ville (26 août 1649), et fait boucher, par des maçons, l'entrée des Arènes *du côté du palais*, tandis qu'à celle qui aboutissait à la porte Saint-Antoine, avaient été placés trois gardes, dans le double but d'empêcher les habitants de sortir, et de pouvoir leur faire passer les objets de nécessité. Nous devons ajouter qu'avant d'en venir à cette mesure, on leur avait donné un délai de trois jours pour leur laisser le temps de se pourvoir de farine, aviser à leurs autres besoins et se retirer à la campagne, s'ils le préféraient. Ce ne fut pas toutefois sans murmurer que les habitants des Arènes se virent ainsi parqués. On raconte, à ce sujet, qu'un jour les consuls s'étant approchés d'une des portes pour exhorter ces gens à la patience, ils furent accueillis avec des huées, et que quelques-uns des plus irrités allèrent même jusqu'à tenter de démolir la muraille en leur présence et de s'échapper au dehors. Les malades d'ailleurs devenaient de plus en plus nombreux dans cet enclos, si bien que, le mardi 31 août, il fut décidé que tous ceux qui l'habitaient encore seraient mis dans des huttes et cabanes qu'on construirait immédiatement, au quartier du *Lévandon* (1). Ce

(1) Le *Levandon* est compris dans la section 25 BB de l'ancien cadastre.

quartier, qui possédait une source, était voisin de Saint-Césaire; ce qui fit que les habitants de ce hameau essayèrent un instant de s'opposer à l'installation de cette nouvelle infirmerie, et proposèrent un lieu voisin de *Fontdame*. Inutile de dire que leurs réclamations furent vaines et que le bureau persista dans son premier projet.

Les Arènes furent ainsi vidées dans les premiers jours de septembre, et il n'y resta plus que quelques individus chargés de veiller sur les maisons et de procéder à leur désinfection complète (1).

Les habitants retirés dans les huttes du Lévan-don, y furent nourris et soignés aux dépens de la ville. Bientôt quelques cas de peste s'y déclarèrent, en sorte qu'il fallut y attacher un aspirant chirurgien nommé Guilhot, aux gages de 60 livres le mois et la maîtrise après la cessation de l'épidémie. Il eut une cabane à lui seul, dans laquelle il était abondamment pourvu de remèdes et autres objets nécessaires au service des malades. Les suspects furent séparés des autres (2).

L'épidémie de 1649 vit aussi de beaux dévouements. Le 18 août, jour où la peste parut véritablement maîtresse de la ville, les supérieurs de toutes les communautés religieuses vinrent se présenter à l'envi au bureau de santé, assemblé

(1) Le parfum qu'on employa fut celui dont le médecin Saint-Martin avait le secret et qu'on avait expérimenté dans l'épidémie de 1640 : La ville le lui payait 200 livres le quintal.

(2) Archives. Délibérations de l'Hôtel de ville, folio 54, registre L, 21.

dans l'Hôtel de ville, et offrirent chacun de donner des religieux de leur ordre pour assister les pestiférés, tant de la ville que de l'infirmierie, pendant toute la durée de la contagion. L'offre des Récollets fut acceptée. Quand le père gardien eut annoncé à ses religieux le sacrifice auquel les appelait le choix de la ville, quatre d'entre eux se présentèrent spontanément, et demandèrent la faveur d'être employés les premiers. Après avoir reçu la bénédiction du père gardien, ils partirent faisant à Dieu le généreux abandon de leur vie.

Nouveaux athlètes qui, d'eux-mêmes, allaient lutter contre une force autrement cruelle que celle des bêtes féroces, ils auraient pu, martyrs non plus d'un César romain, mais de Dieu et du devoir, crier à leur supérieur qui, les larmes aux yeux, les voyait partir : *Pater, morituri te salutant*. Hélas ! comme leur dévouement fut sans restriction et que, sans trêve ni merci, ils s'adonnèrent aux soins des malades des deux religions, faisant leur lit, les aidant à changer de linge, restant constamment à leur chevet et au milieu d'eux, le fléau ne les épargna pas. Vers la mi-septembre, l'un d'eux succomba le premier, les trois autres le suivirent de près. C'est en souvenir d'un si bel héroïsme que, chaque année depuis, la ville offrit aux Récollets un repas, « comme marque publique de la reconnaissance de tous, pour perpétuer la mémoire des services qu'ils avaient rendus lors de la contagion (1) ». Les Pères Ré-

(1) Cette pratique existait encore près d'un siècle après cette épidémie ; cependant elle se perd vers l'année 1748, car nous voyons,

collets étant morts, deux religieux jésuites recueillirent cet héritage et déployèrent la même activité et le même zèle que leurs glorieux devanciers.

Plût au ciel que de pareils exemples eussent trouvé un écho dans l'âme de tous les citoyens et fait taire les sentiments d'égoïsme qui germent toujours dans quelques cœurs!

Nous n'aurions pas à rappeler que quelques individus, poussés par l'appât d'un gain honteux, profitèrent du désastre public pour fournir de la mauvaise viande, telle que chairs provenant de brebis ou moutons morts de picotte, morve et autres maladies malignes et pestilentiellles, ce qui ne pouvait que contribuer à entretenir l'épidémie. Un contrôleur fut nommé pour vérifier chaque fois la viande vendue; on ose à peine le dire, malgré cette surveillance, le fermier de la boucherie né craignit pas de continuer la fraude, et il fallut, pour en avoir raison, le condamner à 150 livres d'amende.

Nous n'aurions pas à rappeler non plus la triste conduite des parfumeurs, qui volaient partout où ils pouvaient et qui, pour dérober la connaissance de leurs crimes, n'hésitaient pas à mettre le feu aux maisons elles-mêmes. Les archives sont pleines de procès-verbaux dressés contre ces malfai-

à cette date, une supplique étre adressée par les religieux Récollets à l'intendant de la province, pour qu'il autorise la continuation du banquet que la ville leur offrait chaque année depuis 1649. La supplique n'aboutit qu'à un refus (1^{er} février 1748), sous prétexte que ce repas était une dépense inutile et que les commissaires des Etats avaient bien fait d'abolir.

teurs d'un nouveau genre. Ils recélaient leurs larcins dans la tour Vinatière, qu'on leur avait donnée comme habitation. L'un d'eux ayant été pris sur le fait, un inventaire fut dressé de tout ce qu'il avait volé, on lui mit les fers aux pieds et on l'enferma dans la tour, en attendant qu'on lui fit son procès. Vain espoir de châtiment ! le coupable parvint à briser ses fers, à enlever les verroux qui le tenaient enfermé et à s'enfuir à la campagne (1).

Mais pourquoi réveiller ces tristes souvenirs ! Ne vaut-il pas mieux, pour l'honneur de l'humanité, laisser dans l'ombre ces déplorables défaillances de l'homme et nous hâter de partager, avec la cité tout entière, la joie bien légitime qu'elle ressentit, lorsque enfin, à peu près débarrassée du fléau, elle put commencer la quarantaine ?

L'assemblée générale du 15 septembre avait décidé que, si l'état de la ville continuait à être satisfaisant, on la publierait dès le 20 courant. On fut assez heureux pour n'avoir pas à la différer davantage (2).

(1) Archives. Délibérations de l'Hôtel de ville, registre L. 22.

(2) Voici le texte de la publication de cette quarantaine. On peut le mettre en regard de la formule que nous avons donnée de la proclamation de la santé pour l'épidémie de 1640.

« De par Messieurs les consuls, gouverneurs de la ville de Nismes,

» On faict assavoir à tous les habitants que, par la mizéricorde de Dieu, la santé de la ville se trouvant en meilleur estat depuis quelques jours, conformément à la deslibération du conseil et assemblée générale tenue le quinziesme de ce mois, la ville commence cejourd'hui la quarantaine pendant laquelle les ordres concernant la conservation de la santé seront observés en ladicte ville et les habitants chargés de

Le jeudi 23 septembre, les vendanges commencèrent, et, grâce aux précautions prises, elles furent faites « sans grande altération de la santé de la ville, ainsi que le fit entendre le sieur Martin, médecin de la santé ».

Sur ces entrefaites, quelques cas de peste se déclarèrent à Bouillargues et près du Vistre; il n'en fallut pas davantage pour que les magistrats présidiaux quittassent immédiatement le village; et, en novembre, nous les trouvons installés à Villeneuve-lez-Avignon, où ils tiennent leurs séances dans la maison d'un particulier du nom de Tierri.

A Nîmes même, la contagion sembla un instant vouloir se réveiller. La rue de Corcomaire surtout fut particulièrement éprouvée. « La maladie y continuait par des suites presque journalières », de telle sorte qu'il fallut la fermer avec des barricades et placer tous ses habitants, savoir: ceux qui étaient sains, dans la Tourmagne, les suspects et les malades, dans deux fermes différentes (1). Comme on s'aperçut enfin que le faubourg des Prêcheurs était devenu un autre foyer contagieux, on fut obligé de recommencer la quarantaine et de la faire dater du 1^{er} novembre. De ce jour, la vigilance redoubla... L'accès de la ville fut surtout bien gardé, et afin que personne

faire du feu devant leurs portes et user des précautions nécessaires pour leur conservation,

» Faict ledit jour vingtième septembre 1649 ».

(1) Archives. Délibérations de l'Hôtel de ville, reg. L., 22.

de ceux qui s'étaient retirés à la campagne n'entrât par surprise, chaque habitant qui, dans la journée, sortait pour ses affaires, devait prendre à la porte de la Couronne une marque de plomb, sur laquelle chaque jour était gravé un nouveau signe ou une nouvelle lettre; en rentrant, la marque était rendue au préposé qui l'avait délivrée. Les femmes de mauvaise vie ne furent pas épargnées; la rumeur publique en désignait-elle une de cette espèce, elle était traquée, chassée ou « mise dans une chambre de l'hospital, pour y être nourrie au pain et à l'eau ».

En somme, on n'eut pas raison de trop s'alarmer des quelques faits auxquels inconsidérément les étrangers voulurent ajouter une grande importance. Le vendredi, 26 novembre, il n'y avait plus aucun malade à l'infirmerie; seules, les huttes des convalescents étaient encore occupées. La santé devenant ainsi meilleure de jour en jour, on autorisa l'entrée dans la ville à une personne de chaque famille, pour préparer leur installation et veiller à leurs affaires. Les consuls adressèrent, de leur côté, une supplique au présidial pour qu'il vint rétablir ses séances à Nîmes, dès que cette seconde quarantaine serait terminée. La présence de ces officiers devait ne plus laisser subsister aucune crainte et était fort désirable à ce point de vue.

La seconde quarantaine fut terminée le 1^{er} décembre. Les malades étaient, depuis quelque temps, fort peu nombreux, et les décès excessivement rares; tellement que, le 19 du mois précédent, le bureau de santé pouvait, sans im-

prudence, envoyer des députés à Arles, Montpellier et autres villes circonvoisines, annoncer que, sitôt la quarantaine achevée, on pourrait, en toute sécurité, rétablir le commerce entre Nîmes et chacune d'elles. Ce qu'on fit en effet, tout en évitant les rassemblements et les réunions nombreuses. Cette précaution fut même poussée un peu loin, s'il est vrai que l'élection des nouveaux consuls fut faite, cette année-là, le 4 décembre, en présence d'un fort petit nombre de personnes, non pas à l'Hôtel de ville, mais dans un jardin situé près de la Fontaine et appartenant à Rainaud Ferrand, contrôleur des décimes.

Au surplus, comme, en définitive, la sagesse humaine était souvent prise en défaut dans ses conjectures en apparence les plus raisonnablement faites, la ville fit tout pour mettre le ciel de son côté. Nîmes entier se souvenait que, dans l'épidémie précédente, la contagion avait cessé le jour où, par un vœu solennel, la ville s'était donnée à la Vierge. Quelle plus belle occasion de renouveler cette offrande et de se placer de nouveau sous l'égide puissante de la Mère de Dieu, patronne et protectrice de la cité ! La cérémonie eut lieu dans l'église cathédrale, le mercredi 8 décembre. Le premier et le troisième consuls, portant leurs robes et chaperons consulaires, firent la communion et prononcèrent, à genoux, à haute et intelligible voix, la formule de ce vœu telle qu'ils l'avaient délibérée (1). On pouvait désormais faire

(1) On peut lire cette formule dans le tome sixième de *l'Histoire de la ville de Nîmes*, par Ménard.

la publication de la santé: c'est ce qui fut résolu, le dimanche 12 décembre, dans le conseil de ville général, tenu à Millau, sur la place publique. Cette proclamation, ainsi que la rentrée du présidial et des habitants, fut fixée, par le juge-mage Rochemaure, au vendredi suivant, 17 décembre. La réunion se termina par des embrassements réitérés et des cris d'allégresse. Les consuls de Millau offrirent alors une collation à ceux de Nîmes. Les relations avec l'extérieur reprenaient à partir de ce jour.

L'épidémie, en comptant toutes ses périodes, avait duré plus de cent jours, avait nécessité un emprunt total de 4.700 livres et de deux cent huit salmées de blé; moyennant quoi, des distributions régulières de pain avaient été faites à tous les pauvres de la ville, par les soins des distributeurs de vivres et des secours de toutes sortes, largement accordés; ce qui, joint à la grande surveillance pratiquée, atténua considérablement les ravages du fléau, bien plus sans doute que les trois bouteilles apportées en septembre par le troisième consul de Montpellier, dont l'une contenait une eau prétendue excellente pour guérir de la peste, et les deux autres une composition infailible pour s'en préserver. C'était là un procédé de bon voisinage et un témoignage de l'intérêt que Montpellier portait à Nîmes, mais c'était tout; et, cette fois encore, le spécifique contre la peste n'était pas trouvé.

Sorti de ces mauvais jours, Nîmes ne s'endormit pas dans une trompeuse sécurité, et le bureau de santé se tint longtemps encore en per-

manence, surveillant Beaucaire, Anduze, Alais, les Martigues, la Provence tout entière, et Bellegarde surtout, où la maladie contagieuse continuait à avoir « des suites très-violentes ». Longtemps encore on exigea des étrangers la production de billets de santé et, réciproquement, força-t-on les habitants et autres qui quittaient Nîmes à s'en munir (1). Qui oserait accuser Nîmes d'avoir pris en cela des précautions exagérées ? Oserait-on appeler folles les terreurs qui l'envahissaient au seul nom de contagion ? N'avait-elle pas toujours sujet de redouter de nouveaux malheurs, cette pauvre ville qui, en moins de vingt ans, avait été frappée par trois fois de la peste (2).

Pendant longtemps encore les grandes affaires, les fêtes publiques furent laissées de côté, la tristesse générale n'était que l'expression de la douleur d'un chacun.

C'est souvent après le combat que la désolation est à son comble ! Alors on compte les morts, on suppute les désastres faits par l'ennemi et on sonde toute la profondeur des ruines amoncelées. Hélas ! qui donc à Nîmes n'avait pas une victime à déplorer. Un père mort subitement qui, un instant avant, était plein de santé, une mère ravie à

(1) Voir en tête du mémoire un fac-simile de ces billets de santé.

(2) Ces épidémies de 1629, 1640 et 1649 relèvent de la peste européenne du dix-septième siècle. Comme les précédentes, elle était venue de l'Orient, avait été portée de Turquie en Pologne et de là avait pénétré dans le reste de l'Europe, où elle séjourna jusque vers 1660. Elle fut décrite à Montpellier par Ranchin, chancelier de la faculté de médecine.

l'affection des siens, un enfant que la mort cruelle venait d'étouffer au berceau ! Les douleurs du passé, les alarmes du présent, terrifiaient les esprits. Les déchirants épisodes de la peste d'Athènes et de celle de 1348, dont Thucydide et Boccace nous ont laissé le sombre tableau, se reproduisaient chaque jour, comme si on avait été en pleine épidémie. Les fantômes hantaient les demeures des vivants, et il semblait, à ces imaginations en délire, que les victimes du fléau se levaient elles-mêmes de leur suaire et venaient leur rappeler que demain ce serait leur tour d'être ravis aussi par le mal impitoyable. Et l'on se précipitait dans les églises et partout où il y avait des morts ensevelis, soit pour calmer les mânes de ceux que l'on croyait irrités, soit, ô folie ! pour chercher à les rappeler à la vie. Un pauvre homme, lit-on dans les Archives, qui avait perdu de la peste une fille adorée, en était devenu fou. Nu-pieds, les habits en désordre, l'œil égaré, il allait par les rues demandant à chacun son pauvre enfant ; quand, un matin, dans un accès de délire on le vit sortir précipitamment de la ville et aller en courant au lieu de sépulture de sa fille, et là, les mains meurtries, les doigts en sang, fouiller la terre pour lui arracher son trésor ! On dut employer la force pour ramener ce malheureux à sa demeure (1).

Ceux que la folie ou la douleur laissaient maîtres d'eux-mêmes commencèrent à songer aux

(1) Archives. Délibérations de l'Hôtel de ville. Registre L, 23.

travaux d'assainissement qu'il convenait de faire dans la cité et demandèrent aux consuls leur appui dans cette œuvre éminemment utile. Quelques masures furent démolies, des rues furent élargies, quelques impasses et quelques ruelles furent nettoyées. Telle est celle, entre autres, qui partant de la petite porte de la Cathédrale, allait aboutir au point où avait été bâtie autrefois l'église Saint-Etienne-du-Chemin. « C'était un cloaque de toutes sortes d'immondices, et les voisins, qui en souffraient beaucoup, craignaient avec raison que les mauvaises odeurs qui s'en exhalaient, n'engendrassent quelques maladies malignes, d'autant qu'en cet endroit, on apportait les détritüs des quatre coins de la ville ». Elle fut vidée, parfumée, et, à dater de ce moment, ne resta ouverte que de jour ; la nuit elle fut fermée avec une claie de bois (1).

L'hygiène moderne faisait ainsi modestement son entrée dans Nîmes par une ruelle méphitique; moins de cent cinquante ans plus tard, elle avait transformé la ville et créé ses magnifiques boulevards !

Ici se termine l'ère lugubre des épidémies de peste à Nîmes. Nous ne rappellerons que pour mémoire la fièvre pestilentielle de 1666, dont un contemporain, Pierre Formi, médecin nîmois, nous a laissé la relation (2). Un instant, les

(1) Archives, *ut supra*.

(2) *L'idée de la fièvre épidémique qui, depuis le commencement de cette année, etc.*; par Pierre Formi, docteur en l'Université de Montpellier. A Nîmes, 1666.

craintes furent des plus vives; en fait, depuis 1649, la peste n'avait cessé de se montrer dans tous les pays environnants; et, à ce moment même, de sinistres rumeurs arrivaient du dehors. Présage plus fâcheux! des globes de feu, de longues comètes et autres météores ignés apparaissaient dans les airs au milieu de nuits sombres (1). Un instant, disons-nous, Nîmes se crut à la veille d'une nouvelle peste, et ses consuls, qui pour lors étaient Simon Novy, docteur et avocat; Simon Brouset, bourgeois; Jacques Tallard, marchand, et Fulcran Vanel, ménager, agirent dans cette prévision ni plus ni moins que si le fléau était déjà dans la ville, et surveillèrent surtout la vente des viandes et des poissons aux étaux

(1) Voici, comme preuve à l'appui de la réalité de ces perturbations sidérales qui précédèrent les fièvres épidémiques de 1666, le commencement d'une pièce de vers latins qu'adressa à Pierre Formi, F. Graverol, I. V. D., à l'apparition de son livre:

Charissimo consobrinio
Petro Formio,
Clarissimo doctori medico,
In utilissimum eius libellum de febre epidemica foris
et intra Nemausum jam dudum vagante.

Visus abhinc multo diuturnus mense cometa
(Et numquam impune visus) romana Nemausi
Mænia tam diro aspectu prospexerat, ut, quæ
Jam modo floruerant numeroso cive, minantis
Sideris influxu, nunc sane tesqua fuissent,
Ni miserata vicem divina potentia nostram
Esset, et immensos largita fuisset amores.
Talis erat facies urbis perterrita, cives
Ut succumbentes celeri langore videret,
..... etc., etc.

(Anno 1666).

« afin que, n'étant pas gastés, ils ne puissent point aussi nuire à ceux qui en usent ».

Heureusement il n'en fut rien; la maladie qui s'y déclara au printemps de cette année ne fut qu'une épidémie de fièvres pourprées ou *tacs* dont beaucoup, sans doute, et de préférence parmi les individus « depuis longtemps détenus de diverses indispositions », furent atteints, mais dont personne ne mourut, et qui ne tarda pas à disparaître.

La fortune se montra plus favorable encore dans la terrible peste de 1720-21. Nîmes n'eut ni un malade ni un mort, pendant que les Cévennes et le Bas-Languedoc avaient peine à compter les victimes, que soixante-neuf communes dépendant des états de Provence subissaient des désastres inouïs, et qu'Arles, sa voisine et son antique alliée, perdait 10,210 habitants sur une population de 23,178 âmes !

ÉPILOGUE

Si maintenant, en manière de conclusions, nous jetons un coup d'œil rétrospectif sur le Nîmes du moyen âge, nous verrons que tout, dans la constitution de la cité et dans les conditions d'existence de ses habitants, ne justifie que trop les nombreuses apparitions qu'y fit la peste et la gravité des coups qu'elle y porta.

Autrefois, quand les compagnons d'Auguste, attirés par le charme de la fontaine Nemausus et la beauté du ciel du pays, étaient venus fonder la colonie romaine, ils avaient assis les nouvelles constructions sur le penchant de riantes collines et de côteaux couverts de bois. Là, s'élevaient bientôt des demeures somptueuses et des temples magnifiques. Le site était des plus salubres; une chaîne de collines, le dominant au nord, le protégeait des vents violents qui soufflaient de cette direction; à ses pieds, sortaient, en jaillissant, les eaux de la Fontaine, qui, sans cesse renouvelées, entretenaient la fraîcheur et la salubrité. Il y avait bien une petite ombre au tableau. Quelques quartiers moins riches, s'étendant vers le midi et voisins des marécages, constituaient la partie basse de la cité; mais les Plébéiens ou les pauvres Arécomiques qui les

habitaient étaient peu nombreux, et ces quartiers où se trouvaient la Maison-Carrée, les Arènes, le champ de Mars, véritables dépendances militaires, n'étaient guère fréquentés qu'aux jours des jeux et des exercices de corps ; en telle sorte que les Romains n'étaient véritablement soumis que fort peu de temps à ces influences nocives, diminuées d'ailleurs par les travaux considérables de voirie et d'assainissement qu'ils y avaient pratiqués.

Mais, quand les barbares furent venus, quand sous leurs coups eurent croulé les palais et disparu cette brillante civilisation, la malheureuse population nimoise, éperdue et sans ressources, fut réduite à se bâtir, des ruines de la seconde Rome, de misérables demeures, qu'elle entassa autour des Arènes, demandant à ce colosse, qui avait défié les dévastateurs, un abri et un secours contre les ennemis à venir. C'est cet amas de maisons que Raymond V, comte de Toulouse, enferma dans une muraille, en 1194. Alors aussi l'insalubrité fut à son comble, les *cloaca maxima*, les fontaines d'irrigation disparurent. Perdues en une infidité de rigoles qu'elles se creusaient peu à peu, les eaux de la Fontaine y demeurèrent stagnantes, n'ayant plus assez de force pour sortir de la ville. D'un autre côté, la destruction de l'aqueduc romain qui recueillait sur tout son parcours les eaux des marais et assainissait ainsi la campagne, avait transformé de nouveau les plaines de Lognac et de Bellegarde en étangs pestilentiels, qui, comme au temps des Volces

Arécomiques, s'étendirent jusqu'à Nîmes même (1). Aussi qu'on ne s'étonne pas si, au moyen âge, un grand nombre de quartiers ne consistaient qu'en terrains vagues et en maisons bâties dans les marécages ; le nom que certaines rues portaient à cette époque nous le montre bien. Tout le quartier, par exemple, compris entre le Grand-Temple actuel et les Arènes s'appelait le quartier de Prat (*quarto de prato*) ; la rue du Chapitre, rue du *Cannau supérieur* (*de campo novo superiori*), et la rue Dorée rue du *Cannau inférieur* (*carriera de campo novo inferiori*) (2).

Les autres rues n'étaient pour la plupart que des impasses, et comme il n'existait ni service de voirie ni commissaires de salubrité, elles étaient de véritables réceptacles d'immondices ; citons entre autres celle des Greffes, qui ne fut fermée qu'en 1677.

Le long des murs intérieurs de la ville, on ne voyait que tas de fumier et de détritrus de toutes sortes, alternant avec des mares énormes où « croissent les eaux », exhalant une odeur méphitique. Les travaux d'alignement, le percement de grandes rues, l'établissement de places pour l'aération, rien de tout cela n'était connu au moyen âge, et tout au plus si les Archives de Nîmes

(1) « D'où que vienne la cause de la peste, il faut que l'on sache qu'elle est plus fréquente et ferme en un lieu espez, comme est l'air des paluds et marescages nubileux et fétides qu'en quelque autre ». (Laurent Joubert, *Traitez de la peste*).

(2) *Promenade d'un curieux dans Nîmes*. Enceintes successives, etc., par Fr. Germer-Durand, architecte. Nîmes, Catelan, 1874.

relatent la démolition faite, en 1474, de toutes les masures qui encombraient les abords de la cathédrale; opération, d'ailleurs, qu'on ne put entreprendre qu'avec l'autorisation de Louis XI.

Dans un tel état de choses, on avait beau, lorsqu'une épidémie se déclarait, décréter des mesures qui, au premier abord, sembleraient avoir dû produire d'heureux effets, en réalité elles ne donnaient aucun résultat; car ce n'est pas en quelques jours qu'on pouvait détruire tant de causes d'infection lentement accumulées. Il faut bien le dire aussi, toutes ces ordonnances publiées à son de trompe n'étaient pas toujours exécutées, ou ne l'étaient le plus souvent que d'une façon illusoire.

Et quelles époques furent plus malheureuses! A-t-on le droit de s'étonner que la peste de 1348 ait si facilement envahi la Provence et le Languedoc, lorsqu'on songe que, dans ces provinces, tous les produits de la terre : vin, huile, blé, etc., manquèrent en 1347; que la pénurie de grains y fut telle qu'on fut obligé de tuer les animaux de basse-cour parce qu'on n'avait rien à leur donner, et que la famine enfin, la hideuse famine y fut si cruelle que Baluze, dans la *Vie de Clément VI*, raconte que l'on vit des gens du peuple, des mères déchirer leurs enfants et en manger les membres sanglants! Ces disettes ne furent, hélas! que trop fréquentes à Nîmes; rappelons, en passant, celles de 1482, 1490, 1505, 1519, 1531, 1540, 1557, 1559, dans lesquelles chaque fois le blé fut à un prix si élevé qu'on fut obligé d'organiser des quêtes afin de pourvoir à la nourriture

du peuple. Tantôt c'était la pénurie d'eau qui perdait la moisson ou l'invasion des sauterelles et autres insectes nuisibles ; tantôt c'était la mortalité qui, ayant décimé les paysans, avait fait que, faute de bras, les champs étaient restés en friche. Puis par ces temps de guerre et de pillage, la sécurité n'était nulle part ; il fallait souvent organiser de véritables corps armés à seule fin de veiller à la conservation des récoltes, sans cesse menacées par les pillards et les vagabonds. Quelquefois c'était le Vistre qui, dans ses débordements, inondait la campagne et noyait l'espérance de la moisson. Aux pluies torrentielles succédait, ironie amère ! les années suivantes, comme on le vit en 1659 et 1666, une sécheresse extraordinaire qui, durant tout le printemps et tout l'été, non-seulement brûlait la terre, mais augmentait l'insalubrité en favorisant les exhalations mauvaises, en faisant tarir les puits, en corrompant enfin les eaux de la Fontaine ; car on ne pouvait empêcher alors que ces eaux, très-rares, ne servissent à la fois à l'alimentation et aux usages de toutes sortes.

Aujourd'hui nous parons à tout cela, et un pays fournit facilement à son voisin ce qui, pour une raison ou pour une autre, peut lui faire défaut ; mais il était loin d'en être ainsi dans ces temps calamiteux ; il n'y avait pas de routes, les transports étaient excessivement difficiles, les peuples n'avaient entre eux aucun lien de solidarité : on se trompait sans honte et sans pudeur. En 1610, la récolte avait totalement manqué à Nîmes, quelques individus apportèrent du blé de Naples. Hélas ! il fut si mauvais que les consuls durent

nommer une commission pour aviser à ce qu'il y aurait à faire au sujet de « certains marchands qui font fere du pain de certain blé qu'ils ont apporté de Naples, qui est gasté et pourry, quy est à craindre d'apporter quelque grand maladie ».

Que dire maintenant des charges écrasantes qui pesaient sur le pauvre peuple taillable et corvéable à merci? Qu'on lise, pour être édifié à ce sujet, cette page éloquente de Nisard sur le système fiscal introduit à Nîmes (1375) par le duc d'Anjou, gouverneur du Languedoc. « Jamais le fisc, dit cet écrivain (1), n'atteignit plus de choses à la fois. Ce fut un impôt sur l'air et le sang. Le blé, l'avoine, les légumes, le pain, le vin, la viande de boucherie, le poisson, l'huile, le fromage, les intestins des animaux, tous ces objets de consommation furent soumis à des taxes spéciales. Le pain en particulier était atteint sous trois formes : dans la terre à l'état de semence, par l'impôt foncier; dans les greniers, à l'état de grains; chez le boulanger, à l'état de pain par une taxe sur la confrérie. Le vin comme le pain était taxé trois fois : une première fois, dans le sol avant que le bourgeon se fût montré; une seconde fois, dans la vigne vendangée, où le fisc allait compter les grappes et les hottées; une troisième fois, dans le tonneau et jusque dans le verre du consommateur. Il y avait des impôts sur les hôteliers pour chaque journée de cheval ou de

(1) *Histoire et description de Nîmes*, par D. Nisard. Paris, 1842.

mulet qu'ils logeaient dans leur auberge; il y en avait pour la dînée d'un voyageur, il y en avait pour la couchée. L'impôt personnel ou de la capitation saïssissait l'enfant presque au sortir du berceau; au-dessus de trois ans, il avait le titre d'habitant et une part des charges attachées à ce titre écrasant. Le gros bétail était recensé et taxé par tête ainsi que le peuple; et comme, dans le peuple, l'impôt descendait jusqu'à l'enfant au-dessus de trois ans, de même, dans le bétail grand et menu, outre les bêtes arrivées à leur grosseur naturelle, l'impôt allait épier dans les étables la naissance des veaux, agneaux, chevreaux, cochons de lait, pour les coucher, en sortant du ventre de la mère, sur le registre des imposés ». La ville n'est pas plus heureuse sous le duc de Berri (1402); c'est l'époque des commissaires réformateurs de toute espèce; commissaires pour l'entretien et la réparation des forteresses, commissaires pour la réparation des chemins, commissaires pour les francs-fiefs, commissaires pour les informations touchant les délits de justice, commissaires pour la réparation des feux, réformateurs des monnaies, etc., etc.; réformateurs qui ne réformaient rien, mais qui s'abattaient comme des sauterelles sur ces villes et villages délabrés, taxant, rançonnant, extorquant, en gens dont la commission ne devait durer qu'un jour, et à qui la faveur offrait tout à coup cette occasion de fortune rapide (1); commissaires enfin qui ne font autre chose que

(1) Nisard, *loco citato*.

marcher à travers la patrie : *Incedunt per patriam!* disent tristement les consuls de Nîmes.

Les droits que les rois prélevaient étaient aussi exorbitants ; au quinzième siècle, par exemple, c'étaient les droits sur les amendes, le greffe, les enquêtes, les causes, la barre, la leude, le trezain de la leude dite légitime, le demi-trezain des blés de la leude, les bans, le poids du roi, la prison dite de la Molepeyre, les objets trouvés, les adultères, les minutes des notaires défunts, les juifs, les confiscations, les terres abandonnées, le logement du vicaire, etc. Les impôts, les subsides, les contributions de guerre sont eux-mêmes si considérables que des communes entières, hors d'état de les payer, désertent le pays et vont chercher un refuge ailleurs, comme cela arriva en 1642.

Il faut signaler encore les guerres, les sièges qu'ont à supporter ces malheureuses populations, guerres de religion, dévastations de brigands, incendies. Il n'est pas un chef de troupes qui ne se croie en droit d'exiger l'entretien de ses hommes ; et si l'on essaie de s'y refuser, « la ruyne du païs est procurée par des bruslemants, ravaiges de bestail et rençonnements de personnes... ». L'armée de Jacques de Crussols, duc d'Uzès, n'agit pas autrement en 1575.

Et pendant tout ce temps, on n'en est pas moins constamment sur le qui vive ! Nuit et jour, sans trêve ni repos, on fait le guet du haut des tours de Nîmes ; dès que le danger est signalé, on court aux murailles, on les répare tant bien que mal et on se prépare à repousser l'attaque. C'est l'af-

faire des hommes valides. Les vieillards, les femmes, les enfants, que la voix sinistre du tocsin sonnant l'alarme a jetés dans la consternation, éperdus et tremblants, s'enferment chez eux, se barricadent dans leurs masures en ruine, lesquelles, pour peu que le danger dure, ne seront bientôt plus qu'un réceptacle d'immondices et de pourriture.

Dans ce long inventaire de causes prédisposant à la maladie, n'oublions pas la perturbation morale qu'apportaient dans l'organisme tant de maux frappant tour à tour les pauvres humains, perturbation à laquelle les intelligences n'avaient que trop de tendance depuis les terreurs de l'an mil. Cet état d'anxiété, de malaise et de surexcitation dans les esprits, qui occasionna ailleurs la danse de Saint-Guy, le tarentisme et les folles austérités des flagellants, avait aussi pour effet de détruire toute idée de résistance à la maladie ou de prophylaxie thérapeutique, sans compter que le système nerveux, profondément troublé et n'étant plus par conséquent le régulateur des fonctions organiques, diminuait fatalement la résistance des corps et les livrait sans défense à toutes les influences délétères.

Est-il besoin d'en dire davantage? N'est-il pas évident que, soumis à l'action destructive de toutes ces causes, les Nimois devaient forcément être la proie d'une foule de maladies, endémies ou épidémies locales? Ils le furent en effet.

L'influence du sol marécageux se manifesta par les fièvres intermittentes. Ces affections, qui à certaines époques ont déterminé, par leur prédo-

minance et leur continuité, les constitutions médicales de tout un pays, comme il est arrivé pour Ferrare, au dire de Lanzoni, de Rome, suivant Lancisi, d'Autriche, de Hongrie, etc., ont joué, aux quatorzième, quinzième, seizième et dix-septième siècles, un rôle prépondérant dans la pathologie nimoise. Les écrits de quelques contemporains en font foi; c'est ainsi que Lazare Rivière nous apprend que le printemps de l'année 1645 fut marqué, dans cette ville, par une véritable épidémie de ces fièvres sous toutes leurs formes, intermittentes, tierces, double-quartes, quotidiennes, rémittentes, intrantes, subintrantes, affectant le plus souvent le type des fièvres continues malignes, attaquant hommes et femmes, enfants au berceau ou dans le sein de leurs mères, passant d'une forme à l'autre, jetant l'épouvante par la soudaineté de leur apparition, la rapidité de leur multiplication, les variétés infinies de leurs symptômes, ictères, névralgies, paralysies, douleurs au foie, hydropisies, etc.

Les influences atmosphériques engendrèrent les catarrhes intestinaux, les flux dyssentériques, de véritables choléra-morbus à forme épidémique; tel fut notamment celui qui sévit à Nîmes, d'une façon si cruelle, l'année 1564, « tuant beaucoup de malades dans quatre jours », et caractérisé par des selles aqueuses et bilieuses, par une grande douleur d'estomac, du ténesme, une soif insatiable, un grand abattement de forces, etc. D'autres fois, c'étaient des gripes ou coqueluches qu'elles déterminaient, et celles-ci dégénéraient assez souvent en pleurésies et en péripneumonies mor-

telles. Lazare Rivière nous a donné également la relation de deux épidémies de ce genre qui attaquèrent Nîmes et tout son territoire, en juillet 1557 et dans l'été de 1580 (1).

Nous aurons achevé le tableau pathologique de Nîmes, si nous citons les maladies tenant à la mauvaise alimentation et à la misère physiologique, telles que les affections vermineuses, si fréquentes en ces temps-là, les mille manifestations de la diathèse scrofuleuse, phrénésies, ophthalmies, stomatites, la variole dont l'endémicité remontait aux époques les plus reculées (2), la dys-

(1) La relation de ces deux épidémies de grippe se trouve dans *Les Observations de médecine de Lazare Rivière*, traduites du latin en Français, par M. P. Deboze, docteur en médecine et maître chirurgien juré à Lyon. Lyon, 1680.

(2) Indépendamment de son endémicité, la petite vérole a toujours fait, à Nîmes, par périodes de quatre à cinq ans, des épidémies longues et meurtrières. Aux siècles passés, son pouvoir contagieux était encore plus considérable que de nos jours, et ses ravages plus grands. Écoutons à ce sujet un fait raconté par Baux et qui remonte au commencement du dix-huitième siècle : « Il n'y a que quelques années, dit-il, dans un temps que nous n'avions ni fièvres malignes ni aucunes de ces maladies qui précèdent la petite vérole et qui la font ordinairement éclore, quelques soldats malades qui revenaient de Catalogne furent portés à l'hôpital, qui est à un des faux-bourgs. Parmi ces malades, il y en avait qui avaient la petite vérole ; quelques jours après, les enfants de l'hôpital en furent pris, ensuite les enfants du faux-bourg, après ceux-là, les enfants de la ville du quartier le plus proche de ce faux-bourg, et enfin, dans peu de temps, cette maladie se répandit dans toute la ville, et de là fut portée dans La Vaunage, où elle borna ses progrès. Plusieurs villages de cette vallée furent pris successivement de la petite vérole : elle aurait été portée au premier qui en fut attaqué par un païsan qui, n'ayant jamais eu cette maladie, était venu à Nîmes, où il l'avait prise ».

senterie, le scorbut, le terrible mal des ardents que l'on vit régner pendant une période de trois siècles (dixième, onzième et douzième), et la lèpre enfin.

Toutes ces maladies, relevant directement de ce mélange particulier de causes cosmiques et d'influences morales et politiques, créaient un véritable milieu épidémique et déterminaient, chez cette malheureuse population, des conditions excellentes de réceptivité pour la peste.

Celle-ci, grâce à Dieu, ne naît pas sur notre sol. Chaque pays, de même qu'il a sa faune et sa flore distinctes, a aussi sa pathologie spéciale et ses maladies endémiques. Si le dromadaire d'Afrique ne peut se multiplier en Europe ; si le poivre et le piment sont incapables de se développer ailleurs que dans leur patrie primitive, de même le bouton d'Alep n'attaque que les habitants de cette ville, et la plique de Pologne est exclusive à ce dernier pays.

C'est en vertu de ce même principe que certaines contrées ont toujours été le berceau de la peste, comme l'Asie est celui du choléra épidémique, et le golfe du Mexique, celui de la fièvre jaune.

Là, et là seulement, se rencontrent les conditions de génération et de permanence de ces diverses affections. Peu importe au surplus que le sol y soit le réceptacle d'un germe préexistant dans son sein et s'y maintenant à l'état latent jusqu'à ce qu'une occasion opportune vienne le faire lever, ou qu'il s'agisse d'une intoxication tellurique spécifique analogue à celle qui produit

la fièvre intermittente. Peu importe, disons-nous : Ce qu'il faut retenir, c'est cette loi de *distribution et de localisation géographique* des grands fléaux ; car plus nous en tiendrons compte, plus nous nous efforcerons d'organiser sérieusement la prophylaxie quarantenaire , qui constitue notre première sauvegarde contre toute maladie de provenance étrangère.

Mais, s'il arrive qu'un jour ces grands fléaux, après être restés confinés pendant de longues années dans leurs pays originels, obéissant tout d'un coup à une force inconnue, aient une telle exubérance de vitalité, que leur berceau devienne trop petit pour les contenir, et que, malgré toutes les barrières opposées, ils franchissent leurs limites d'endémicité, on voit leur rayonnement se faire de préférence dans les pays qui présentent avec leur patrie des conditions similaires, ou dans lesquels l'existence est la plus chétive et les maladies par conséquent les plus nombreuses et les plus graves. C'est ce qui explique comment, jusqu'au dix-huitième siècle, chaque fois que la peste est venue en Europe, elle a paru à Nîmes.

Ce n'est pas tout, et toujours en vertu de la loi précédemment énoncée, après chaque nouvelle invasion, la peste, son œuvre de mort une fois achevée, était destinée à s'éteindre tout à fait dans nos régions et à se conduire comme le fait de nos jours le choléra, qui, l'épidémie terminée, disparaît définitivement sans laisser après lui aucune modification dans la constitution médicale du lieu.

Voilà, en effet, ce qui serait arrivé, si les condi-

tions mésologiques de Nîmes, assez différentes de celles des pays originels pour ne pas permettre à la peste de s'y perpétuer à l'état endémique, n'avaient cependant présenté avec elles un assez grand nombre de traits communs, non seulement pour y favoriser son extension à chacun de ses retours en Europe, mais encore pour lui faciliter une sorte d'acclimatement sous une forme particulière, qui ne fut, à vrai dire, que la peste dans ce qu'elle avait d'accommodable avec ces nouvelles conditions d'existence et ce nouveau terrain.

Il arriva, en un mot, pour cette *espèce pathologique*, ce que nous observons pour certaines plantes exotiques, qui parviennent à s'acclimater chez nous en subissant des modifications dans leur taille et dans la qualité de leurs fleurs et de leurs fruits, sauf même à dégénérer ensuite par degrés et à obliger plus tard à renouveler la semence.

Dès lors, une épidémie de peste passée, il en resta toujours trace dans la constitution médicale de Nîmes, constitution dont le tac devint tellement désormais l'expression habituelle, que plusieurs soi-disant épidémies de peste, surtout parmi celles survenues à une plus grande distance d'une dernière importation de l'Orient, ne furent certainement que des éclosions locales de fièvres pourprées ou tacs. Nous en avons cité plusieurs exemples.

Bien plus, à la fois endémique et épidémique, comme l'est chez nous actuellement la variole ou la fièvre typhoïde, le tac constitua un état pathologique spécial, qui s'entait tour à tour sur toutes

les affections régnantes, les modifiait d'une façon uniforme, donnant aux plus diverses comme un air de famille, les marquant toutes d'un même sceau et permettant à chacune de faire sa petite épidémie ; car ce n'est que de cette façon qu'on peut s'expliquer comment les pleurésies, les pneumonies purent prendre, à certaines époques, à Nîmes et ailleurs, un caractère de malignité exceptionnel et devenir contagieuses, ainsi que l'ont constaté Lazare Rivière, Colle d'Urbino (1601), Vorster de Brîsgaw (1688) et déjà antérieurement Sennert et Wiert (1564). C'est aussi dans ce sens seulement qu'on peut admettre l'existence des pestes dites ophthalmiques, paralytiques, gastriques, hépathiques, spléniques, hystériques, arthritiques etc., qui n'étaient que l'influence pestiférique agissant, comme le dit un auteur contemporain, sur des parties « ayant quelque grande imbécillité naturelle ou accidentelle, à raison de laquelle sont subjectes et accoustumées à recevoir défluxions et déchargements ».

C'est le tac qui marqua tellement la variole de son cachet spécial, qu'en plein dix-huitième siècle, les médecins nîmois pouvaient encore établir un parallèle entre cette affection et la peste. C'est lui enfin qui donna à la coqueluche cette phénoménalisation insolite et si grave dont parlent certains auteurs (1).

(1) Nous conseillons à ceux qui voudraient avoir des détails sur les formes insidieuses et variées que présentait la coqueluche dans ses épidémies, notamment dans celle de 1585, sous l'influence de la

Ainsi se passèrent les choses depuis 1348.

La première invasion de peste jointe aux causes cosmiques, aux influences morales et politiques, d'où était né le triste état sanitaire de Nîmes et que nous avons longuement énumérées, avait donc donné naissance au tac; celui-ci, entretenu par la persistance de ces mêmes influences locales, prend désormais, pendant plus de trois siècles, droit de cité à Nîmes; lui, à son tour, favorise l'importation des véritables épidémies de peste, rend plus facile la transmission de cette dernière par contagion, tandis que la peste elle-même vient, à chaque apparition nouvelle, lui donner une plus grande activité, le renforcer dans son action et permettre, pour ainsi dire, à cette sorte de génie épidémique d'êtreindre plus fort que jamais notre malheureux pays, s'il avait eu la moindre velléité de lui échapper. Et tout cela, peste, tac, endémies et épidémies locales, constituent comme un cercle vicieux où tous, malgré la différence de leur origine, sont cependant sous une dépendance réciproque; car, s'ils ne s'engendrent pas d'une façon absolue, ils se prêtent du moins un mutuel appui et s'entretiennent les uns les autres.

La face de notre pays a aujourd'hui changé. Les conditions sociales des habitants, le bien-être et

constitution pestiférique régnante, la lecture du *Traicté de la merveilleuse et prodigieuse maladie épiendémique et contagieuse appelée coqueluche, très-docte et très-utile, faict et composé en forme de dialogue par maistre Jean Suau, natif de Nymes en Languedoc, médecin et jurisconsulte*. Paris, 1586.

la prospérité relative de tous , constituent un ensemble de résultats et de faits qui nous permettent d'assurer qu'indépendamment de la *prophylaxie extérieure ou quarantenaire*, nous disposons encore, contre l'arrivée des fléaux étrangers et la permanence de leur règne, même sous une forme mitigée, d'une *prophylaxie locale* inconnue de nos aïeux. Il suffit, pour se convaincre de cette vérité, d'avoir des yeux et de comparer avec le passé.

Notre époque est celle de la régénération. C'est avec elle qu'a commencé le progrès, et c'est grâce à ce progrès qui a déjà embrassé les mille manifestations de l'activité humaine, que la médecine et l'hygiène nous permettent de vivre dans des conditions de santé infiniment supérieures à celles de nos pères, et nous donnent l'espoir de transmettre à nos enfants des chances de longévité plus grandes que les nôtres.

Nous le croyons sincèrement; n'en déplaise à certains pessimistes, qui n'ont pas craint de dire que cet espoir n'est qu'un vain rêve qui jamais ne sera, jamais ne pourra être réalisé; prophétie bien triste, mais ajouterons-nous avec le professeur Colin, heureusement démentie par les faits.

